

Public Disclosure Authorized

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

-----  
DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS URBAINS (DGIEU)

-----  
**PROJET D'INFRASTRUCTURES ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN  
(PIDU)**

**TRAVAUX PRIORITAIRES DE LA VILLE DE LOME**



Public Disclosure Authorized

**ACTUALISATION DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) POUR  
L'AMENAGEMENT, LE BITUMAGE DE LA RUE 267 AGP ET LE  
PAVAGE DE LA RUE 126 AGP DANS LE QUARTIER  
AGBALEPEDOGAN À LOME**

Mai 2018

## **TABLE DES MATIERES**

LISTE DES TABLEAUX .....	IV
LISTE DES FIGURES .....	IV
LISTE DES PHOTOS .....	IV
LISTE DES ANNEXES .....	IV
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES .....	V
EXECUTIVE SUMMARY .....	6
RÉSUMÉ EXECUTIF .....	10
1. INTRODUCTION.....	15
1.1. Contexte, justification .....	15
1.2. Objectif et Méthodologie d'actualisation du PAR .....	15
1.3. Situation de la zone du projet.....	17
1.4. Généralités sur la zone des travaux .....	18
2. DESCRIPTION DES ACTIVITES .....	20
2.1. DESCRIPTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX .....	20
2.2. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS .....	20
2.3. BÉSOINS EN TERRAIN POUR L'AMENAGEMENT DES VOIES .....	21
3. IMPACTS SOCIAUX NEGATIFS DES TRAVAUX SUR LES BIENS ET LES PERSONNES.....	21
3.2.1. Impacts sur les structures fixes.....	22
3.2.2. Impacts sur les structures semi fixes.....	22
3.2.3. Impacts sur les arbres d'ombrage, ornementaux et fruitiers.....	23
4. ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE DES PAP .....	23
4.1. Méthodologie.....	23
4.3.2. Résultats du recensement des biens et personnes affectées.....	23
5. OPTIONS ET VARIANTES ENVISAGEES POUR EVITER OU MINIMISER LE DEPLACEMENT.....	51
6. CADRE LÉGAL ET INSTITUTIONNEL DE LA REINSTALLATION.....	51
6.1. CADRE LÉGAL NATIONAL.....	51
6.2. POLITIQUE OPÉRATIONNELLE, PO 4.12 DE LA BANQUE MONDIALE .....	53
6.3. COMPARAISON ENTRE LA PO 4.12 DE LA BANQUE MONDIALE ET LA LÉGISLATION TOGOLAISE.....	54
6.4. CADRE INSTITUTIONNEL DE LA RÉINSTALLATION .....	60
6.4.1. IDENTIFICATION DES ORGANISMES RESPONSABLES DE LA RÉINSTALLATION .....	60
6.4.1.1. Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) .....	60
6.4.1.2. Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie (MUHCV) .....	61
6.4.1.3. Ministère des Infrastructures et des Transports.....	62
6.4.1.4. Ministère de l'Economie et des Finances.....	62
7. ÉLIGIBILITÉ .....	64
7.1. Critères d'éligibilité .....	64
7.2 Date limite d'eligibilité .....	64
7.3. Principes généraux des mesures de réinstallation .....	65
7.4. Procédure mise en place pour les pap introuvables lors des enquêtes .....	66
7.5. Assistance aux personnes vulnérables .....	66
7.6. Processus de compensation .....	66
8. ESTIMATION DES PERTES ET LEUR COMPENSATION .....	67
8.1.Principes .....	67
8.2. Méthodologie de l'évaluation des compensations.....	67
8.3. Estimation des pertes effectives et de leurs compensations .....	69
9. MESURES DE REINSTALLATION .....	80

10. SÉLECTION, PRÉPARATION DES SITES ET RELOCALISATION .....	82
11. RÉTABLISSEMENT DES REVENUS .....	82
12. LOGEMENT, INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX .....	82
13. PROTECTION ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT .....	83
14. MESURES ADDITIONNELLES .....	83
15. CONSULTATION ET PARTICIPATION DES PAP AU PROCESSUS DE PRÉPARATION DU PAR83	
15.1. Information des parties prenantes, enquête et consultations des pap .....	83
15.2. Résumé des points de vue exprimés au sujet du plan de réinstallation.....	86
16. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES ET RECLAMATIONS.....	86
16.1. Types de plaintes et réclamation .....	86
16.2. Mécanismes de traitement et de résolution.....	87
17. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PAR .....	88
18. CALENDRIER D'EXÉCUTION .....	89
19. SUIVI ET EVALUATION .....	I
20. PUBLICATION DU PAR .....	III
21. COÛTS ET BUDGET .....	III
CONCLUSION .....	IV
ANNEXES .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Structures fixes impactées par les travaux .....	22
Tableau 2 : Structures semi-fixes impactées par les travaux.....	22
Tableau 3 : Arbres impactés par les travaux.....	23
Tableau 4 : Profil socio-economique des PAP et Inventaire des biens affectes de la rue 267 AGP dans le quartier Agbalépédogan.....	24
Tableau 5 : Profil socio-economique des PAP et inventaire des biens affectes de la rue 126 AGP dans le quartier Agbalépédogan.....	42
Tableau 6 : Tableau comparatif du cadre juridique togolais et de la PO 4.12 .....	56
Tableau 7 : Matrice d'éligibilité .....	65
Tableau 8: Matrice de compensation .....	68
Tableau 9 : Récapitulatif de l'évaluation des biens affectés sur la rue 126 AGP à Agbalépédogan .....	69
Tableau 10: Récapitulatif de l'évaluation des biens affectés sur la rue 267AGP.....	72
Tableau 11 :Tâches et responsabilités des acteurs institutionnels dans le processus de réinstallation liée aux travaux prioritaires de Lomé .....	88
Tableau 12 : Calendrier de mise en œuvre du PAR .....	90
Tableau 13 : Indicateurs de suivi.....	I

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Situation de la zone du projet dans la ville de Lomé .....	17
Figure 2 : Aperçus des tracés des rues.....	18

## LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Nouveau marché d'Agbalépédogan (marché la paix) pour les PAP des rues 126AGP et 267AGP .....	80
Photo 2 : Sites types de réinstallation des PAP de la rue 126AGP .....	81
Photo 3 : Sites types de réinstallation des PAP de la rue 267AGP .....	81
Photo 4 : Séance de consultation des PAP et responsables locaux.....	85

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : TERMES DE REFERENCES POUR L'ELABORATION DU PAR.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Annexe 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES ET INFORMEES LE LONG DES RUES 126AGP ET 267AGP A AGBALEPEDOGAN .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Annexe 3 : PV DE CONSULTATION PUBLIQUE.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Annexe 4 : PV DE CONSULTATION DES PAP SUR LA DATE DE RECENSEMENT, ET MODALITÉS DE RELOCALISATION.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Annexe 5 : NOTE D'INVITATION DES PAP .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Annexe 6 : PV D'ENTENTE SIGNÉS PAR LES PAP.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Annexe 7 : FICHE TYPE DE GESTION DE PLAINTE.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Annexe 8 : LISTE DES PAP.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>



## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ANGE	:Agence Nationale de Gestion de l'Environnement ;
BM	:Banque Mondiale ;
CDQ	:Comité de Développement du Quartier
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CII	:Comité Interministériel d'Indemnisation
CE	: Carte d'électeur
CNI	: Carte Nationale d'Identité
CNUDB	:Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique ;
CPR	: Cadre de Politique de Réinstallation
DGIEU	:Direction Générale des Infrastructures et des Equipements Urbains
DGSCN	:Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale ;
DGUDMHPI	:Direction Générale de l'Urbanisme, du Développement Municipal, de l'Habitat et du Patrimoine Immobilier
DST	:Direction des Services Techniques
EIES	:Etude d'Impact Environnementale et Sociale ;
IEC	:Information Education et Communication ;
M	: Mètre ;
Km	: Kilomètre ;
MERF	:Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières ;
MUHCV	:Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie;
PAP	:Personnes Affectées par le Projet ;
PAR	:Plan d'Action de Réinstallation ;
PIDU	: Projet d'Infrastructure de Développement Urbain
PO	:Politique opérationnelle
PURISE	:Projet d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et des Services Electriques ;
PV	: Procès verbal ;
RGPH4	:Recensement Général de la Population et de l'Habitat ;
RN1	: Route Nationale N°1
SP-PIDU	: Secrétariat permanent du PIDU
TdR	:Termes de Référence

## **EXECUTIVE SUMMARY**

### **Location and consistency of the project**

This document is the update report of the Resettlement Action Plan (RAP) for Affected Persons by the asphaltting work on the 267 AGP street and paving of the 126 AGP street in the Agbalépédogan district in Lomé.

The works consist of:

- Paving 126AGP and asphalt concrete for 267AGP, laid on a base course and foundation layer;
- build complementary lateral gutters along each of the tracks;
- transversal drainage drains required;
- construct two sidewalks (the two streets) and a median strip (on 267 AGP Street) covered with pavers or concrete pavement laid on sand and a bed of about 15 cm;
- carry out horizontal signage in retro-reflective road painting or paving
- White;
- carry out vertical signage and traffic lights if necessary;
- develop public lighting;
- plant trees on sidewalks all along the streets

### **Negative social impacts and rationale for updating RAP**

The Project will result in the relocation of booths, shacks, hangars, disruption of access to shops and others. The streets affected by the works were the subject of a Resettlement Action Plan in 2014. Given the evolution of the environment during the period between the development of these RAPs to date, it appears important to update these RAPs for the dismantling and relocation of activities and assets affected in accordance with the procedure OP 4.12 from the World Bank. This procedure also concerns the destruction of the alignment trees inventoried on the street patterns.

### **Objectives of the RAP**

The objectives of this Resettlement Action Plan (RAP) are: (i) to minimize, to the extent possible, involuntary resettlement and land acquisition as part of the execution of PIDU activities on the streets 267AGP and 126AGP in the city of Lomé, studying all viable alternatives in project design (ii) Ensuring that all affected persons and affected assets are identified and assets appropriately assessed; (iii) ensure that offsets, if any, are determined in a participatory manner with the individuals in relation to the impacts suffered, to ensure that no person affected by the project is penalized disproportionate; (iv) Ensure that PAPs are consulted and given the opportunity to participate at all pivotal stages in the process of developing and implementing resettlement process activities; (v) Ensure that the resettlement process is designed and implemented as sustainable development programs that provide sufficient investment resources to ensure that the people affected by the project have the opportunity to share the benefits.

## Legal framework

The street rights –of- way are in the public domain. In Togolese territory, the regulations governing expropriation for public utility are governed by Decree No. 45-2016 of 1 September 1945, which specifies the conditions and procedure of expropriation for public utility. The national legislation and World Bank OP 4.12 are consistent only with the calculation of compensation and its payment. For all the other points, there is a relatively clear discrepancy. In this respect, national legislation will be applied in case of concordance and the World Bank policy PO 4.12 will be applied in case of insufficiency of the national legislation.

## Results of socio-economic studies of PAPs

Socio-economic studies carried out at the level of the Agbalépédogan district concerned by the project made it possible to identify the PAPs and their property and to characterize their way of life.

In total have been identified:

- For 126AGP Street, 37PAP for 57 properties consisting mainly of hangars, kiosks, shacks, terrace, ramps, etc.
- For 267AGP Street, 70 PAPs for 104 properties consisting of trees, sheds, shacks, kiosks, access ramp, terrace, etc.

## Budget and financing of RAP

The total cost of the Resettlement Action Plan is estimated at **twenty million one hundred and fifty-two thousand (20,152,000) CFA Francs** and breaks down as follows:

- ✓ Resettlement of fixed and semi-fixed street structures 126 AGP amounts to **five million two hundred forty-six thousand (5,246,000) CFA francs and will be borne by the Togolese State;**
- ✓ Resettlement of fixed and semi-fixed structures as well as the cost of replacing trees in 267 AGP Street amounts to **ten million six thousand (10 106 000) CFA francs and will be borne by the Togolese State;**
- ✓ Assistance to vulnerable PAPs for all 126AGP and 267AGP streets estimated at **three hundred thousand (300,000) CFA francs and will be supported by IDA / ETAT;**
- ✓ Monitoring the implementation of the RAP including technical support and capacity building estimated **at three million five hundred thousand (3,500,000) CFA Francs and will be supported by IDA;**
- ✓ - Communication and awareness for all 126AGP and 267AGP streets estimated at **one million (1000 000) CFA Francs and will be supported by IDA;**
- ✓ Final evaluation of the PAR is **for memory (PM) and will be supported by IDA.**

## Institutional Arrangement for Resettlement

The institutional and operational framework for resettlement includes the following actors: (i) ICN will be responsible for the implementation of the Resettlement Action Plan; (ii) The monitoring and monitoring of RAP implementation is the joint responsibility of the PIDU team and the National Agency for Environmental Management (ANGE). The latter will be in charge of controlling the execution.

N°	LEVEL OF EXECUTION	CAST	RESPONSIBILITIES
1	National	Ministry of Economy and Finance	Mobilization of funds needed for compensation
		Urban Planning Services	Public Utility Declaration and delimitation of rights of way
		SP PIDU/ CII	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disclosure of RAP</li> <li>- compensation to the affected people</li> <li>- Offset tracking</li> <li>- Monitoring and Evaluation of RAP implementation</li> </ul>
		ANGE	Validation, monitoring and control of RAP implementation
		CII	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposals for alternative solutions</li> <li>- Right of Way Release Monitoring Referral to conflict management mechanisms in case of disagreement</li> <li>- Validation, monitoring and control of RAP implementation</li> </ul>
		SP PIDU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statement of the state of the premises released</li> <li>- PAP information / awareness</li> </ul>
2	Prefectural	Préfecture	Management of complaints amicably (after the Town Hall)
3	Communal	Special Delegation (Town hall)	Handling complaints amicably (after the neighborhood)
4	District	Neighborhood Manager	Neighborhood complaints management
		Neighborhood Development Committee (CDQ)	Registration of complaints and complaint Participation in monitoring (release of rights of way)
5	Local/national	Court	Complaint management as a last resort
	Local/national	NGOs and Community Organizations	PAP information / awareness Relocation Monitoring

### **PAP consultation**

The consultation and the participation of stakeholders and PAPs in the process of elaboration of the RAP was realized through the meetings held with the affected people of the streets 267AGP and 126AGP, the public consultations, the meetings with the administrative authorities of the district Agbalépédogan in particular the 5th arrondissement town hall, the Agbalépédogan quartermaster and the CDQ. The views and concerns of stakeholders including PAPs were collected during the meetings and taken into account in the preparation of the RAP, particularly regarding the information and consultation of PAPs on acceptable alternatives for carrying out the project.

### **Mechanisms for handling complaints and complaints**

The dispute settlement procedure is an important element of the livelihood restoration mechanism of PAPs. Thus, all the affected people who consider that the provisions of the RAP are not respected can address a complaint to the local leaders of the district Agbalépédogan. As part of the work on 126AGP and 267AGP streets, the complaints will be registered at the Chefferie of the Agbalépédogan district,

whose secretariat is open every day, including holidays and weekends. The head of the district Agbalépédogan will rule on complaints registered Friday afternoons. Failing an agreement, the dispute is transferred to the president of the special delegation of the 5th Arrondissement, then to the Prefect. In case of disagreement, the dispute is settled by the court. The mode of amicable resolution of the conflicts which could arise from the implementation of the compensation plan is to be privileged in an absolute way.

**Monitoring and evaluation of the RAP**

The monitoring and evaluation of the Lomé priority works program, will be provided by the SP-PIDU and an independent organization / consultant of the implementation mechanism. SP-PIDU will provide internal monitoring and evaluation and the independent organization / consultant will provide external evaluation.

The external evaluation will consist of verifying the adequacy of the implementation of the RAP and assessing the level of satisfaction of the different categories of PAP, with regard to the agreed compensation and resettlement modalities.

**Implementation Schedule for the Resettlement Process**

	N°	Designation	Place	Duration															
				W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10	W11	W12	W13	W14	W15	W16
<b>Phase 1</b>	<b>1</b>	<b>PREPARATORY PHASE</b>																	
Activity	2	Disclosure of RAP	Lomé																
Activity	3	Information and awareness campaign for PAPs	Lomé																
Activity	4	Establishment of compensation funds	Lomé																
<b>Phase 2</b>	<b>5</b>	<b>PHASE OF IMPLEMENTATION</b>																	
Activity	6	Execution of agreed measures	Lomé																
Activity	7	Development and construction of relocation works	Lomé																
Activity	8	Taking possession of the relocation works by PAPs and release of work rights of way	Lomé																
<b>Phase 3</b>	<b>9</b>	<b>MONITORING AND EVALUATION</b>																	
Activity	10	Monitoring the implementation of RAP	Lomé																

## RÉSUMÉ EXECUTIF

### Localisation et consistance du projet

Le présent document constitue le rapport d'actualisation du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des Personnes Affectées par les travaux de bitumage de la rue 267 AGP et de pavage de la rue 126 AGP dans le quartier Agbalépédogan à Lomé.

Les travaux consistent à :

- aménager des chaussées avec un revêtement en pavés pour la rue 126AGP et en béton bitumineux pour la rue 267AGP, posé sur une couche de base et une couche de fondation à définir ;
- construire des caniveaux latéraux complémentaires longeant chacune des voies ;
- construire des dalots transversaux de drainage nécessaires ;
- construire deux trottoirs (les deux rues) et un terre-plein central (sur la rue 267 AGP) recouverts de pavés ou dallage de béton posés sur du sable et sur une couche de fondation d'environ 15 cm ;
- réaliser la signalisation horizontale en peinture routière rétro réfléchissante ou en pavés blancs;
- réaliser la signalisation verticale et les feux de signalisation si nécessaire ;
- aménager l'éclairage public ;
- planter des arbres sur les trottoirs tout le long des voies.

### Impacts sociaux négatifs et justification de l'actualisation du PAR

Le Projet occasionnera le déplacement des kiosques, baraques, hangars, perturbations d'accès aux boutiques et autres. Les rues ainsi concernées par les travaux avaient fait l'objet d'un plan d'action de réinstallation en 2014 dans le cadre du PURISE. Compte tenu de l'évolution du milieu durant la période séparant l'élaboration de ces PAR à ce jour, il paraît impérieux d'actualiser ces PAR en vue du démantèlement et de la relocalisation des activités et des biens affectés conformément aux dispositions nationales sur la gestion du foncier et à la procédure PO 4.12 relative à la réinstallation involontaire de la Banque mondiale.

### Objectif du PAR

Les objectifs du présent Plan d'Action de Réinstallation (PAR) sont : (i) minimiser, dans la mesure du possible, la réinstallation involontaire et l'acquisition de terres dans le cadre de l'exécution des activités du PIDU sur les rues 267AGP et 126AGP dans la ville de Lomé, en étudiant toutes les alternatives viables dans la conception du projet (ii) S'assurer que toutes les personnes affectées et les biens affectés soient recensés et les biens affectés convenablement évalués ; (iii) s'assurer que les compensations, s'il y a lieu, soient déterminées de manière participative avec les personnes en rapport avec les impacts subis, afin de s'assurer qu'aucune personne affectée par le projet ne soit pénalisée de façon disproportionnée; (iv) S'assurer que les PAP soient consultées et aient l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités du processus de réinstallation ; (v) S'assurer que le processus de réinstallation soient

conçues et exécutées en tant que programmes de développement durables fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour que les personnes affectées par le projet aient l'opportunité d'en partager les bénéfices.

### **Cadre légal**

Les emprises des voies relèvent du domaine public. En territoire Togolais, la réglementation en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique est régie par le décret N° 45-2016 du 1<sup>er</sup> septembre 1945, qui précise les conditions et la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. La législation nationale et la PO 4.12 de la Banque mondiale ne sont concordantes que sur le calcul de l'indemnité de compensation et son paiement. Pour tous les autres points, il y a plus ou moins une discordance relativement nette. Sous ce rapport, la législation nationale sera appliquée en cas de concordance et la politique de la Banque mondiale PO 4.12 sera appliquée en cas d'insuffisance de la législation nationale.

### **Résultats des études socio-économiques des PAP**

Les études socio-économiques effectuées au niveau du quartier Agbalépédogan concernés par le projet ont permis de recenser les PAP et leurs biens et de caractériser leur mode de vie.

Au total ont été recensés :

- Pour la rue 126AGP, 37PAP pour 57 biens constitués essentiellement des pertes de hangars, kiosques, baraques, terrasse, rampes, etc.
- Pour la rue 267AGP, 70 PAP pour 104 biens constitués des arbres, des hangars, baraques, kiosques, rampe d'accès, terasse, etc.

### **Budget et financement du PAR**

Le coût total du Plan d'Action de Réinstallation est évalué à **vingt millions cent cinquante deux mille (20 152 000) Francs CFA** et réparti comme suit :

- Réinstallation des structures fixes et semi-fixe de la rue 126 AGP s'élève à **cinq millions deux cent quarante six mille (5 246 000)francs CFA et sera pris en charge par l'Etat togolais ;**
- Réinstallation des structures fixes et semi-fixe ainsi que le coût de remplacement des arbres de la rue 267 AGP s'élève à **dix millions cent six mille (10 106 000) francs CFA et sera pris en charge par l'Etat togolais ;**
- Assistance aux PAP vulnérables pour l'ensemble des rues 126AGP et 267AGP estimé à **trois cent mille (300 000) francs CFA et sera prise en charge sur les ressources de IDA ;**
- Suivi de la mise en œuvre du PAR y compris les appuis techniques et renforcement des capacités estimé à **trois millions cinq cent mille (3 500 000) Francs CFA et sera pris en charge sur les ressources de IDA;**
- Communication et sensibilisation pour l'ensemble des rues 126AGP et 267AGP estimé à **Un million (1000 000) Francs CFA et sera prise en charge sur les ressources de IDA;**

- Evaluation final du PAR est pour mémoire (PM) et **sera pris en charge sur les ressources de IDA.**

### Arrangement institutionnel pour la réinstallation

Le cadre institutionnel et opérationnel de la réinstallation comprend les acteurs suivants : (i) le CII qui sera responsable du paiement de la compensation des biens et personnes affectées recensées; (ii) Le suivi et la surveillance de la mise en œuvre du PAR sont de la responsabilité conjointe du Secretariat permanent du PIDU, des autorités locales du quartier (Chefferie traditionnelle, CDQ, etc.) et de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE). Cette dernière aura en charge le contrôle de l'exécution.

N°	Niveau d'exécution	Acteurs	Responsabilités
1	National	Ministère de l'Economie et des Finances	Mobilisation des fonds nécessaires aux compensations
		Services de l'Urbanisme/MEF	Déclaration Utilité Publique et délimitation des emprises
		SP PIDU/ CII	Divulgence du PAR Paiement des compensations aux personnes affectées Suivi des compensations Suivi et Évaluation de l'exécution du PAR
		ANGE	Validation, suivi et contrôle de la mise œuvre du PAR
		Comité Interministériel d'Indemnisation (CII)	Validation de la démarche adoptée et des résultats obtenus lors de l'actualisation du PAR Propositions de solutions alternatives Surveillance de la libération des emprises Saisine des mécanismes de gestion des conflits en cas de désaccord Validation, suivi et contrôle de la mise œuvre du PAR
		SP PIDU	Constat de l'état des lieux libérés Information/sensibilisation des PAP
2	Préfectoral	Préfecture	Gestion des plaintes à l'amiable (après la Mairie)
3	Communal	Délégation spéciale (Mairie)	Gestion des plaintes à l'amiable (après le quartier)
4	Quartier	Chef de quartier	Gestion des plaintes au niveau du quartier
		Comité de Développement du Quartier (CDQ)	Enregistrement des plaintes et réclamation Participation au suivi de mise en œuvre de la réinstallation (libération des emprises)
9	Local/national	Tribunal	Gestion des conflits en dernier recours
		ONG et Organisations communautaires	Information/sensibilisation des PAP Surveillance de la mise en œuvre de la réinstallation



## Consultation des PAP

La consultation et la participation des parties prenantes et des PAP au processus d'élaboration du PAR a été réalisée à travers les réunions tenues avec les personnes affectées des rues 267AGP et 126AGP, les consultations publiques, les réunions avec les autorités administratives du quartier Agbalépédogan notamment la mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement, le Chef du quartier Agbalépédogan et le CDQ. Les avis et préoccupations des parties prenantes dont les PAP ont été recueillis durant les réunions et pris en compte dans l'élaboration du PAR, notamment en ce qui concerne l'information et la consultation des PAP sur des alternatives acceptables de réalisation du projet.

## Mécanismes de gestion des plaintes et réclamations

La procédure de règlement des différends constitue un élément important du dispositif de restauration des moyens d'existence des PAP. Ainsi, toutes les personnes affectées qui estiment que les dispositions du PAR ne sont pas respectées peuvent adresser une plainte aux responsables locaux du quartier Agbalépédogan. Dans le cadre des travaux sur les rues 126AGP et 267AGP, les plaintes seront enregistrées à la Chefferie du quartier Agbalépédogan dont le secrétariat est ouvert tous les jours y compris les jours fériés et les week-end. Le Chef du quartier Agbalépédogan statuera sur les plaintes enregistrées les vendredis après midi. A défaut d'entente, le litige est transféré au président de la délégation spéciale du 5<sup>ème</sup> Arrondissement, puis au Préfet. En cas de désaccord, le litige est réglé par le tribunal. Le mode de résolution à l'amiable des conflits qui pourraient naître de la mise en œuvre du plan de compensation est à privilégier de façon absolue.

## Disposition de suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation du PAR des travaux prioritaires de Lomé sera assuré par le SP-PIDU et un organisme/consultant indépendant du dispositif d'exécution. Le SP-PIDU assurera le suivi-évaluation interne et l'organisme/consultant indépendant assurera l'évaluation externe.

L'évaluation externe consistera à vérifier l'adéquation de la mise en œuvre du PAR et à évaluer le niveau de satisfaction des différentes catégories de PAP, au regard des modalités de compensation et de réinstallation convenues.

## Calendrier de mise en œuvre du processus de réinstallation

	N°	Désignation	Lieu	DUREE															
				S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16
<b>Phase 1</b>	<b>1</b>	<b>PHASE PREPARATOIRE</b>																	
Activité	2	Divulgation du PAR	Lomé																
Activité	3	Campagne d'information et de sensibilisation auprès des PAP	Lomé																
Activité	4	Mise en place des fonds de	Lomé																

	N°	Désignation	Lieu	DUREE															
				S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16
		compensation																	
<b>Phase 2</b>	<b>5</b>	<b>PHASE DE MISE EN ŒUVRE</b>																	
Activité	6	Execution des mesures convenues	Lomé																
Activité	7	Amenagement et construction des ouvrages de relocalisation	Lomé																
Activité	8	Prise de possession des ouvrages de relocalisation par les PAP et liberation des emprises des travaux	Lomé																
<b>Phase 3</b>	<b>9</b>	<b>SUIVI ET EVALUATION</b>																	
Activité	10	Suivi de la mise en œuvre du PAR	Lomé																

## **1. INTRODUCTION**

### **1.1. Contexte, justification**

L'évolution démographique des grandes villes du Togo notamment Lomé la Capitale, crée des besoins importants d'infrastructures sociocollectives. Ces besoins sont autant plus ressentis durant les saisons pluvieuses où les difficultés d'accès aux habitations et structures sociocollectives s'accroissent et caractérisées entre autres par le dysfonctionnement du réseau de drainage primaire.

Dans ce contexte, la construction, l'aménagement, et l'élargissement des voies permettraient le décongestionnement du trafic dans la ville et contribuera efficacement à la résolution des problèmes d'assainissement et d'inondation. Le Gouvernement de la République Togolaise pour ce faire, a initié le Projet d'Infrastructures et de Développement Urbain (PIDU) avec l'appui financier de l'Association Internationale de Développement (AID). Le PIDU a pour objectif d'accroître l'accès des populations aux infrastructures urbaines et de renforcer les capacités de base dans la gestion municipale des villes du Projet (Lomé, Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong). Cela contribuera par ailleurs à la relance de l'économie nationale, à la mise en œuvre de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain, et à l'accompagnement du processus de décentralisation au Togo.

Ce projet d'infrastructures et de développement urbain est une nécessité incontournable, exigeant par voie de fait, une attention particulière dans l'atténuation et/ou compensation des impacts sociaux susceptibles d'émailler la mise en œuvre et l'exécution du projet.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu l'exécution des travaux d'aménagement et d'assainissement des rues 267 AGP (bitumage) et 126 AGP (pavage) dans le quartier Agbalepédogan à Lomé.

La réalisation de ces infrastructures, quoique très importantes pour la ville, pourraient engendrer des incidences sociales négatives telles que : des pertes de biens et des perturbations d'activités de production, des sources de revenus, etc. susceptibles de porter préjudice aux personnes affectées. Rappelons par ailleurs que ces rues avaient fait l'objet d'élaboration du Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) dans le cadre du PURISE en 2014, qui avaient relevé des impacts sociaux potentiels. Les PAR élaborés dans le cadre du PURISE n'avaient pas été exécutés. Ces pour retenir ces mêmes sous-projets dans le cadre du PIDU et compte tenu de l'évolution du milieu durant la période séparant l'élaboration des PAR du PURISE à ce jour que la mission d'actualisation des données de l'évaluation sociale est conduite.

### **1.2. Objectif et Méthodologie d'actualisation du PAR**

L'objectif global de la mission d'actualisation du PAR est de minimiser les impacts et effets négatifs potentiels et optimiser les impacts et effets positifs.

Les objectifs spécifiques du PAR sont : (i) minimiser, dans la mesure du possible, la réinstallation involontaire et l'acquisition de terres, en étudiant toutes les alternatives viables dans la conception du projet (ii) s'assurer que les personnes affectées soient consultées effectivement en toute liberté et dans la plus grande transparence et aient l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et de compensation; (iii) s'assurer que les compensations, soient déterminées de manière participative avec les personnes affectées en rapport avec les impacts subis, afin de s'assurer qu'aucune personne affectée par le projet ne soit pénalisée de façon disproportionnée; (iv) s'assurer que les personnes affectées, incluant les groupes pauvres et vulnérables, soient assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau et cadre de vie.

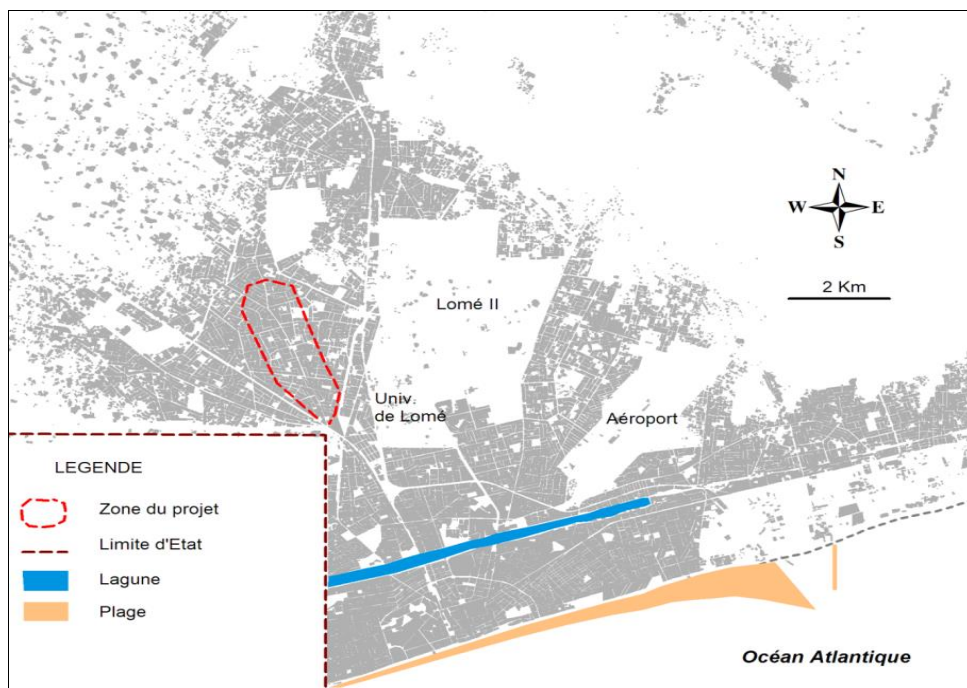
Pour atteindre les objectifs assignés à la mission d'actualisation des PAR, la méthodologie utilisée a été basée sur plusieurs approches complémentaires :

- (i) Consultation de la coordination du projet pour la mise à disposition des documents de base du projet et des PAR existants réalisées dans le cadre de ces sous-projets;
- (ii) La revue documentaire, à savoir, l'analyse et l'exploitation de toute la littérature sur le projet et sur sa zone d'intervention ainsi que les PAR objet de la mission (TDR, documents stratégiques, documents techniques et de planification, plans de développement local etc.) ;
- (iii) Rencontre d'information et de collecte d'informations complémentaires sur les sous-projets avec les autorités locales du quartier (entretien avec le CDQ et le chef de quartier)
- (iv) Séance d'information sur le projet et les sous-projets objet de la mission (focus group avec le CDQ, le chef de quartier et les services techniques concernés par le projet dans le but d'élargir le processus d'information et de recueillir les premières réactions et les données qualitatives sur le projet) ;
- (v) Visite de terrain (reconnaissance et caractérisation des rues à aménager, appréciation sommaire de la zone d'influence des travaux de réhabilitation et prise de repères) ;
- (vi) Enquêtes, collecte et analyse des données socio-économiques sur tout le long des rues concernées dans l'objectif de vérifier et compléter le recensement des personnes et les biens affectés, confirmer et/ou actualiser les profils socioéconomiques des PAP et les conditions et moyens d'existence des personnes affectées par le projet, la base de calcul des compensations et les mesures de mitigation adaptées au contexte actuel du risque et impacts négatifs ainsi que les dispositions de mise en œuvre, de suivi-évaluation de la restauration des activités socio-économiques ;
- (vii) Élaboration du rapport de synthèse des principaux éléments constitutifs du PAR actualisé sur les tronçons concernés par les travaux ;
- (viii) Réalisation de la consultation des parties prenantes et principalement des PAP (recueillir et prendre en compte les avis et préoccupations, partager et

échanger sur la synthèse des mesures convenues ainsi que des dispositions pour leur mise en œuvre) .

### 1.3. Situation de la zone du projet

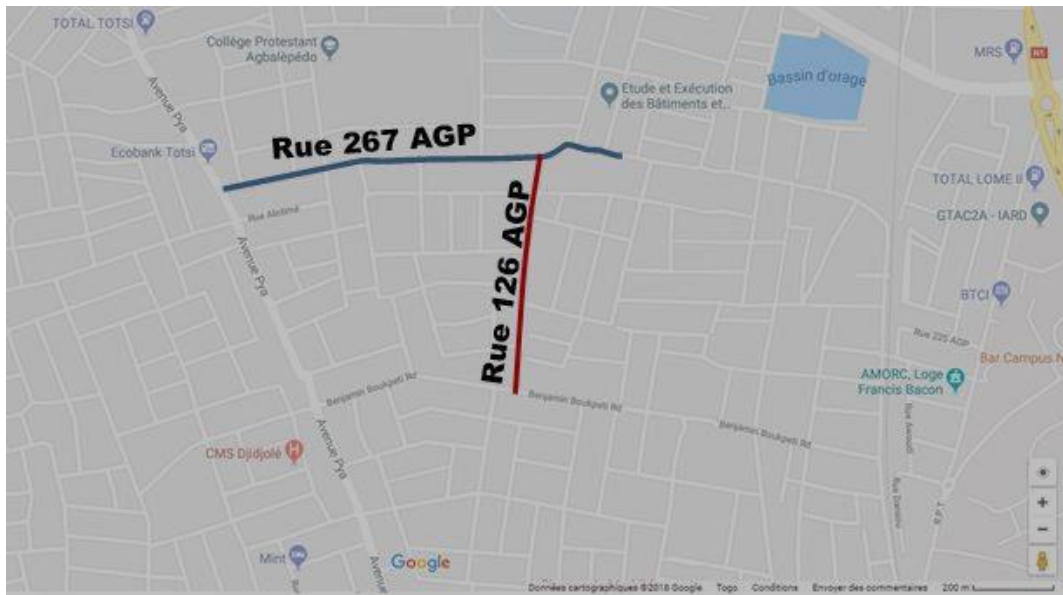
La zone d'exécution des travaux de bitumage de la rue 267 AGP et de pavage de la rue 126 AGP dans le quartier Agbalépédogan est située dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de la commune de Lomé. Une zone bien urbanisée et desservie par une multitude de voies d'accès. Le quartier Agbalépédogan fait partie de la zone du Nord de la ville de Lomé construits sur le plateau de terre de barre communément appelé plateau de Tokoin. D'aspect tabulaire et légèrement incliné du nord vers le sud, ils dominent les quartiers centraux de la plaine littorale et offrent un espace facile d'accès. La figure ci-dessous présente la zone de localisation des rues 126AGP et 267AGP dans la ville de Lomé.



**Figure 1** : Situation de la zone du projet dans la ville de Lomé  
Source : Adapté de Google Maps par le Consultant, 2018

La rue 267AGP concernée par les travaux dans le quartier Agbalépédogan, débute à la fin de la portion bitumée de cette rue en face de la Pharmacie Vigueur et croise l'avenue Pya prolongé au niveau de la pharmacie Nation. La rue 126 AGP quant à elle, croise la rue 195 AGP au niveau de l'école primaire publique Groupe C d'Agbalépédogan et la rue 267 AGP.

Les rues 126AGP et 267 AGP sont toutes pourvues des ouvrages d'annaisiement constitués essentiellement de caniveaux rectangulaires.



**Figure 2 : Aperçus des tracés des rues**

Source : Adapté de Google maps, Consultant, 2018

#### **1.4. Généralités sur la zone des travaux**

Ce chapitre détaille les principaux éléments socio-économiques de la zone traversés par les rues concernées par les travaux. Il précise également, sur la base d'enquêtes de terrain effectuées, les caractéristiques des terres, des kiosques et baraques qui seront impactés lors des travaux de pavage et de bitumage des rues.

##### **❖ Quartier de Lomé traversé par les rues**

Les rues 126AGP et 267AGP sont localisées dans le quartier Agbalépédogan. Ce quartier est situé dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de la ville de Lomé avec une population de 217.210 habitants (RGPH4, 2010). La forte croissance démographique et la jeunesse de la population togolaise constituent une forte pression sur les ressources naturelles et économiques du pays.

La rue 126 AGP présente une largeur d'environ 16m et une longueur d'environ 600m, quant à la rue 267AGP, elle présente une longueur et largeur respectives d'environ 900m et 28m.

##### **❖ Population des entités territoriales concernées et organisation sociale**

Les résultats définitifs du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4), établissent la population résidente du quartier Agbalépédogan à 24 377 habitants.

Le christianisme, l'animisme et l'islam sont les principales religions implantées dans ces milieux. La chefferie traditionnelle du quartier est aujourd'hui appuyée par un comité de développement du quartier (CDQ). Le chef du quartier n'a aucun rôle administratif, mais il est considéré comme les garants des us et coutumes au sein du quartier.

### ❖ Profil sociodémographique de la population des entités territoriales

Une des caractéristiques majeures de la population de ce quartier est sa croissance relativement forte. De 1970 à 2010, soit en 40 ans, la population résidente a été multipliée par 27 avec un taux de croissance annuel moyen de 3,84%.

Cette population est également caractérisée par son extrême jeunesse. Au plan national, les moins de 15 ans en 2010 représentaient 50% de la population pendant ce temps la proportion pour la ville de Lomé était de 42,2% soit 6,8% de moins que la moyenne nationale et celle d'Agbalépédogan de 48,5%. Les moins de 25 ans représentent 60%. Ces chiffres traduisent évidemment l'importante croissance de la population jeune due aussi bien à l'accroissement naturel qu'à la masse importante de jeunes gens qui immigreront, soit pour la scolarisation, soit pour des activités informelles. Les individus de plus de 60 ans ne représentent seulement que 1,2% de la population.

La densité de la population est très élevée dans le quartier. D'après les données du recensement de 2010, elle est de 10 486 hbts/km<sup>2</sup> alors que la densité pour l'ensemble de la commune de Lomé est de 9305 hbts/km<sup>2</sup>. Ce qui classe ce quartier parmi les plus peuplés de la commune.

### ❖ Activités économiques de la population

Le quartier Agbalépédogan est caractérisé par des activités socio-économiques assez diversifiées. Le secteur secondaire y occupe une place prépondérante. Les boutiques sont concentrées dans le long des rues. De plus, autour de ces boutiques s'organisent des activités commerciales plus ou moins informelles des vendeurs trottoirs des pièces détachées, des vendeurs ambulants, des vendeurs de denrées alimentaires, etc.

### ❖ Indicateurs socio-économiques

Il faut souligner que les activités commerciales constituent la première source de revenus pour les populations d'Agbalépédogan. Elles concentrent par ailleurs, le plus grand effectif de populations actives.

De façon globale, au Togo, selon les résultats de l'enquête QUIBB de 2006, les seuils de pauvreté ont été calculés pour les cinq Régions du Togo et pour la capitale Lomé suivant les méthodes fondées sur les besoins alimentaires (2400 Kilo calories par équivalent adulte et par jour) et les besoins non alimentaires (proportion de la composante alimentaire). Ces seuils varient entre 154 853 FCFA et 179 813 FCFA par équivalent adulte et par an, pour les régions administratives, contre 242 094 FCFA à Lomé et sa périphérie.

### ❖ Système foncier traditionnel

Le quartier Agbalépédogan faisant déjà partie du tissu urbain, le mode d'accès à la terre le plus courant est la vente des lots de terrain dont le coût varie selon le taux d'occupation des sols et le positionnement par rapport aux grands axes routiers et aux infrastructures socio-collectives existantes. La vente foncière est faite par le chef de la collectivité avec le consentement des autres membres. Les ventes sont

toujours conclues suivant les modalités coutumières. Ce n'est qu'après cette conclusion qu'elle est complétée par les formalités juridiques réglementaires. Mais ce mode d'accès à la terre est souvent sujet à des litiges fonciers entre les familles propriétaires d'une part et entre les vendeurs, les démarcheurs officieux et les acquéreurs suite à des doubles ventes d'autre part.

## **2. DESCRIPTION DES ACTIVITES**

### **2.1. Description générale des travaux**

Le projet a pour but de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations et de renforcer notamment dans le quartier Agbalépédogan, les acquis du projet PURISE à travers l'exécution des travaux de bitumage de la rue 267 AGP, de pavage de la rue 126 AGP dans le quartier Agbalépédogan à Lomé.

Les objectifs spécifiques du projet sont : (i) améliorer les conditions d'accessibilité au quartier Agbalépédogan dans la ville de Lomé ; (ii) améliorer le drainage des eaux pluviales, ainsi que l'habitat et la sécurité du quartier; (iii) dynamiser le petit commerce et l'artisanat dans le quartier Agbalépédogan à l'issue de la réalisation du projet ; (iv) réduire les accidents de circulation sur les rues objet du présent projet dans le quartier Agbalépédogan à Lomé.

Les travaux consistent à :

- aménager des chaussées avec un revêtement en pavés pour la rue 126AGP et en béton bitumineux pour la rue 267AGP, posé sur une couche de base et une couche de fondation à définir ;
- construire des caniveaux latéraux complémentaires longeant chacune des voies ;
- dalots transversaux de drainage nécessaires ;
- construire deux trottoirs (les deux rues) et un terre-plein central (sur la rue 267 AGP) recouverts de pavés ou dallage de béton posés sur du sable et sur une couche de fondation d'environ 15 cm ;
- réaliser la signalisation horizontale en peinture routière rétro réfléchissante ou en pavés blancs;
- réaliser la signalisation verticale et les feux de signalisation si nécessaire ;
- aménager l'éclairage public ;
- planter des arbres sur les trottoirs tout le long des voies.

### **2.2. Description détaillée des activités**

Les activités des travaux de bitumage de la rue 267 AGP et de pavage de la rue 126 AGP dans le quartier Agbalépédogan se dérouleront suivant trois (3) principales phases à savoir la phase de préparation ou d'installation de chantier, la phase de construction qui concerne la mise en place des ouvrages et la phase d'exploitation qui concerne le fonctionnement des ouvrages.



### **(i) Phase de préparation**

Les principales activités au cours de cette phase sont :

- la préparation du site et l'installation du chantier ;
- la mobilisation et l'amené des engins de terrassement et des camions de chantier ;
- le déplacement des hangars, des kiosques et l'abattage d'arbres dans l'emprise des voies;
- la réalisation des déviations éventuelles ;
- la fourniture et l'entretien de toute la signalisation provisoire pendant la durée des travaux

### **(ii) Phase de construction**

Durant la phase de construction, les principales activités sont :

- Terrassement, dégagement de l'emprise;
- Emprunt des matériaux pour les couches de fondation et de base ;
- Mise en place des couches de fondation et de base ;
- Pavage, ou bitumage;
- Curage des caniveaux existants sur les rues 126AGP et 267AGP et construction d'autres caniveaux et autres ouvrages d'assainissement ;
- Entreposage de matériaux et stationnement d'engins ;
- Mouvements des véhicules (camions, engins lourds, etc.) ;
- Gestion des déchets solides et liquides des chantiers.
- Mise en places des signalisations horizontales et verticales.

### **(iii) Phase d'exploitation**

Les activités et éléments du projet liés à la phase d'exploitation des voies sont:

- Existence de la rue pavée ;
- Existence de la rue bitumée
- Entretien de la rue bitumée et pavée;
- Circulation des véhicules ;
- Déplacement des ouvrages précaires ;
- Fonctionnement des caniveaux.

## **2.3. Besoins en terrain pour l'aménagement des voies**

En termes d'acquisition de terre, les travaux d'aménagement et d'assainissement des rues 267 AGP (bitumage), et 126 AGP (pavage) dans le quartier Agbalépédogan à Lomé, concernent des rues déjà existantes. L'emprise de ces rues relève de la servitude d'utilité publique et donc ne nécessitera pas une acquisition de terre qui est dans le domaine de l'État.

## **3. IMPACTS SOCIAUX NEGATIFS DES TRAVAUX SUR LES BIENS ET LES PERSONNES**

Les impacts négatifs de la mise en œuvre des travaux de bitumage de la rue 267 AGP et de pavage de la rue 126 AGP dans le quartier Agbalépédogan dans la ville

de Lomé, résulteront principalement du dégagement de l'emprise des rues, le décapage de la chaussée, transport des déchets, mise en place de la couche de base, compactage, construction des caniveaux complémentaires et la mise en place des couches de roulement. Pour cela toutes les occupations et activités qui empiètent partiellement ou totalement sur les emprises des tracés existants devront être déplacées temporairement ou définitivement pour permettre la stabilisation des emprises et la réalisation des travaux. Ainsi, les principaux impacts qui se manifesteront auront des incidences sur les structures fixes, les installations semi fixes, arbres et les activités commerciales qui empiètent sur l'axe des rues 126AGP et 267AGP.

### 3.2.1. Impacts sur les structures fixes

Les rues 126AGP et 267AGP présentent des emprises occupées par des structures fixes essentiellement composées de rampes d'accès, des dallages au sol à la devanture des habitations, des terrasses aménagées aux entrées des boutiques, etc. Au total 58 structures fixes seront impactées suites aux travaux attendus sur l'ensemble des axes retenus. Le tableau ci-dessous fournit les détails des structures fixes recensées le long des rues concernées par les travaux.

**Tableau 1 : Structures fixes impactées par les travaux**

Axes	Rampe d'accès	Terrasse	Escalier	Structures impactées
Rue 126 AGP	8	8	1	17
Rue 267 AGP	12	29	0	41
Totaux	20	37	1	<b>58</b>

Source : Actualisation PAR travaux prioritaires Lomé, données enquêtes, Mars 2018.

### 3.2.2. Impacts sur les structures semi fixes

Les structures semi-fixes implantées dans les emprises des rues seront impactées par les travaux de préparation et de construction des rues dans le quartier Agbalépédogan. Il s'agit des structures à usages commercial, des étalages, des hangars, des baraques, etc. Au total, 94 structures semi fixes ont été recensées dans l'emprise des deux rues. Pour leurs déplacements, les structures seront démantelées et de nouvelles structures seront construites hors des emprises des voies, notamment dans le marché, sur les sites identifiées dans la même zone à proximité des chantiers. Le tableau ci-dessous présente l'effectifs et la nature des structures semi-fixes recensées sur les rues.

**Tableau 2 : Structures semi-fixes impactées par les travaux**

Axes	Auvent	Baraque	Étalage	Fondation de l'Auvent	Hangar	Abri en tôle	Kiosque	Structures impactées
Rue 126AGP	2	8	0	0	28	0	2	40
Rue 267AGP	28	0	1	1	22	1	1	54

Totaux	30	8	1	1	60	1	3	<b>94</b>
--------	----	---	---	---	----	---	---	-----------

Source : Actualisation PAR travaux prioritaires Lomé, données enquêtes, Mars 2018

### 3.2.3. Impacts sur les arbres d'ombrage, ornementaux et fruitiers

Au total 09 arbres ont été recensés sur l'emprise des travaux, précisément sur la rue 267AGP.

**Tableau 3 : Arbres impactés par les travaux**

Axes	Effectif d'arbre
Rue 267AGP	09

Source : Actualisation PAR travaux prioritaires Lomé, données enquêtes, Mars 2018

## 4. ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE DES PAP

### 4.1. Méthodologie pour le recensement des personnes et biens affectés

Les enquêtes socio-économiques réalisées auprès des PAP sur les rues 126AGP, 267AGP se sont déroulées du 08 au 14 mars 2018. Le consultant a mis en place des équipes qui se sont déployées sur tous les tracés des rues. La stratégie de recensement des biens et des personnes affectés qui a été déployée a été participative. Après la visite des rues avec les autorités municipales et le chef du quartier Agbalépédogan, l'équipe de consultants avec l'appui des facilitateurs locaux recommandés par les autorités locales a entamé les enquêtes et le recensement des PAP. La méthodologie d'enquête a été basée sur un questionnaire qui a permis non seulement d'inventorier les pertes des PAP, mais également de les caractériser de façon socio-économique.

Avant le démarrage du recensement, des communiqués annonçant le démarrage des opérations de recensement ont été rendus publics par les crieurs publics (gongoneurs) recommandés par le chef de quartier. Les recensements ont été menés concomitamment avec le « transect » destiné à caractériser les occupations sur les rues. Ainsi, à l'aide du décamètre et d'un GPS, la distance entre les occupations riveraines et l'emprise des rues a été systématiquement mesurée. Et à chaque fois qu'il y a empiètement le bien est recensé, photographié et géo-localisé avec le GPS. La personne concernée est enquêtée sur les aspects pertinents de sa situation socioéconomique. Lors de ces enquêtes les options de réinstallation ont été négociées avec les PAP.

En cas d'accord sur l'évaluation du bien qui sera affecté par les travaux, des procès verbaux d'entente de compensations sont signés par les PAP séance tenante. Cet acte est joint au présent rapport de PAR et constitue la preuve de l'accord entre la PAP et le projet.

### 4.3.2. Résultats du recensement des biens et personnes affectées

Les PAP recensées dans le cadre de l'actualisation de ce plan d'action de réinstallation sont au nombre totale de 107 PAP éligibles à une compensation et classifiées en fonction des catégories de pertes. Ces PAP sont réparties entre les rues





concernées avec des effectifs respectifs de 70 PAP le long de la rue 267AGP et 37 PAP le long de la rue 126AGP. Les tableaux ci-dessous dressent le profil socio-économique des PAP ainsi que les données des biens inventoriés sur chacune des rues.

**Tableau 4 : Profil socio-economique des PAP et Inventaire des biens affectes de la rue 267 AGP dans le quartier Agbalépédogan**







RUE 267 AGP		
N°	Identification des PAPs	Photos des biens
AG67-1	Age : 79ans Sexe : M Situation Matrimoniale : Marié Niveau d'instruction : CAP Ref. document d'identité : CNI 0567-357-3060	
	Impact1 : destruction de la terrasse Caractéristiques du bien 1 : terrasse de 24m sur 5, faite en ciment, gravier et sable Coordonnées GPS du bien : 06°11,568'N 001°12,058'E Préférence Compensation : NATURE	
AG67-2	Age : 61 Sexe : M Situation Matrimoniale : Marié Niveau d'instruction : Lycée Ref. document d'identité : CNI 0452-391-4060	
	Impact1 : destruction de l'auvent Caractéristiques du bien 1 : auvent fait avec 5 feuilles de tôles sur un support de barres de fer Coordonnées GPS du bien : 06°11,562'N 001°12,043'E Préférence Compensation : NATURE	
AG67-3	Age : 40 ans Sexe : Féminin Situation Matrimoniale : Mariée Niveau d'instruction : Primaire Ref. document d'identité : CNI 0684-410-3060	
	Impact1 : destruction de l'auvent Caractéristiques du bien 1 : auvent fait avec 12 feuilles de tôles sur un support de barres de fer et de chevrons Coordonnées GPS du bien : 06°11,558'N 001°12,041'E Préférence Compensation : NATURE	
AG67-4	Age : 54ans Sexe : Masculin Situation Matrimoniale : Marié Niveau d'instruction : Collège (3è) Ref. document d'identité : CNI 0063-860-3060	
	Impact1 : destruction de la terrasse Caractéristiques du bien 1 : terrasse de 12m X 2m faite en béton composé de ciment, sable et gravier.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,569'N 001°12,030'E Préférence Compensation : NATURE	

<p>AG67-5</p>	<p>Age : 42ans  Sexe : Féminin  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : Collège  Ref. document d'identité : CNI 0027-815-3063</p> <p>Impact1 : destruction d'auvent  Caractéristiques du bien 1 : auvent fait avec 5 feuilles de tôles posées sur des chevrons.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,574'N 001°12,026'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	
<p>AG67-6</p>	<p>Age : 37ans  Sexe : Masculin  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction : lycée  Ref. document d'identité : CNI 0337-454-6063</p> <p>Impact1 : destruction d'auvent  Caractéristiques du bien 1 : auvent fabriqué à l'aide des barres de fers couvert par une bâche.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,576'N 001°12,003'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	
<p>AG67-7</p>	<p>Age : 48ans  Sexe : Féminin  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction : analphabète  Ref. document d'identité : CNI 0849-865-0063</p> <p>Impact1 : Hangar  Caractéristiques du bien 1 : hangar ayant couvert par 7 feuilles de tôles posées sur une charpente en chervon avec des supports en bois de teck mis en terre.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,579'N 001°11,996'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	
<p>AG67-8</p>	<p>Age : 35ans  Sexe : Féminin  hangar  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction : Lycée  Ref. document d'identité : CNI 0772-663-1063</p> <p>Impact1 : Hangar /étalage  Caractéristiques du bien 1 : appatame ayant couvert par 4 feuilles de tôles posées sur une charpente en chervon avec des supports en bois de teck mis en terre.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,579'N 001°11,992'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	
<p>AG67-9</p>	<p>Age : 64 ans  Sexe : Féminin  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction : Collège  Ref. document d'identité : CNI 0512-120-1063</p> <p>Impact1 : destruction d'auvent  Caractéristiques du bien 1 : auvent fait avec 26 feuilles de tôles sur une charpente fais en chevron.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,578'N 001°11,988'E  Préférence Compensation : NATURE</p> <p>Impact2 : destruction de terrasse</p>	

	Caractéristiques du bien 2 : terrasse cimentée de 9,40m X 3,10 m cloturée avec des plachette. Coordonnées GPS du bien : 06°11,578'N 001°11,988'E Préférence Compensation : NATURE	
--	---	--

AG67-10	<p>Age : 64 ans  Sexe : Féminin  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : primaire  Ref. document d'identité : Carte d'électeur n°1-315-05-99-09-41-00101</p> <p>Impact1 : destruction de hangar  Caractéristiques du bien 1 : hangar de 4 feuilles de tôles posées sur une charpente en chevron, le tout supporté par des 2 bois de teck.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,581'N 001°11,983'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	
AG67-11	<p>Age : 39 ans  Sexe : Féminin  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : Lycée  Ref. document d'identité : CNI 0517-0766063</p> <p>Impact1 : destruction d'auvent  Caractéristiques du bien 1 : auvent fait de 5 feuilles de tôles, des chevrons ; le tout soutenu par deux piliers en bois  Coordonnées GPS du bien : 06°11,582'N 001°11,980'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	
AG67-12	<p>Age : 43 ans  Sexe : Masculin  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction : primaire  Ref. document d'identité : Carte d'électeur n°1-31-05-09-00265</p> <p>Impact1 : destruction d'auvent  Caractéristiques du bien 1 : auvent fait de 2 feuilles de tôles, des chevrons ; le tout soutenu par deux piliers en bois  Coordonnées GPS du bien : 06°11,584'N 001°11,966'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	
AG67-13	<p>PAP ABSENT</p> <p>Impact1 : destruction de terrasse  Caractéristiques du bien 1 : terrasse de 3m X 2,5m fais avec du ciment et du sable  Coordonnées GPS du bien1 : 06°11,586'N 001°11,951'E  Préférence Compensation :</p> <p>Impact2 : destruction d'auvent  Caractéristiques du bien 1 : auvent de 3 feuilles de tôles, charpente en fais des barrettes de fer et des chevrons.  Coordonnées GPS du bien2 : 06°11,586'N 001°11,951'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	
AG67-14	<p>Age : 45 ans  Sexe : Masculin  Situation Matrimoniale : célibataire  Niveau d'instruction : collègue  Ref. document d'identité : CNI 0041-935-2063</p> <p>Impact1 : destruction d'arbres  Caractéristiques du bien 1 : une rangée de 7pieds de plantes ornementales  Coordonnées GPS du bien : 06°11,585'N 001°11,920'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	










AG67-15	<p>Age : 28 ans  Sexe : Fémin  Situation Matrimoniale : mariée  Niveau d'instruction : primaire</p> <p>Impact1 : destruction de terrasse  Caractéristiques du bien 1 : terrasse de 7m X 1,5m fais avec du ciment et du sable  Coordonnées GPS du bien 1: 06°11,578'N 001°11,904'E  Préférence Compensation : NATURE</p> <p>Impact2 : destruction d'auvent  Caractéristiques du bien 1 : auvent construit à l'aide de 9 feuilles de tôles posées sur un charpente en barrette de fer et de chevron  Coordonnées GPS du bien 2: 06°11,578'N 001°11,904'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	 
AG67-16	<p>Age : 20 ans  Sexe : Fémin  Situation Matrimoniale : Célibataire  Niveau d'instruction : lycée  Ref. document d'identité : CNT T0461992</p> <p>Impact1 : destruction de hangar  Caractéristiques du bien 1 : Hangar de 10 feuilles de tôles sur un support en bois de teck  Coordonnées GPS du bien 1: 06°11,572'N 001°11,880'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	
AG67-17	<p>Age : 52 ans  Sexe : Fémin  Situation Matrimoniale : mariée  Niveau d'instruction : analphabete  Ref. document d'identité : CNI 0960607864</p> <p>Impact1 : destruction de hangar  Caractéristiques du bien 1 : Hangar de 8 feuilles de tôles sur un support en bois de teck  Coordonnées GPS du bien1 : 06°11,572'N 001°11,880'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	
AG67-18	<p>Age : 25 ans  Sexe : Fémin  Situation Matrimoniale : Célibataire  Niveau d'instruction : universitaire  Ref. document d'identité : CNI 1080-330-5063</p> <p>Impact1 : destruction de hangar  Caractéristiques du bien 1 : Hangar de 8 feuilles de tôles sur un support en bois de teck  Coordonnées GPS du bien 1: 06°11,570'N 001°11,840'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	
AG67-19	<p>PAP ABSENT</p> <p>Impact1 : destruction de hangar  Caractéristiques du bien 1 : Hangar de 8 feuilles de tôles sur un support en bois de teck  Coordonnées GPS du bien1 : 06°11,570'N 001°11,824'E  Préférence Compensation :</p>	








<p>AG67-20</p>	<p>Age : 33 ans  Sexe : Masculin  Situation Matrimoniale : marié  Niveau d'instruction : lycée  Ref. document d'identité : G 04148 (carte de gendarmerie)</p> <p>Impact1 : destruction de hangar  Caractéristiques du bien 1 : Hangar de 10 feuilles de tôles posées sur une charpente en chevrons, le tout sur un support en bois de teck  Coordonnées GPS du bien1 : 06°11,568'N 001°11,779'E  Préférence Compensation : NATURE</p> <p>Impact2 : destruction de rampe de garage  Caractéristiques du bien 2 : rampe de 5m X 3,5m faite du ciment, sable et du gravier.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,572'N 001°11,771'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	 
<p>AG67-21</p>	<p>Age : 33 ans  Sexe : féminin  Situation Matrimoniale : mariée  Niveau d'instruction : lycée  Ref. document d'identité : Passport, EB 161864</p> <p>Impact1 : destruction d'auvent  Caractéristiques du bien 1 : auvent de 7 feuilles de tôles et des chevrons  Coordonnées GPS du bien : 06°11,570'N 001°11,778'E  Préférence Compensation : NATURE</p> <p>Impact2 : destruction de terrasse  Caractéristiques du bien 2 : terrasse de 7m X 2m  Coordonnées GPS du bien : 06°11,570'N 001°11,778'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	 
<p>AG67-22</p>	<p>Age : 30 ans  Sexe : féminin  Situation Matrimoniale : Célibataire  Niveau d'instruction : lycée  Ref. document d'identité : pas de pièces</p> <p>Impact1 : destruction d'auvent  Caractéristiques du bien 1 : auvent de 4 feuilles de tôles, des chevrons et des barres de fer avec affiche publicitaire.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,568'N 001°11,761'E  Préférence Compensation : NATURE</p> <p>Impact2 : destruction de terrasse  Caractéristiques du bien 2 : terrasse de 5m X 12,5 m cimentée.  Coordonnées GPS bien : 06°11,568'N 001°11,761'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	 

AG67-23	<p>Age : 58 ans  Sexe : féminin  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : primaire  Ref. document d'identité : CNI 0820-315-9063</p>	
	<p>Impact1 : destruction de hangar  Caractéristiques du bien 1 : hangar de 12 feuilles de tôles, chevrons sur un support de tuyeau de fer.  Coordonnées GPS du bien 1 : 06°11,569'N 001°11,754'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	
	<p>Impact2 : destruction de terrasse cimentée  Caractéristiques du bien 2 : terrasse de 7m X 3,5m avec escalier fait du ciment et du sable.   Coordonnées GPS du bien 2: 06°11,569'N 001°11,754'E  Coût estimé du bien par la PAP : 19 000 F CFA  Préférence Compensation : NATURE</p>	
AG67-24	<p>PAP ABSENT</p>	
	<p>Impact1 : destruction d'auvent  Caractéristiques du bien 1 : auvent de 5m X 3m, construit à base des grilles de fer et avec de la bâche  Coordonnées GPS du bien 1: 06°11,565'N 001°11,753'E  Préférence Compensation :</p>	
	<p>Impact2 : destruction de terrasse  Caractéristiques du bien 1 : terrasse cimenté et encadrée par des briques de ciments.  Coordonnées GPS du bien 2: 06°11,565'N 001°11,753'E  Préférence Compensation :</p>	
AG67-25	<p>PAP ABSENT</p>	
	<p>Impact1 : destruction d'auvent  Caractéristiques du bien 1 : auvent de 6 feuilles de tôles bleue sur une charpente en barres de fer et de chevrons.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,565'N 001°11,753'E  Préférence Compensation :</p>	
	<p>Impact2 : destruction de terrasse  Caractéristiques du bien 1 : terrasse de 7 m X 5m, cimenté et encadrée par des briques de ciments.  Coordonnées GPS du bien 2 : 06°11,569'N 001°11,749'E  Préférence Compensation :</p>	
AG67-26	<p>PAP ABSENT</p>	
	<p>Impact1 : destruction d'auvent  Caractéristiques du bien 1 : auvent de 16 feuilles de tôles bleue sur une charpente en barres de fer et de chevrons.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,569'N 001°11,744'E  Préférence Compensation :</p>	
	<p>Impact2 : destruction de terrasse  Caractéristiques du bien 2 : terrasse de 11m X 3m, faite du sable et du ciment.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,569'N 001°11,744'E  Préférence Compensation :</p>	

<p>AG67-27</p>	<p>Age : 33 ans  Sexe : féminin  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : Collège  Ref. document d'identité : Carte d'électeur n°1-315-01-99-12-05-00385</p> <p>Impact1 : destruction d'étalage  Caractéristiques du bien 1 : etalage fait d'une table sur laquelle est posée une claie et un toit en deux feuilles de tôles.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,572'N 001°11,739'E  Préférence Compensation :</p>	
<p>AG67-28</p>	<p>PAP ABSENT</p> <p>Impact1 : destruction de hangar  Caractéristiques du bien 1 : hangar de 8 feuilles de tôles posées sur un support en bois de teck.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,571'N 001°11,731'E  Préférence Compensation :</p>	
<p>AG67-29</p>	<p>Age : 35 ans  Sexe : Masculin  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction : primaire  Ref. document d'identité : CNI 0708-789-9063</p> <p>Impact1 : destruction d'auvent  Caractéristiques du bien 1 : auvent de 6 feuilles de tôles, de deux barres de fer et des chevrons.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,571'N 001°11,725'E  Préférence Compensation :</p> <p>Impact2 : destruction de terrasse de 3,5m X 3m cimentée  Caractéristiques du bien 2 : terrasse de 3,5m X 3m cimenté.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,571'N 001°11,725'E  Préférence Compensation :</p>	 
<p>AG67-30</p>	<p>PAP ABSENT</p> <p>Impact1 : destruction de rampe de garage  Caractéristiques du bien 1 : rampe en beton de 9m X 2m  Coordonnées GPS du bien : 06°11,568'N 001°11,722'E  Préférence Compensation :</p>	
<p>AG67-31</p>	<p>PAP ABSENT</p> <p>Impact1 : destruction de terrasse  Caractéristiques du bien 1 : terrasse carrelée de 15m sur 2  Coordonnées GPS du bien : 06°11,574'N 001°11,711'E  Préférence Compensation :</p> <p>Impact2 : destruction de deux auvents  Caractéristiques du bien 2 : deux auvents de 4 feuilles de tôles chacun posé sur des chevrons.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,574'N 001°11,711'E  Préférence Compensation :</p>	 



AG67-32	<p>Age : 38 ans  Sexe : Féminin  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : primaire  Ref. document d'identité : CNI 0090-297-7061  S/C OURO-BOURAIMA Aboubakar , mari de la propriétaire</p> <p>Impact1 : destruction de parasol  Caractéristiques du bien 1 : deux parasol démontable dont le toit en bâche.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,569'N 001°11,692'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	
AG67-33	<p>PAP ABSENT</p> <p>Impact1 : destruction de rampe de garage  Caractéristiques du bien 1 : rampe en béton de 11 m sur 6.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,564'N 001°11,622'E  Préférence Compensation :</p>	
AG67-34	<p>Age : 26 ans  Sexe : masculin  Situation Matrimoniale : célibataire  Niveau d'instruction : Collège</p> <p>Impact1 : destruction de hangar, terrasse cloturée  Caractéristiques du bien 1 : hangar de 12m sur 3.La terrasse cimentée est cloturée avec des grillages, les supports sont des chevrons.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,550'N 001°11,566'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	
AG67-35	<p>PAP ABSENT</p> <p>Impact1 : destruction de hangar et la terrasse  Caractéristiques du bien 1 : hangar de 14m sur 3.La terrasse cimentée  Coordonnées GPS du bien : 06°11,548'N 001°11,534'E  Préférence Compensation :</p>	
AG67-36	<p>Age : 37 ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : mariée  Niveau d'instruction : Collège  Ref. document d'identité : Carte d'électeur n°1-315-05-99-10-06-00330</p> <p>Impact1 : destruction de hangar, terrasse cloturée  Caractéristiques du bien 1 : hangar de 12 feuilles de tôles.La terrasse cimentée est clôturée par des briques de ciment.  Coordonnées GPS du bien : 06°11,747'N 001°11,579'E  Préférence Compensation : NATURE</p>	

AG67-37	<p>Age : 37ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : Lycée  Ref. document d'identité : CNI 0719-762-2063</p> <p>Impact1 : Hangar Atelier de soudure  Caractéristiques du bien 1 : Tôle (8 feuillets), perches de bois  Coordonnées GPS du bien :  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-38	<p>Age : 24 ans  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Célibataire  Niveau d'instruction : Primaire</p> <p>Impact1 : Hangar (Atelier Mécanique)  Caractéristiques du bien 1 : 4m*3m, tôles, planches, perches  Coordonnées GPS du bien : 06°11.560' N/ 001°11.745' E  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-39	<p>Age : 34 ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : Universitaire  Ref. document d'identité : CNI 0018-971-6064</p> <p>Impact1 : Auvent  Caractéristiques du bien 1 : 4m*2m ; Tôle, Fer, Galvas  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-40	<p>Age : 80 ans  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction : Analphabète  Ref. document d'identité : Carte d'Electeur n°1-31-05-09-9-00989</p> <p>Impact1 : Auvent  Caractéristiques du bien 1 : 10 m*2.5 m ; Tôle (9 feuilles), Galvas(3), Bois, Clous, Chevrons (3)  Coordonnées GPS du bien : 06°11.551'N/ 001°12,044' E  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-41	<p>Age : 36 ans  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Célibataire  Niveau d'instruction : Universitaire  Ref. document d'identité : Carte d'Electeur n°1-315-05-99-09-09-00479</p> <p>Impact1 : Terrasse  Caractéristiques du bien 1 : 3m*2m, Ciment + sable  Coordonnées GPS du bien : 06°11.567' N/ 001°11,9844 E  Préférence Compensation : Nature</p>	

AG67-42	<p>Age : 60 ans  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction :  Ref. document d'identité : CNI 0680-745-0063</p> <p>Impact1 : Hangar  Caractéristiques du bien 1 : 4m*5m, Tôles + Perches de bois  Coordonnées GPS du bien : 06°11.558' N/ 001°11.668' E  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-43	<p>Age : 69 ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Veuve  Niveau d'instruction : Primaire  Ref. document d'identité : Carte d'electeur n°1-315-05-99-09-01429</p> <p>Impact1 : Hangar  Caractéristiques du bien 1 : 8m*4m, Tôle (22 feuilles), perches de bois  Coordonnées GPS du bien : 06°11. 575' N/ 001°11.921' E  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-44	<p>Age : 35 ans  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction : Primaire  Ref. document d'identité : Naissance numero 1035</p> <p>Impact1 : Hangar (Atelier de menuiserie)  Caractéristiques du bien 1 : 6m*4m, Tôles, Perches  Coordonnées GPS du bien : 06°11.559'N/ 001°11.687'  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-45	<p>Age : 42 ans  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction : Universitaire  Ref. document d'identité :Passport EB 207179</p> <p>Impact1 : Rampe de garage  Caractéristiques du bien 1 : 4,5 m*3 m, ciment, gravillons, gravier  Coordonnées GPS du bien : 06°11.559'N/ 001°12.050' E  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-46	<p>Age : 70 ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Veuve  Niveau d'instruction : Primaire</p> <p>Impact1 : Terrasse  Caractéristiques du bien 1 : Ciment, sable, Portillon en bois  Coordonnées GPS du bien : 06°11,564' N/ 001°12.020' E  Préférence Compensation : Nature</p>	



AG67-47	<p>Age : 35 ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Célibataire  Niveau d'instruction : Analphabète</p> <p>Impact1 : Abri en tôle (Commerce Bouillie+ Beignets)  Caractéristiques du bien 1 : 1.8 m*1.5 m en tôle + bois  Coordonnées GPS du bien : 06°11.559'N /01°12.037' E  Coût estimé du bien par la PAP : F CFA  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-48	<p>Age : 37  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : Collège  Ref. document d'identité : Naissance n° 114</p> <p>Impact1 : terrasse  Caractéristiques du bien 1 : 8m*3 m, ciment, sable  Coordonnées GPS du bien : 06°11.558' N/ 001°11.854' E  Préférence Compensation : Nature</p>	<p>3</p> 
AG67-49	<p>Age : 26 ans  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction :</p> <p>Impact1 : Atelier (hangar de mécanique)  Caractéristiques du bien 1 : Tôle, bois  Coordonnées GPS du bien : 06°11,568' N/ 001°11.992' E  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-50	<p>Age : 47 ans  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction :  Ref. document d'identité : CNI 1049-626-8060</p> <p>Impact1 : Rampe de garage  Caractéristiques du bien 1 : 6m * 4 m, Béton (ciment, sable, gravier)  Coordonnées GPS du bien : 06°11.561' N/ 001°11,736' E  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-51	<p>Age : 28 ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Célibataire  Niveau d'instruction : Universitaire  Ref. document d'identité : CNI 0536-345-6073</p> <p>Impact1 : Appatame non couvert  Caractéristiques du bien 1 : 7m*3.5m, Barres de fer (Tubes ronds)  Coordonnées GPS du bien : 06°11.561'N/ 001°11.672' E  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-52	<p>Age : 57 ans  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction : Universitaire  Ref. document d'identité :</p> <p>Impact1 : Rampe du garage  Caractéristiques du bien 1 : 10m*4m, gravier, gravillons  Coordonnées GPS du bien : 06°11.540' N/ 001°11.882' E  Préférence Compensation : Nature</p>	

AG67-53	<p>Age : 31ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : Primaire</p> <p>Impact1 : Hangar  Caractéristiques du bien 1 : 3m*3m, Tôle (3 feuilles), perches, table (bois+ claie)  Coordonnées GPS du bien : 06°11,560' N/001°11.708' N  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-54	<p>Age : 28  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Célibataire  Niveau d'instruction : Collège</p> <p>Impact1 : kiosque de coiffure+ Estrade  Caractéristiques du bien 1 : 6m*5m, ciment, sable, tôle, carreaux  Coordonnées GPS du bien : 06°11.500' N/ 001°11.876' E  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-55	<p>Age : 48  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction :  Ref. document d'identité : CNI 0450-571-2063</p> <p>Impact1 : Terrasse  Caractéristiques du bien 1 : 5 m*3.5 m, ciment, sable, gravier (petite quantité)  Coordonnées GPS du bien : 06°11.560' N/ 001°11.855' E  Préférence Compensation : Nature</p> <p>Impact2 : Auvent  Caractéristiques du bien 2: Tôle (7 Feuilles), Bois (4 planchettes), barres de fer avec chevrons  Coordonnées GPS du bien : 06°11.560' N/ 001°11.855' E  Préférence Compensation : Nature</p>	 
AG67-56	<p>Age : 68  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction :  Ref. document d'identité : Carte d'électeur n°1-315-05-99-09-03-01042</p> <p>Impact1 : Terrasse  Caractéristiques du bien 1 : Pavés, 22m*4  Coordonnées GPS du bien : 06°11.561' N/ 001°11.758' E  Préférence Compensation :</p>	



AG67-57	<p>PAP ABSENT</p> <p>Impact1 : Auvent Caractéristiques du bien 1 : tôles (10 feuilles), 5 planches, clous Coordonnées GPS du bien :06°11.568' N/ 001°12.023' E Préférence Compensation :</p> <p>Impact2 : Terrasse clôturée en bois Caractéristiques du bien 2: 5 m*2 m, Ciment+ sable, clôture en bois Coordonnées GPS du bien : 06°11.568' N/ 001°12.023' E Préférence Compensation :</p>	
AG67-58	<p>Age : 47 Sexe : M Situation Matrimoniale : Marié Niveau d'instruction : Ref. document d'identité : Carte d'électeur n°1-315-05-99-09-03-01042</p> <p>Impact1 : Rampe de garage Caractéristiques du bien 1 : 8m*2m, gravillons, ciment Coordonnées GPS du bien :06°11.472' N/001°11.870' E Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-59	<p>Age : 28ans Sexe : F Situation Matrimoniale : Mariée Niveau d'instruction : Collège</p> <p>Impact1 : Terrasse Caractéristiques du bien 1 : 4m*2m, Ciment + sable Coordonnées GPS du bien : 06°11.573' N/ 001°11.998' E Préférence Compensation : Nature</p> <p>Impact2 : Auvent Caractéristiques du bien 2: Tôle (4 grands feuillets) + bois + clous Coordonnées GPS du bien :06°11.573' N/ 001°11.998' E Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-60	<p>Age : 32ans Sexe : M Situation Matrimoniale : Célibataire Niveau d'instruction : Collège Ref. document d'identité : CNI 0983-593-7060</p> <p>Impact1 : Terrasse Caractéristiques du bien 1 : 9m*2 m, ciment, sable Coordonnées GPS du bien : 06°11.561' N/ 001°11.844' E Préférence Compensation : Nature</p> <p>Impact2 : Auvent Caractéristiques du bien 2: 9m* 2 m, Tôle, Barres de fer, 3 perches de bois Coordonnées GPS du bien :06°11.561' N/ 001°11.844' E Préférence Compensation : Nature</p>	

<p>AG67-61</p>	<p>Age : 23 ans  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction : Bac  Ref. document d'identité : CNI 0541-926-7031</p> <p>Impact1 Hangar  Caractéristiques du bien 1 : 7.5 m*3.5m  Coordonnées GPS du bien : 06°11.571' N/ 001°11.907' E  Préférence Compensation : Nature</p> <p>Impact2 : Rampe de garage  Caractéristiques du bien 2: 3.5 m* 3 m, ciment, sable, gravier  Coordonnées GPS du bien : 06 °11,571' N/ 001°11.907' E  Préférence Compensation : Nature</p>	 
<p>AG67-62</p>	<p>Age : 69ans  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Veuf  Niveau d'instruction : Universitaire  Ref. document d'identité : CNI 02078579075</p> <p>Impact1 : Rampe de garage  Caractéristiques du bien 1 : 12m*4m, ciment, sable, gravier  Coordonnées GPS du bien : 06°11.564' N/ 001°11.829' E  Préférence Compensation : Nature</p> <p>Impact2 : Rampe de garage  Caractéristiques du bien 2: 12 m*5 m, ciment, sable, gravier, fils de fer  Coordonnées GPS du bien : 06°11.563' N/ 001°11.818' E  Préférence Compensation : Nature</p>	 
<p>AG67-63</p>	<p>Age : 42ans  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction : Primaire  Ref. document d'identité : Carte d'Electeur n°1-315-05-99-09-01-00159</p> <p>Impact1 : Terrasse  Caractéristiques du bien 1 : 6m*2m, Ciment, sable  Coordonnées GPS du bien : 06°11.566'N/ 001°12.016' E  Préférence Compensation : Nature</p> <p>Impact2 : Auvent  Caractéristiques du bien 2: Tôle (10 feuillets), bois, clous  Coordonnées GPS du bien : 06°11.566'N/ 001°12.016' E  Préférence Compensation : Nature</p>	 

AG67-64	<p>Age : 35 ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Célibataire  Niveau d'instruction : Analphabète  Ref. document d'identité : Carte d'électeur n°1-31-05-12-1-00346</p>	
	<p>Impact1 : Terrasse  Caractéristiques du bien 1 : 6 m*2m, ciment, sable  Coordonnées GPS du bien : 06°11.573'N/ 001°11.981' E  Préférence Compensation : Nature</p>	
	<p>Impact2 : Auvent  Caractéristiques du bien 2: Tôle, Bois, Barres de fer  Coordonnées GPS du bien :06°11.573'N/ 001°11.981' E  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-65	<p>Age : 65ans  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction : Collège  Ref. document d'identité :CNI 0200-958-4066</p>	
	<p>Impact1 :Petit hangar  Caractéristiques du bien 1 : Tôle, support en bois de Teck  Coordonnées GPS du bien : 06°11.672'N/ 001°12.3'  Préférence Compensation : Nature</p>	
	<p>Impact2 : Arbre  Caratéristiques du bien 2: Ficus (2.5 m de haut)  Coordonnées GPS du bien :  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-66	<p>Age : 64ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Veuve  Niveau d'instruction : Primaire  Ref. document d'identité : CNI 1040-861-0063</p>	
	<p>Impact1 : Auvent  Caractéristiques du bien 1 : 4.5m*2.5m, Tôle bleu (11 feuilles), planchettes, clous  Coordonnées GPS du bien : 06°11.558' N/ 001°11.752' N  Préférence Compensation : Nature</p>	
	<p>Impact2 : Fondation de l'Auvent  Caractéristiques du bien 2: Ciment, sable, 4.5m*2.5m  Coordonnées GPS du bien : 06°11.558' N/ 001°11.752' E  Préférence Compensation : Nature</p>	






<p>AG67-67</p>	<p>Age : 55ans  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction : Universitaire  Ref. document d'identité : CNI 0155-430-7063</p> <p>Impact1 : Terrasse  Caractéristiques du bien 1 : 11m*2m, ciment, sable  Coordonnées GPS du bien :  Préférence Compensation : Nature</p> <p>Impact2 : Auvent  Caractéristiques du bien 2: Tôle bleue, Bois, Barres de fer  Coordonnées GPS du bien :  Préférence Compensation : Nature</p> <p>Impact3 :Rampe de garage  Caractéristiques du bien 3 : 11m*2m, ciment, sable  Coordonnées GPS du bien :  Préférence Compensation : Nature</p>	  
<p>AG67- AG67-68</p>	<p>Age : 45ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction :  Ref. document d'identité : CNI 0383-550-4063</p> <p>Impact1 : Terrasse crépie  Caractéristiques du bien 1 : 10m*3m, ciment, sable, gravier  Coordonnées GPS du bien : 06°11.563' N/ 001°11.694  Préférence Compensation : Nature</p> <p>Impact2 : Auvent  Caractéristiques du bien 2: 10m*3m, tuile (18 feuilles), chevrons  Coordonnées GPS du bien :06°11.563' N/ 001°11.694' E  Préférence Compensation : Nature</p> <p>Impact3 : Terrasse + rampe  Caractéristiques du bien 3 : 10 m * 3 m, ciment, sable  Coordonnées GPS du bien : 06°11.563' N / 001°11.694' E  Préférence Compensation : Nature</p>	  












AG67-69	<p>Age : 38 ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : Collège  Ref. document d'identité :CNI 0573-264-7063</p>	
	<p>Impact1 : Terrasse  Caractéristiques du bien 1 : 4 m* 1.5 m, Ciment+ Sable  Coordonnées GPS du bien : 06°11.573'N/ 001°11.998' E  Préférence Compensation : Nature</p>	
	<p>Impact2 : Auvent  Caractéristiques du bien 2: Barres de fer + Bâches  Coordonnées GPS du bien :06°11.573'N/ 001°11.998' E  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG67-70	<p>PAP ABSENT  Impact1 : Terrasse  Caractéristiques du bien 1 : 47m*6 m, ciment, sable  Coordonnées GPS du bien : 06°11.562' N/001°11.806' E  Préférence Compensation :</p>	
	<p>Impact2 : Rampe de garage  Caractéristiques du bien 2: 12m*5m, ciment, sable  Coordonnées GPS du bien : 06°11.561' N/001°11.817' E  Préférence Compensation :</p>	
	<p>Impact3 : Palmiers (7)  Caractéristiques du bien 3 : Arbustes  Coordonnées GPS du bien : 06°11.561' N/001°11.817' E  Préférence Compensation :</p>	

Source : Actualisation PAR travaux prioritaires Lomé, données enquêtes, Mars 2018.

**Tableau 5 : Profil socio-economique des PAP et inventaire des biens affectes de la rue 126 AGP dans le quartier Agbalépédogan**

RUE 126 AGP		
N°	Identification des PAPs	Photos des biens
AG26-1	Age : 29 ans Sexe : M Situation Matrimoniale : Marié Niveau d'instruction : Lycée	
	Impact1 : Terrasse + Hangar Caractéristiques du bien 1 : 5m*3m, Tôle (10 feuillets), Perches, Planchettes Coordonnées GPS du bien : 06°11.544' N/ 001°11.883' E Préférence Compensation : Nature	
	Impact2 : Rampe de garage Caractéristiques du bien 2: 3m*5m, Ciment, sable Coordonnées GPS du bien : 06°11.544' N/ 001°11.883' Préférence Compensation : Nature	
AG26-2	Age : 29ans Sexe : F Situation Matrimoniale : mariée Niveau d'instruction : Lycée	
	Impact1 : destruction de hangar, terrasse, étallage Caractéristiques du bien 1 : hangar de 10 feuilles de tôles.La terrasse cimentée est cloturée par des briques de ciment à mi-hauteur. Coordonnées GPS du bien : 06°11,453'N 001°11,869'E Préférence Compensation : NATURE	
AG26-3	Age : 30ans Sexe : F Situation Matrimoniale : marié Niveau d'instruction : Lycée Ref. document d'identité :CE 1-301-01-02-37-22-00671	
	Impact1 : destruction de hangar et terrasse Caractéristiques du bien 1 : hangar de 8m sur 3 couvert avec 12tôles posées sur un support en tuyaux de fer. Sol de terrasse cimentée.la terrasse est cloturé à mi-hauteur. Coordonnées GPS du bien : 06°11,439'N 001°11,866'E	







RUE 126 AGP		
N°	Identification des PAPs	Photos des biens
AG26-4	<p>PAP ABSENT</p> <p>Impact1 : destruction de hangar            Caractéristiques du bien 1 : hangar de 7m sur 3 avec 6 feuilles de tôles.            Coordonnées GPS du bien : 06°11,436'N 001°11,866'E</p>	
AG26-5	<p>Age : 34ans            Sexe : M            Situation Matrimoniale : marié            Niveau d'instruction : Lycée            Ref. document d'identité :CNI 0239-560-5063</p> <p>Impact1 : destruction de baraque            Caractéristiques du bien 1 : baraque de 6m X 2 m construit avec des contreplaqués, le toit en tôles.            Coordonnées GPS du bien : 06°11,443'N 001°11,867'E</p>	
AG26-6	<p>Age : 35ans            Sexe : M            Situation Matrimoniale : marié            Niveau d'instruction :            Ref. document d'identité :Passport EB 280211</p> <p>Impact1 : destruction d'auvent            Caractéristiques du bien 1 : auvent de 9 feuilles de toles posées sur des barrettes de fer.            Coordonnées GPS du bien : 06°11,425'N 001°11,865'E</p> <p>Impact1 : destruction de terrasse            Caractéristiques du bien 1 : terrasse de 8m sur 3 cimentée.            Coordonnées GPS du bien : 06°11,425'N 001°11,865'E</p>	
AG26-7	<p>Age :43 ans            Sexe : M            Situation Matrimoniale : Marié            Niveau d'instruction : CM1            Ref. document d'identité : Permis de conduire n°113 637            Carte d'électeur n°1-31-05-08-5-00846</p> <p>Impact1 : Atelier ou Hangars de menuiserie            Caractéristiques du bien 1 : tôle et bois, non cimenté            Coordonnées GPS du bien : N=06°11.538 ; E = 001°11.882            Préférence Compensation : Nature</p> <p>Impact2 : Baraque pour dépôt de matériel de travail            Caractéristiques du bien 2: fait en tôle uniquement et tôle            Coordonnées GPS du bien :N = 06°11.546 ; E = 001°11.883            Préférence Compensation : Nature</p>	 

RUE 126 AGP		
N°	Identification des PAPs	Photos des biens
AG26-8	Age : 28 ans Sexe : M Situation Matrimoniale : célibataire Niveau d'instruction : BEPC Ref. document d'identité : Carte d'électeur n°1-315-50-99-09-07-0062	
	Impact1 : Hangar de menuiserie Caractéristiques du bien 1 : Fait en tôle et bois Coordonnées GPS du bien : N =06°11.448 ; E= 001°11.881 Préférence Compensation : Nature	
	Impact2 : Baraque de dépôt de matériel de travail Caractéristiques du bien 2: Fait uniquement en tôle et tôle également Coordonnées GPS du bien : N= 06°11.539 ; E = 001°11.878 Préférence Compensation : Nature	
AG26-9	Age : 70 ans Sexe : F Situation Matrimoniale : Mariée Niveau d'instruction : - Ref. document d'identité : Carte d'électeur n°1-315-01-99-12-01-00374	
	Impact1 : Hangar de commerce Caractéristiques du bien 1 : Tôle ; bois et un peu cimenté Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.532 ; E = 001°11.878 Préférence Compensation : Nature	
AG26-10	Age : 31 ans Sexe : M Situation Matrimoniale : Marié Niveau d'instruction : Licence en droit Ref. document d'identité : CNI 0062-251-6024	
	Impact1 : Kiosque de transfert de crédit Caractéristiques du bien 1 : Fait en contreplaqué ; bois et tôle Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.514 ; E = 001°11.873 Préférence Compensation : Nature	
AG26-11	Age : 41 ans Sexe : F Situation Matrimoniale : Mariée Niveau d'instruction : CE2 Ref. document d'identité : Carte d'électeur n°1- 315-05-99-05-31-00135	
	Impact1 : Hangar de commerce Caractéristiques du bien 1: Fait en tôle et bois ; non cimenté Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.507 ; E = 001°11.872 Préférence Compensation : Nature	









RUE 126 AGP		
N°	Identification des PAPs	Photos des biens
AG26-12	<p>PAP ABSENT</p> <p>Impact1 : Auvent devanture boutique            Caractéristiques du bien 1 : Fait en barre de fer ; tôle ; bois et cimenté            Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.480 ; E = 001°11.868</p>	
AG26-13	<p>PAP ABSENT</p> <p>Impact1 : Baraque de dessinateur ou peintre            Caractéristiques du bien 1 : Fait en contreplaqué ; tôle + bois            Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.467 ; E = 001°11.865</p>	
AG26-14	<p>Age : 29 ans            Sexe : F            Situation Matrimoniale : Marié            Niveau d'instruction :            Ref. document d'identité : CNI 0854-066-9060</p> <p>Impact1 : Auvent devanture boutique            Caractéristiques du bien 1 : Tôle ; bois et cimenté            Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.458 ; E = 001°11.663</p>	
AG26-15	<p>PAP ABSENT</p> <p>Impact1 : Hangar de menuiserie            Caractéristiques du bien 1 : Planche ; bois ; tôle ; non cimenté            Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.404 ; E = 001°11.860</p>	
AG26-16	<p>Age : 32 ans            Sexe : F            Situation Matrimoniale : Marié            Niveau d'instruction : Non instruite            Ref. document d'identité : CNI 1014-448-2063</p> <p>Impact1 : Auvent devanture bar            Caractéristiques du bien 1 : Fait en bois ; fer ; tôle et cimenté</p> <p>Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.398 ; E = 001°11.859</p>	
AG26-17	<p>PAP ABSENT</p> <p>Impact1 : Kiosque            Caractéristiques du bien 1 : Fait en contreplaqué et tôle ; bois            Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.392 ; E = 001°11.860            Préférence Compensation :</p>	







AG26-18	<p>Age : 50 ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : -  Ref. document d'identité : Carte d'électeur n°1-31-05-09-9-00572</p> <p>Impact1 : Hangar de commerce  Caractéristiques du bien 1 : Fait en tôle ; bois ; planche ; tôle et cimenté  Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.365 ; E = 001°11.861  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG26-19	<p>PAP ABSENT</p> <p>Impact1 : Hangar de commerce  Caractéristiques du bien 1 : tôle ; bois ; non cimenté  Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.359 ; E = 001°11.859</p>	
AG26-20	<p>Age :45 ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : -  Ref. document d'identité : carte d'électeur n°1-31-05-09-2-10228  S/C HOUNDJAFO YAOVI (époux)</p> <p>Impact1 : Hangar de commerce  Caractéristiques du bien 1 : Bois ; tôle ; et non cimenté  Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.301 ; E = 001°11.153  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG26-21	<p>Age : 45 ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : -  Ref. document d'identité</p> <p>Impact1 : Hangars de commerce  Caractéristiques du bien 1 : Fait en tôle et tôle ; bois et non cimenté  Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.228 ; E = 001°11.853  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG26-22	<p>Age : 24 ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : -  Ref. document d'identité : Carte d'électeur n°1-312-01-99-13-03-00326</p> <p>Impact1 : Baraque  Caractéristiques du bien 1 : Fait en tôle galva ; tôle en bac - alu ; sol cimenté  Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.279 ; E = 001°11.847</p>	

RUE 126 AGP		
N°	Identification des PAPs	Photos des biens
AG26-23	Age : 20 ans Sexe : F Situation Matrimoniale : Mariée Niveau d'instruction : - Ref. document d'identité : Naissance 2252/2008	
	Impact1 : Baraque Caractéristiques du bien 1 : fait en tôle galva ; tôle avec Bac- Alu ; Fer et bâche ; sol cimenté Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.276 ; E = 001°11.846	
AG26-24	Age : 56 ans Sexe : F Situation Matrimoniale : Mariée Niveau d'instruction : Nature Ref. document d'identité : CIN 0932-367-0063	
	Impact1 : Hangars de commerce Caractéristiques du bien 1 : tôle avec bois ; non cimenté Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.514 ; E = 001°11.873 Préférence Compensation : Nature	
AG26-25	Age : 45 ans Sexe : F Situation Matrimoniale : Mariée Niveau d'instruction : -	
	Impact1 : Escalier et Hangars devanture Studio Caractéristiques du bien 1 : Poteaux en barre de fer ; tôle avec Bac- Alu ; sol cimenté Coordonnées GPS du bien : 06°11.273' ; E = 001°11.852' Préférence Compensation : Nature	
AG26-25	Impact2 : Terrasse + Hangars devanture bureau Caractéristiques du bien 2: Fer ; bois ; Bac alu et béton simple Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.276 ; E = 001°11.852 Préférence Compensation : Nature	
AG26-26	PAP ABSENT	
	Impact1 : Rampe entrée garage Caractéristiques du bien 1 : Béton simple Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.277 ; E = 001°11.854	
AG26-26	Impact2 : Rampe entrée garage Caractéristiques du bien 2: Béton simple Coordonnées GPS du bien : 06°11.285 ; E = 001°11.855	

RUE 126 AGP		
N°	Identification des PAPs	Photos des biens
AG26-27	Age : 75 ans Sexe : F Situation Matrimoniale : Veuve Niveau d'instruction :	
	Impact1 : Terrasse + Hangars devanture boutique Caractéristiques du bien 1 : tôle en bac alu et poteau en fer ; cimenté avec carreaux cassés Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.286 ; E = 001°11.856 Préférence Compensation : Nature	
	Impact2 : Terrasse + Hangars devanture cave de vin Caractéristiques du bien 2: tôle en bac alu ; fer pour poteaux ; sol en béton gros grain Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.290 ; E = 001°11.857 Préférence Compensation : Nature	
	Impact3 : terrasse devanture maison Caractéristiques du bien 3 : Sol cimenté simplement; non tolé Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.296 ; E = 001°11.858 Préférence Compensation : Nature	
AG26-28	Age : 52 ans Sexe : F Situation Matrimoniale : Mariée Niveau d'instruction : - Ref. document d'identité : Carte d'électeur n°1-315-01-99-12-02-001223	
	Impact1 : Hangar Caractéristiques du bien 1 : Mur levé ; tôle ; cimenté ; bois et fer Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.309 ; E = 001°11.859	
	Impact2 : Hangar Caractéristiques du bien 2: tôle ; béton simple  Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.314 ; E = 001°11.861 :	
AG26-29	Age : 42 ans Sexe : F Situation Matrimoniale : Mariée Niveau d'instruction : Universitaire Ref. document d'identité : CNI 0176-788-7063	
Impact1 : Hangar de commerce Caractéristiques du bien 1 : Mur levé ; bois ; cimenté + grillage Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.334 ; E = 001°11.860 Préférence Compensation : Nature		



<p>AG26-30</p>	<p>Age : 33 ans  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction : Primaire  Ref. document d'identité : CNI 1045-294-5063</p> <p>Impact1 : Baraque de couture  Caractéristiques du bien 1 : Mur levé ; tôle avec bois  Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.343 ; E = 001°11.862  Préférence Compensation : Nature</p>	
<p>AG26-31</p>	<p>Age : 38 ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : Primaire  Ref. document d'identité : Carte d'électeur n°1-315-01-99-12-31-00092</p> <p>Impact1 : Hangar de commerce  Caractéristiques du bien 1 : Tôle ; cimenté + bois  Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.341 ; E = 001°11.863  Préférence Compensation : Nature</p>	
<p>AG26-32</p>	<p>Age : 40 ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : Primaire  Ref. document d'identité : Carte d'électeur n°1-301-01-08-29-02-01263</p> <p>Impact1 : Hangar de commerce  Caractéristiques du bien 1 : tôle ; contreplaqué et bois ; non cimenté  Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.346 ; E = 001°11.863  Préférence Compensation : Nature</p>	
<p>AG26-32</p>	<p>Impact2 : Hangar de commerce  Caractéristiques du bien 2: tôle + claies et bois ; non cimenté  Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.349 ; E = 001°11.863  Préférence Compensation : Nature</p>	
<p>AG26-33</p>	<p>Age : 37 ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction : CM2  Ref. document d'identité : CNI 10088/04/CP3èD/ septembre 2004</p> <p>Impact1 : Appâtâmes de commerce  Caractéristiques du bien 1 : Tôle ; carrelé + bois  Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.360 ; E = 001°11.860  Préférence Compensation : Nature</p> <p>Impact2 : Hangars de commerce  Caractéristiques du bien 2: tôle + bois ; sol cimenté  Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.361 ; E = 001°11.863  Préférence Compensation : Nature</p>	 

AG26-34	<p>Age : 48 ans  Sexe : F  Situation Matrimoniale : Mariée  Niveau d'instruction :  Ref. document d'identité : CNI 0427-256-6063</p> <p>Impact1 : Hangars de commerce  Caractéristiques du bien 1 : tôle + bois ; sol cimenté  Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.362 ; E = 001°11.865  Préférence Compensation : Nature</p>	
AG26-35	<p>Age : 58 ans  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction :  Ref. document d'identité : CNI 0280-764-7063</p> <p>Impact1 : Rampe entrée garage  Caractéristiques du bien 1 : Béton simple  Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.390 ; E = 001°11.865</p>	
AG26-36	<p>PAP ABSENT</p> <p>Impact1 : Rampe entrée garage  Caractéristiques du bien 1 : Béton simple  Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.398 ; E = 001°11.866</p>	
AG26-37	<p>Age : 55 ans  Sexe : M  Situation Matrimoniale : Marié  Niveau d'instruction : Bac  Ref. document d'identité : Carte d'électeur n°1-315-05-99-09-01-00591</p> <p>Impact1 Hangars de jeu  Caractéristiques du bien 1 : tôle ; bois et non cimenté  Coordonnées du bien : N = 06°11.406 ; E = 001°11.865  Préférence Compensation : Nature</p>	
	<p>Impact2 : Hangars de commerce  Caractéristiques du bien 2 : tôle ; bois et non cimenté  Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.407 ; E = 001°11.866  Préférence Compensation : Nature</p>	
	<p>Impact3 : Rampe entrée garage  Caractéristiques du bien 3 : Béton simple  Coordonnées GPS du bien : N = 06°11.407 ; E = 001°11.866  Préférence Compensation : Nature</p>	

Source : Actualisation PAR travaux prioritaires Lomé, données enquêtes, Mars 2018.

## **5. OPTIONS ET VARIANTES ENVISAGEES POUR EVITER OU MINIMISER LE DEPLACEMENT**

Les activités qui pourraient engendrer la réinstallation concernent essentiellement les travaux de libération de l'emprise. Cette phase concernera le déplacement des hangars et baraques construits dans les emprises et sur les caniveaux existants des rues 126AGP et 267AGP.

Etant donné que les travaux concernent les rues existantes et qui disposent des ouvrages d'assainissement, les possibilités de variantes liées aux tracés de ces rues sont quasi-inexistantes. Toutes les dispositions seront prises pour épargner certains arbres d'alignement et baraques dans la mesure du possible à l'exécution des travaux.

## **6. CADRE LÉGAL ET INSTITUTIONNEL DE LA REINSTALLATION**

Le corpus juridique togolais sur la base des lois et textes réglementaires applicables en matière de gestion des questions foncières (les textes applicables au foncier, le statut des terres, l'expropriation pour cause d'utilité publique, etc.), et les dispositions de la PO4.12 de la Banque mondiale constituent le cadre légal et institutionnel de la réinstallation dans le cadre du PIDU. Ce chapitre présente également une analyse comparée de la législation Togolaise et de la Politique opérationnelle PO.4.12. de la Banque mondiale pour retenir la disposition applicable.

### **6.1. CADRE LÉGAL NATIONAL**

Il s'agit des dispositions juridiques nationale applicables à la gestion du foncier, précisément l'expropriation pour cause d'utilité publique et les indemnités qui en découlent généralement.

#### **6.1.1. LE CONTEXTE FONCIER**

Le cadre juridico-foncier du Togo est composée des lois, ordonnances et décret qui organisent le régime foncier national. Il s'agit de :

- (i) la Constitution togolaise du 14 octobre 1992 révisée en 2002(art. 27) dont l'alinéa déclare que « le droit de propriété est garanti par la loi. Il ne peut y être porté atteinte que pour cause d'utilité publique légalement constatée et après une juste et préalable indemnisation » ;
- (ii) la loi N° 60 – 26 du 05 août 1960 relative à la protection de la propriété foncière des citoyens togolais ;
- (iii) loi N° 61 – 2 du 11 janvier 1961 consolide la propriété foncière des citoyens togolais contre les étrangers qui ne peuvent acquérir la propriété foncière qu'après autorisation préalable de l'autorité publique ;
- (iv) Le décret N° 45-2016 du 1<sup>er</sup> septembre 1945, qui précise les conditions et la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- (v) L'ordonnance N°12 du 06 Février 1974 « fixant le régime foncier et domanial » est aujourd'hui le texte de référence en matière foncière.

#### **6.1.2. LE STATUT FONCIER**

La Constitution de la 4<sup>ème</sup> République au Togo dispose dans son article 27 que le droit de propriété est garanti par la loi. Il ne peut y être porté atteinte que pour cause d'utilité publique légalement constatée et après une juste et préalable indemnisation.

Au Togo, dans les faits, l'accès à la terre évolue selon un système coutumier ou un système moderne. Dans le premier cas, l'accès à la terre se fait comme par transmission du patrimoine foncier aux descendants, dont entre les membres d'une même famille, par usufruit (location, métayage et le gage). En droit moderne, le statut foncier est défini par l'ordonnance N° 12 du 06 février 1974. Celle-ci classe les terres composant l'ensemble du territoire national comme suit :

- Les terres détenues par les collectivités coutumières et les individus, à qui l'Etat garantit le droit de propriété à condition de détenir un titre foncier délivré conformément à la loi ou à défaut un droit coutumier sur les terres exploitées ;
- Les terres constituant les domaines publics et privés de l'Etat et des collectivités locales qui sont les immeubles qui, par nature ou par destination, sont à la disposition du public et qui appartiennent soit à l'Etat, soit aux établissements publics, collectivités publiques territoriales secondaires et services publics, industriels et commerciaux ;
- Les domaines privés de l'Etat, constitués des immeubles et autres droits réels immobiliers appartenant à l'Etat ; des terres provenant des concessions rurales, urbaines ou industrielles abandonnées ; des biens en déshérence appréhendés et gérés conformément à la législation sur successions vacantes ; des terres et biens immobiliers immatriculés au nom de l'Etat ; des immeubles du domaine public qui ont été déclassés ;
- Le domaine privé des collectivités publiques territoriales secondaires constitué des immeubles et droits immobiliers provenant du domaine privé de l'Etat transféré au domaine privé des collectivités publiques ; les biens et droits réels immobiliers acquis par les collectivités publiques elles-mêmes ;
- Le domaine foncier national constitué de toutes les terres ne pouvant être classées dans l'une ou l'autre des catégories énumérées ci-dessus ; sa gestion relève de l'autorité de l'Etat qui peut procéder à la redistribution sous toutes les formes.

### **6.1.3. L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Au Togo, la réglementation en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique est régie par le décret N° 45-2016 du 1<sup>er</sup> septembre 1945, qui précise les conditions et la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Selon ce texte, l'expropriation pour cause d'utilité publique s'opère par autorité de justice (article 1), pour réaliser des opérations publiques comme la construction des routes, l'aménagement hydraulique, l'assainissement, l'installation de services publics etc. (article 3). L'acte déclaratif d'utilité publique doit être précédé d'une enquête *commodo* et *incommodo* dont la substance consiste à présenter le projet au niveau de la collectivité avec un plan indiquant les propriétés atteintes ; les



intéressés peuvent prendre connaissance et faire leurs observations pendant une durée d'un mois à compter de la date de l'avis de dépôt : en cas d'urgence, la durée peut être réduite à huit jours (article 6). Pour ce qui concerne l'indemnisation, le texte dit qu'une commission composée de trois agents de l'administration sont désignés pour s'entendre à l'amiable avec l'exproprié sur le montant à calculer ; un procès-verbal est établi à cet effet (article 9). Le montant des indemnités est fonction de la valeur du bien exproprié avant la date de l'expropriation (la valeur ne peut dépasser celle qu'avait l'immeuble au jour de déclaration d'utilité publique), suite à l'évaluation de trois experts en tenant compte de la plus-value ou de la moins-value qui résulte pour la partie non expropriée, de l'exécution de l'ouvrage projeté (article 13). Le paiement de l'indemnité se fait dès que la cession à l'amiable ou le jugement d'expropriation est prononcé ; l'administration peut alors entrer en possession de l'immeuble exproprié.

Par ailleurs, selon les textes en vigueur, les infrastructures et équipements publics sont implantés dans le domaine public. Un document d'urbanisme vaut déclaration d'utilité publique pour toutes opérations prévues dans ledit document. C'est le cas pour le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme adopté en 1978. Ceci permet à la Direction Générale de l'Urbanisme, du Développement Municipal, de l'Habitat et du Patrimoine Immobilier (DGUDMHPI) d'établir des Plans d'Urbanisme de détail, pour encadrer les lotissements privés et les dégagements d'emprises pour voirie et équipement public, selon le principe de mise à disposition de 50% des superficies loties à l'Etat (article 40 du décret 67-228) pour les voiries et réseaux divers (VRD) et pour les réserves administratives. Sur cette base, l'Etat dispose de droit, d'un domaine devant accueillir entre autres servitudes, des voies et autres infrastructures publiques. Toutefois, étant dans l'incapacité de créer d'un seul trait des structures éducatives partout et se fondant sur les dispositions du décret réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'Etat laisse des opérateurs économiques de l'informel occuper des portions et lorsqu'il veut disposer de son domaine, les occupants « illégaux » sont prévenus à temps et accompagnés dans leur relocalisation.

## **6.2. POLITIQUE OPÉRATIONNELLE, PO 4.12 DE LA BANQUE MONDIALE**

La politique opérationnelle PO 4.12 relative à la "Réinstallation Involontaire" doit être suivie lorsqu'un projet est susceptible d'entraîner une réinstallation involontaire et occasionner des impacts négatifs sur les moyens d'existence, l'acquisition de terre ou des restrictions d'accès à des ressources naturelles. Les principales exigences introduites par cette politique sont les suivantes :

- La réinstallation involontaire doit autant que possible être évitée ou minimisée, en envisageant des variantes dans la conception du projet ;
- Lorsqu'il est impossible d'éviter la réinstallation, les actions de réinstallation doivent être conçues et mises en œuvre en tant que programmes de développement durable, en mettant en place des ressources suffisantes pour que les personnes déplacées par le projet puissent profiter des avantages du projet. Les personnes déplacées doivent être consultées et doivent participer à la planification et à l'exécution des programmes de réinstallation ;

- Les personnes déplacées doivent être assistées dans leurs efforts pour améliorer leur niveau de vie, ou au moins pour le restaurer à son niveau antérieur au déplacement.

L'information et la participation de la communauté à l'élaboration du PAR sont exigées par la PO 4.12. Elles doivent être menées avec considération particulière pour les groupes les plus vulnérables et/ou marginalisés au sein des PAP. Cette exigence est dictée non pas par désir d'information, mais par l'implication des populations. Et comme les segments défavorisés d'une communauté peuvent ne pas se sentir concernés ou assez confiants pour participer, des efforts spéciaux doivent être faits pour impliquer la communauté entière, pour que chacun comprenne, approuve et soutienne le processus de réinstallation.

Du point de vue de l'acquisition des terres et de l'évaluation des revenus, la PO 4.12 souligne l'importance d'une compensation complète et diligente, pour tous les biens perdus dans le cadre de projet de développement financé par la Banque mondiale.

L'autre exigence importante de la politique PO 4.12 est de restaurer au moins les niveaux de vie des PAP et de préférence de les améliorer. Le principe fondamental est de garantir que ceux qui sont le plus lésés par le projet en termes de pertes de biens, de moyens ou sources de production, etc. soient assistés aussi pleinement que possible pour restituer leurs moyens d'existence afin de maintenir ou d'améliorer leurs niveaux de vie.

Pour garantir que la compensation et la réhabilitation économique se déroulent comme planifiées, la PO 4.12 exige aussi un programme de suivi/évaluation pour contrôler l'évolution du projet.

### **6.3. COMPARAISON ENTRE LA PO 4.12 DE LA BANQUE MONDIALE ET LA LÉGISLATION TOGOLAISE**

L'analyse comparée de la législation togolaise applicable aux cas d'expropriation et de compensation afférente avec la PO4.12 de la Banque mondiale relative à la réinstallation involontaire, met en exergue aussi bien des convergences que des divergences.

En termes de points de convergence on peut relever (i) Paiement de l'indemnité et (ii) Calcul de l'indemnité. Les points où la loi nationale est moins complète sont (iii) Déplacement, (iv) Propriétaires coutumiers des terres, (v) Traitement des plaintes, (vi) Consultation des parties prenantes et des PAP.

Quant aux points de divergence ils sont très nombreux et concernent :

- les personnes éligibles à une compensation ;
- la date limite d'éligibilité (Cut-Off-Date) ;
- les occupants irréguliers qui ne sont pas pris en charge par le droit national ;

- les non détenteurs de titre de propriété reconnu ne sont pas mentionnés par les dispositions nationales ;
- l'assistance à la réinstallation n'est pas prise en charge par la législation nationale ;
- les alternatives de compensation ne sont pas prévues dans le droit togolais ;
- les groupes vulnérables qui ne constituent pas une priorité dans la prise en charge des PAP ;
- la réhabilitation économique qui n'est pas prévue au Togo ;
- les procédures de suivi et d'évaluation qui n'existent pas dans le droit togolais.

Dans le cadre des travaux projeté dans la ville de Lomé, il est recommandé que la PO 4.12 de la Banque mondiale soit appliquée pour guider le processus de réinstallation éventuelle dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet.

**Tableau 6 : Tableau comparatif du cadre juridique togolais et de la PO 4.12**

Thème	Législation Togolaise	Politique de la Banque Mondiale	Analyse de conformité et recommandation
<b>Date limite d'éligibilité</b>	La législation nationale traite de l'ouverture de l'enquête de «commodo et incommodo» (Article 6 du Titre Premier) sans pour autant clarifier si c'est la date d'éligibilité à la compensation <i>Décret N° 45-2016 du 1er septembre 1945</i>	OP.4.12 par.14 ; Annexe A par.5. a)j) : Le recensement permet d'identifier les personnes éligibles à l'aide pour décourager l'arrivée massive de personnes inéligibles. Mise au point d'une procédure acceptable pour déterminer les critères d'éligibilité des personnes déplacées en impliquant les différents acteurs. Exclure du droit à compensation et à l'aide des populations qui s'installent dans la zone après la décision de réaliser le projet et l'élaboration du recensement des populations éligibles à la réinstallation et autres compensations.	<u>Analyse</u> : La politique de la Banque mondiale parle de «recensement» alors que la législation togolaise parle d'enquêtes «commodo et incommodo», mais il n'est pas indiqué que la date de démarrage de ces enquêtes constitue en même temps la date d'éligibilité. Sous ce rapport, il ya une divergence fondamentale. <u>Recommandation</u> : le PIDU devra appliquer la PO 4.12 de la Banque mondiale
<b>Paiement de l'indemnité</b>	Dès la rédaction du procès-verbal de cession amiable ou des jugements d'expropriation, l'indemnité fixée est offerte à l'intéressé (Article du Titre IV)	Avant le déplacement	<u>Analyse</u> : Il ya concordance entre les deux textes <u>Recommandation</u> : Appliquer les dispositions nationales
<b>Déplacement</b>	Dès le paiement de l'indemnité, l'administration peut entrer en possession de l'immeuble exproprié (Article 24 du Titre IV) <i>Décret N° 45-2016 du 1er septembre 1945</i>	Après le paiement et avant le début des travaux de génie civil	<u>Analyse</u> : Concordance dans l'esprit, mais les dispositions de la Banque mondiale sont plus complètes car elles préconisent un déplacement avant les travaux de génie civil, ce qui est très important. <u>Recommandation</u> : Appliquer la PO 4.12 de la Banque mondiale

Thème	Législation Togolaise	Politique de la Banque Mondiale	Analyse de conformité et recommandation
<b>Type de paiement</b>	<p>Compensation pécuniaire (indemnité d'expropriation fixée par le Tribunal, Article 12 et 13 du Titre III)  «Le Titre III (Fixation des indemnités) dispose en article 13 que le montant des indemnités est fonction de la valeur du bien exproprié avant la date de l'expropriation (la valeur ne peut dépasser celle qu'avait l'immeuble au jour de déclaration d'utilité publique), suite à l'évaluation de trois experts et en tenant compte de la plus-value ou de la moins-value qui résulte pour la partie du bien non expropriée, de l'exécution de l'ouvrage projeté.»  Décret N° 45-2016 du 1er septembre 1945</p>	<p>Population dont les moyens d'existence sont tirés de la terre ; préférence en nature avec option non foncière ; paiement en espèce pouvant être combiné avec des perspectives d'emplois ou de travail</p>	<p><u>Analyse</u> : Les dispositions de la Banque mondiale sont plus larges et offrent plus de possibilités de compensation  <u>Recommandation</u> : Appliquer la PO 4.12 de la Banque mondiale</p>
<b>Calcul de l'indemnité</b>	<p>Le montant des indemnités est fonction de la valeur du bien exproprié avant la date de l'expropriation (la valeur ne peut dépasser celle qu'avait l'immeuble au jour de déclaration d'utilité publique), suite à l'évaluation de trois experts et en tenant compte de la plus-value ou de la moins-value qui résulte pour</p>	<p>Coût intégral de remplacement ; Valeur à la date du paiement de l'indemnité.</p>	<p><u>Analyse</u> : Conformité entre la loi togolaise et la politique de la Banque mondiale  <u>Recommandation</u> : Appliquer la loi togolaise</p>

Thème	Législation Togolaise	Politique de la Banque Mondiale	Analyse de conformité et recommandation
	la partie du bien non expropriée, de l'exécution de l'ouvrage projeté.		
<b>Propriétaires coutumiers des terres</b>	Les propriétaires reconnus doivent être indemnisés.	Les propriétaires doivent être indemnisés pour les terres.	<u>Analyse</u> : Concordance partielle. <u>Recommandation</u> : Appliquer la PO 4.12 de la Banque mondiale
<b>Occupants informels</b>	Ces occupants irréguliers ne sont pas reconnus par la législation nationale	Doivent être assistés pour la réinstallation.	<u>Analyse</u> : On note une divergence importante <u>Recommandation</u> : Appliquer la PO 4.12 de la Banque mondiale
<b>Assistance à la réinstallation</b>	Il n'existe pas de mesures spécifiques d'assistance à la réinstallation.	Les PAP doivent bénéficier d'une assistance pendant la réinstallation et d'un suivi après la réinstallation dont le coût est pris en charge par le projet. La priorité doit être donnée à la compensation en nature plutôt qu'à la compensation monétaire.	<u>Analyse</u> : Divergence significative <u>Recommandation</u> : Appliquer la PO 4.12 de la Banque mondiale
<b>Alternatives de compensation</b>	La législation togolaise ne prévoit pas, en dehors des indemnités, l'octroi d'emploi ou de travail à titre d'alternatives de compensation.	PO 4.12, § 11: Si les personnes déplacées choisissent une autre option que l'attribution de terres, ou s'il n'y a pas suffisamment de terres disponibles à un coût raisonnable, il leur est proposé des options non foncières fondées sur des perspectives d'emploi ou de travail indépendant qui s'ajouteront à une indemnité en espèces pour la terre et autres moyens de production perdus.	<u>Analyse</u> : Divergence significative <u>Recommandation</u> : Appliquer la PO 4.12 de la Banque mondiale
<b>Groupes vulnérables</b>	La législation togolaise ne prévoit pas de mesures spécifiques pour	Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables à	<u>Analyse</u> : Divergence significative <u>Recommandation</u> : Appliquer la PO

Thème	Législation Togolaise	Politique de la Banque Mondiale	Analyse de conformité et recommandation
	les groupes vulnérables	qui une assistance spéciale est apportée en fonction des besoins	4.12 de la Banque mondiale
<b>Plaintes</b>	Phase judiciaire en cas d'échec de la négociation pour une cession à l'amiable au sein d'une commission formée de 3 agents de l'administration. (Le Tribunal en dernier ressort).	Les PAP doivent avoir accès aisé à un système de traitement des plaintes.	<u>Analyse</u> : Il existe une concordance partielle entre le texte national et la Politique PO 4,12 qui est tout de même plus appropriée <u>Recommandation</u> : Appliquer la PO 4.12 de la Banque mondiale
<b>Consultation</b>	Une fois que la procédure d'expropriation est lancée, l'information et la consultation des PAP se font essentiellement par le biais d'enquêtes de commodo et incommodo visant à informer les populations de la réalisation du projet et de recueillir leurs observations ; des affiches d'information sont apposées a cet effet aux endroits accoutumés.	Les PAP doivent être informées à l'avance des options qui leur sont offertes puis être associées à leur mise en œuvre.	<u>Analyse</u> : Il existe une concordance entre les deux législations dans le processus d'information. En revanche, la législation nationale n'a rien prévu concernant les options offertes aux PAP. <u>Recommandation</u> : Appliquer la PO 4.12 de la Banque mondiale
<b>Réhabilitation économique</b>	Elle n'est pas prise en compte dans la législation nationale	Nécessaire dans le cas où les revenus sont touchés, les mesures introduites dépendent de la sévérité de l'impact négatif	<u>Analyse</u> : Divergence significative <u>Recommandation</u> : Appliquer la PO 4.12 de la Banque mondiale
<b>Suivi-évaluation</b>	La législation nationale n'en fait pas cas	Jugé nécessaire dans la PO 4.12	<u>Analyse</u> : Divergence significative <u>Recommandation</u> : Appliquer la PO 4.12 de la Banque mondiale.

Source : Actualisation PAR travaux prioritaires Lomé, comparaison cadre juridique togolaise et PO4.12, Mars 2018.

## **6.4. CADRE INSTITUTIONNEL DE LA RÉINSTALLATION**

### **6.4.1. IDENTIFICATION DES ORGANISMES RESPONSABLES DE LA RÉINSTALLATION**

Les textes nationaux n'ont pas fixé d'attributions spécifiques sur la réinstallation. Toutefois, sur la base des expériences passées avec certains projets de l'Etat, la gestion de l'acquisition et de la propriété foncière relève de l'autorité d'un certain nombre d'institutions publiques et d'acteurs socioprofessionnels. Les acteurs suivants auront des rôles et responsabilités dans le cadre de la mise en œuvre du processus de réinstallation dans le cadre des activités du PIDU et précisément pour l'exécution des sous-projets prioritaires de la ville Lomé.

#### **Au niveau national**

- **Le Comité Interministériel d'Indemnisation (CII)**

Il est le principal responsable de la mise œuvre du PAR dans toutes ses phases.

Il est créé par arrêté interministériel N° 297/MEF/SG modifiant l'arrêté N° 168/MEF/SG du 10 août 2009 un Comité Interministériel d'Indemnisation chargé d'exproprier et d'indemniser les personnes dont les biens ont été affectés par les projets et de mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation à l'endroit des populations, surtout celles des zones de projets.

Ce comité est composé de :

- a) Deux représentants du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- b) Un représentant du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales ;
- c) Un représentant du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie;
- d) Un représentant du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières ;
- e) Un représentant du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ;
- f) Un représentant du Ministère des infrastructures et des Transports.

Le secrétariat du comité est assuré par la cellule juridique du ministère de l'Economie et des Finances.

Le CII est placé directement sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances. C'est ce comité qui est chargé de communiquer avec les populations et de mettre en œuvre des mesures de compensation des biens et personnes affectées sur les rues 126AGP et 267AGP proposées dans ce PAR.

#### **6.4.1.1. Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE)**

Le décret N°2009 – 90/PR du 22 avril 2009, relatif à l'organisation de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) a institué un cadre institutionnel permettant d'aborder les problèmes environnementaux de façon globale. Un mécanisme institutionnel qui doit appuyer et prendre en compte la nécessité d'intégrer ou de renforcer la dimension environnementale dans les programmes et projets domiciliés dans les ministères initiés par la société civile et les collectivités.

Elle procède à la validation des termes de référence avant le début de l'élaboration du PAR, organise l'atelier de pré validation et l'atelier de validation du rapport provisoire par le comité *ad hoc* mise en place par le Ministre de l'environnement et



des Ressources Forestières. Sur la base de l'avis dudit comité, le Ministre en charge de l'environnement délivre ou non, le certificat de conformité environnementale. L'ANGE assure la promotion et la mise en œuvre du système national des évaluations environnementales notamment, les Evaluations Environnementales Stratégiques, les études d'impacts sur l'environnement et les audits environnementaux. Sur les aspects sociaux, l'ANGE veille à la prise en compte effective des personnes affectées dans les projets et la compensations ou l'indemnisations des pertes subies par ces personnes.

#### **6.4.1.2. Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie (MUHCV)**

C'est le ministère désigné par le gouvernement pour piloter le projet d'infrastructures et de développement urbain (PIDU) et être l'interlocuteur principal de la Banque Mondiale. Il s'assure que le projet est correctement exécuté dans le temps requis, et que les objectifs sont atteints. Au niveau institutionnel, ce département, à travers sa Direction Générale de l'Urbanisme, du Développement Municipal, de l'Habitat et du Patrimoine Immobilier (DGUDMHPI) est responsable de la gestion des terres et des expropriations. A ce titre, c'est lui qui instruit l'acte administratif de déclaration d'utilité publique et se charge de l'évaluation foncière et des indemnisations des personnes affectées.

##### **❖ Secrétariat Permanent du PIDU (SP-PIDU)**

Il est logé au département technique du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie (MUHCV). Il est en charge de la gestion du projet au jour le jour, responsable de la communication avec l'IDA, de la supervision, le suivi et de l'évaluation des projets (M&E). Il assure la liaison avec les différentes institutions partenaires et veille à ce que les plans du travail convenus avec ces institutions soient entrepris harmonieusement.

Le SP-PIDU concourt à la bonne marche du comité interministériel de suivi et dans le cadre de la mise en œuvre du PAR, il aide à la programmation du budget nécessaire. Il est également chargé d'introduire le PAR à l'ANGE pour validation et ensuite au CII après validation pour l'exécution.

##### **❖ Direction Générale de l'Urbanisme, du Développement Municipal, de l'Habitat et du Patrimoine Immobilier (DGUDMHPI)**

Créée en octobre 1977, cette Direction a pour principales missions :

- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'urbanisme, de l'habitat et de protection du patrimoine ;
- l'aménagement urbain, l'autorisation de lotissement, la réalisation des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, l'établissement des plans d'occupation des sols, d'aménagement de détails, de lotissement, ainsi que l'application des textes réglementaires en matière d'urbanisme et de construction.

##### **❖ Direction Générale des Infrastructures et des Equipements urbains (DGIEU)**

Créée par le décret N°2006-011/PR du 08 février 2006, la DGIEU a pour mission :

- d'apporter des solutions aux nombreux problèmes d'infrastructures et équipements urbains ;
- de doter les villes togolaises d'un instrument adéquat d'aménagement.

Ses principales attributions demeurent la planification, l'organisation, le contrôle et la coordination des programmes d'aménagement, d'entretien et de réhabilitation des voiries des réseaux d'assainissement, des espaces verts et de l'embellissement en milieu urbain.

Elle coiffe trois directions à savoir la Direction des infrastructures urbaines, la Direction de l'assainissement et de la protection du cadre de vie et enfin la Direction des Espaces verts, des Monuments Historiques et de l'Embellissement. Elle participe à la validation du PAR.

#### **6.4.1.3. Ministère des Infrastructures et des Transports**

Ce ministère a un droit de regard sur tous les travaux liés aux aménagements des infrastructures nationaux. Il dispose en son sein conformément au décret N°2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels, des institutions et organismes rattachés en charge d'exécution des travaux publics.

#### **6.4.1.4. Ministère de l'Economie et des Finances**

Ce département ministériel intervient dans le processus à travers le Comité Interministériel d'Indemnisation et la Direction de la législation du contentieux et des affaires foncières et domaniales. Il assurera la facilitation dans les procédures de décaissement et de mise à disposition des fonds destinés au paiement des PAP.

##### **❖ Direction de la législation du contentieux et des affaires foncières et domaniales**

Rattachée au Ministère de l'Economie et des Finances, cette direction est chargée des activités foncière et des missions et fonctions domaniales de l'Etat à travers sa Division des Affaires Foncières et Domaniales. Elle intervient pour régler des litiges dans le cadre du projet.

#### **6.4.1.5. Ministère de la Justice (Tribunaux)**

En cas d'absence d'accord à l'amiable, les Tribunaux vont statuer sur tous les cas de litige en dernier recours.

#### **6.4.1.6. Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales**

Ce ministère est la tutelle des collectivités locales. A ce titre, la Direction des Affaires locales est chargée de gérer et de faire le suivi des compétences transférées aux collectivités locales.

##### **❖ Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement de la ville de Lomé**

Elle est sous l'autorité d'une délégation spéciale, présidée par un président nommé qui a sous son autorité :

- le Secrétaire Général dont dépendent, entre autres les Services Techniques (ST) ;
- les Services concédés, tel que le ramassage d'ordures ménagères.

Elle doit mettre en place en son sein, avec l'appui du PIDU, un organe d'enregistrement et de règlement des plaintes afin d'appuyer les CDQ et les chefferies traditionnelles qui seront également impliquées dans le mécanisme de gestion des plaintes.

#### ❖ **Collectivités locales**

Le comité de développement du quartier (CDQ) Agbalépédogan de part ses expériences à travers les projets financés par la Banque Mondiale et mises en œuvre dans le quartier notamment le PURISE, disposent de personnels expérimentés qui, sous l'autorité du chef de quartier, peuvent faire passer les messages à toute la population.

#### ❖ **ONG et Organisations communautaires**

Les ONG et organisations communautaires existantes dans le quartier Agbalépédogan ne sont généralement pas impliquées dans les processus de réinstallation (notamment ceux mis en œuvre dans le cadre du PURISE). Par conséquent, ne disposent pas d'expériences dans la mise en œuvre d'un PAR.

Ils s'agit de :

- L'ONG ETD (Entreprise, Territoire et Développement), située sur la portion bitumée de la rue 267AGP et qui est tournée vers les zones rurales où elle accompagne des producteurs agricoles et autres couches vulnérables des zones rurales;
- L'Association Féminie la Lumière (AFEL), une organisation féminine qui participe aux côtés de la Chefferie du quartier, à l'assistance-conseil des femmes et jeunes filles.

L'implication de ces organisations locales devra se faire à travers leurs invitations par le SP-PIDU aux activités de réinstallations. Ces organisations pourront également bénéficier des renforcements de capacités à travers l'atelier de mise à niveau et de capacitation prévu dans le cadre de ce PAR. Ces ONG et organisations participeront aux séances d'information/sensibilisation des PAP et à la surveillance de la mise en œuvre de la réinstallation conformément à l'arrangement institutionnel proposé dans ce PAR.

## 7. ÉLIGIBILITÉ

### 7.1. Critères d'éligibilité

L'objectif fondamental de l'actualisation du PAR est d'améliorer ou tout au moins de maintenir le niveau de vie des personnes dont l'existence serait négativement modifiée par les activités d'aménagement et d'assainissement des rues 267 AGP (bitumage) et 126 AGP (pavage) dans le quartier Agbalépédogan et pour qui, il n'y a pas d'autres alternatives. Toute personne affectée négativement par une activité desdits travaux doit être compensée pour au moins l'équivalent de la perte subie.

Ainsi, toute personne quelle que soit sa situation socioprofessionnelle ou son niveau de vulnérabilité, qu'elle détienne un titre de propriété ou non, qu'elle ait une autorisation d'exercer ou non, a droit à une compensation lorsque :

- sa source de revenus est dégradée ;
- son habitation est endommagée ;
- elle subit un déplacement forcé.

Sont éligibles aux mesures de compensations convenues dans le PAR des travaux prévus dans la ville de Lomé:

- les personnes dont les structures fixes et semi-fixes sont situés dans l'emprise des rues 126 AGP et 267AGP et qui nécessitent d'être réinstallées ;
- les personnes dont les arbres se situent dans l'emprise et seront par conséquent abattus ;
- les personnes dont une partie ou la totalité des terrains se trouvent affectées dans l'emprise qui seront soumises à une restriction d'activités ou subiront des perturbations sur les activités sources de revenus;

### 7.2 Date Limite d'Eligibilité

La date limite d'éligibilité correspond à la fin de la période de recensement des personnes affectées et de leurs propriétés dans la zone d'étude à Agbalépédogan. Au-delà de cette date, l'occupation et/ou l'exploitation d'une terre ou d'une ressource visée par le projet ne peut plus faire l'objet d'une indemnisation. Le recensement des PAP s'est effectué du 08 au 14 mars 2018 sur les rues 126AGP et 267AGP. La date limite d'éligibilité pour les PAP recensées est **le 14 mars 2018** , arrêtée de commun accord avec les PAP lors des consultations publiques tenues en prélude au travaux de resencement. La date limite d'eligibilité ainsi arrêtée a été relayée auprès des PAP par des crieurs publics (gongoneurs). Il est important que la date limite d'éligibilité et le processus qui permettra de devenir éligible après cette date soient définis dans un texte juridique approprié (Déclaration d'Utilité publique ou DUP). Les procédures actuelles d'expropriation pour cause d'utilité publique définissent avec précision les règles régissant la publication de l'acte déclaratif d'utilité publique ainsi que les délais pour procéder à l'expropriation. En fin, les modalités d'éligibilité doivent être rendues publiques et expliquées clairement aux

populations affectées par le projet. Audela de la date du 14 mars 2018, toute amélioration apportée aux biens affectés recensés ou tout autre installations de personnes dans l'emprise des rues 126AGP et 267AGP ne saurait faire l'objet d'une compensation.

**Tableau 7 : Matrice d'éligibilité**

Type de perte et catégorie de personne concernée	Réinstallation Limitée	Réinstallation Générale	Réinstallation Temporaire	Observations
<b>Perte de structures fixes et semi-fixes</b>				
Perte complète	Payer ou remplacer la structure	Payer ou remplacer la structure		Applicable : pertes de bâtis précaires (appâtame, baraques, etc.) de terrasses et rampes recensées
Perte partielle	Payer la partie perdue si le reste de la structure est utilisable ; si non, traiter comme perte complète	Payer la partie perdue si le reste de la structure est utilisable; si non, traiter comme perte complète		Non applicable (aucune perte partielle n'a été recensée)
<b>Perturbations d'accès aux boutiques et autres</b>				
Boutique et/ou échoppe de commerce	Droit à la réinstallation permettant le maintien d'accès et la poursuite des activités commerciales	Droit à la réinstallation permettant le maintien d'accès et la poursuite des activités commerciales	Applicables : perturbations d'accès aux boutiques et autres enregistrés	
Vendeur (table, étalage, par terre)	Relocalisation temporaire sans perte de vente, droit à retourner au même local.	Relocalisation temporaire sans perte de vente, droit à retourner au même local.	Relocalisation temporaire sans perte de vente, droit à retourner au même local.	

Source : Actualisation PAR travaux prioritaires Lomé, données enquêtes, Mars 2018.

### 7.3. Principes généraux des mesures de Réinstallation

Trois (3) modes de compensation sont retenus pour être appliqués dans le cadre du présent PAR :

- compensation en nature en priorité ;
- compensation en numéraire ;
- compensation en nature et en numéraire.

En plus de la compensation des pertes subies par les PAP, des mesures additionnelles d'accompagnement et un suivi social du déplacement seront mises en œuvre pour assister les personnes affectées.

Selon le type de préjudice subi, la personne affectée par le projet peut être éligible à un ou plusieurs mode(s) de compensation.

#### **7.4. Procédure mise en place pour les PAP introuvables lors des enquêtes**

Les enquêtes socio-économiques réalisées auprès des PAP sur les rues 126AGP, 267AGP du 08 au 14 mars 2018 n'ont pas permis d'identifier et d'enquêter certains PAP qui sont demeurées introuvables durant toute la période.

Des efforts effectués par le consultant et son équipe ont consisté essentiellement en :

- des passages réguliers chez ces PAP tous les jours de la période de recensement;
- l'implication des voisins de ces PAP à travers notamment la mise à disposition de ces PAP par le biais des voisins, des messages et numéro de téléphones de l'équipe de collecte de données.

Malgré ces différentes tentatives les PAP sont restées introuvables.

Pour ces personnes affectées, le SP-PIDU, par le biais de son expert en sauvegarde sociale devra poursuivre la recherche d'identification en s'appuyant sur des actions de communication comme la diffusion de messages et communiqués, etc.

Dans tous les cas, le PIDU devra sécuriser les montants des compensations des PAP absents dans un compte sequestre à payer aux ayants-droits au cas où ces PAP demeureront introuvables durant la phase de mise en œuvre du PAR.

#### **7.5. Assistance aux personnes vulnérables**

Les personnes ou groupes vulnérables au sein des personnes affectées doivent faire l'objet d'une attention particulière. Selon les enquêtes menées sur le site du projet, trois groupes socio-économiques ont été identifiés comme étant des groupes vulnérables dans l'emprise des tracés retenus. Il s'agit principalement (i) des femmes chefs de ménage et sans ressources (veuves ou abandonnées par leurs maris), (ii) des personnes âgées seules ; (iii) des personnes infirmes ou handicapées. Ces personnes vulnérables ont été pris en compte dans le cadre de la détermination des mesures de compensation du présent PAR et feront objet d'une attention particulière lors de la mise en œuvre du processus de réinstallation. Les mesures additionnelles proposées dans le cadre de PAR intègrent les dispositions relatives aux personnes vulnérables identifiées.

#### **7.6. Processus de compensation**

Le processus de compensation définit les principales étapes à suivre pour mettre en œuvre les mesures de mitigation convenues dans le cadre du PAR. Les étapes clés du processus pour la compensation des pertes subies par les PAP sont les suivantes :

- Divulgence et consultations relatives aux critères d'éligibilité et aux principes de compensation ;
- Estimation des pertes individuelles et collectives ;
- Négociation avec les PAP des compensations accordées;
- Conclusion d'ententes ou tentative de médiation ;
- Paiement des compensations ou indemnisation des pertes subies ;
- Appui aux personnes affectées et aux personnes vulnérables ;
- Règlement des éventuels litiges.

Une fiche décrivant les étapes à suivre avant d'être définitivement réinstallé sera expliquée et remise à chaque PAP afin de permettre aux PAP de comprendre et suivre le programme de réinstallation convenu. Ces fiches précisent entre autres informations, les biens affectés, le montant négocié des compensations, le moment et le lieu où chaque PAP pourra prendre possession des compensations qui lui auront été offertes en nature sur le site d'accueil, etc.

## **8. ESTIMATION DES PERTES ET LEUR COMPENSATION**

Les rues 126AGP et 267AGP concernées par les travaux, ne présentent aucune perte de maison et de réinstallation physique. Toutefois, il y a des compensations à faire soit en nature ou en espèce au titre des démantèlement-reconstruction des installations semi fixes et fixes. Ce chapitre présente les différentes mesures d'indemnisation et de compensation convenues dans le cadre de ce PAR.

### **8.1.Principes**

Les principes suivants serviront de base dans l'établissement des compensations.

1. Les personnes affectées doivent être consultées et participer à toutes les étapes charnières du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et d'indemnisation ;
2. Les activités de réinstallation sont conçues et exécutées comme un programme de développement local, offrant suffisamment de ressources d'investissement pour que les PAP aient l'opportunité d'en partager les bénéfices ;
3. Toutes les personnes affectées doivent être indemnisées sans discrimination de nationalité, d'appartenance ethnique, culturelle ou sociale ou de genre, dans la mesure où ces facteurs n'accroissent pas la vulnérabilité des PAP et donc ne justifient pas des mesures d'appui bonifiées ;
4. Les pertes de revenus doivent être compensées de manière à favoriser une amélioration des revenus des personnes affectées;
5. Les PAP doivent être indemnisées au coût de remplacement intégral au prix du marché et sans dépréciation, avant le déplacement effectif des personnes affectées et avant le démarrage des travaux du projet;
6. Les indemnités peuvent être remises en espèces ou en nature, selon le choix individuel des PAP;
7. Le processus d'indemnisation et de réinstallation doit être équitable, transparent et respectueux des droits des personnes affectées par le projet.

### **8.2. Méthodologie de l'évaluation des compensations**

La méthodologie utilisée dans l'évaluation des indemnisations/compensations s'est basée sur la grille de compensations appliquées par le CII et des investigations de terrain qui ont été menées par le consultant avec l'appui des techniciens municipaux.

L'évaluation des pertes s'est faite de manière à aboutir à des niveaux d'indemnisation et de compensation qui assurent le remplacement intégral de tout actif devant être affecté ou de services pouvant être perturbés du fait des travaux sur les rues 126AGP et 267AGP.

Chaque structure ou infrastructure fixe est valorisée au coût de remplacement intégral. L'évaluation a pris en compte le prix actuel sur le marché local des matériaux de fabrication des structures commerciales et domestiques fixes (dalles, rampe d'accès ;) et la main d'œuvre.

NB: la méthodologie d'évaluation des impenses utilisée a tenu compte de l'augmentation du coût de la vie, car étant basé sur le prix actuel du marché (en 2018).

Sur la base de la typologie des impacts recensés, les mesures de compensation adéquates par type de perte ont été identifiées et proposées.

La compensation des PAP sera effectuée en nature, en espèces, et/ou sous forme d'assistance.

En général, le type de compensation sera un choix individuel même si des efforts avaient été déployés pour expliquer l'importance et les avantages d'accepter des compensations en nature.

Avec l'accord des Personnes Affectées, la compensation pour la perte des bâtis précaires consistera à la reconstruction de nouveaux hangars et baraques sur les rues adjacentes, dans le marché d'Agbalépédogan, sur les sites identifiés dans le cadre des précédents PAR et sur l'espace disponible dans l'emprise des travaux pour permettre la poursuite des activités des PAP qui pourront bénéficier de la présence de la main d'œuvre des chantiers pour améliorer leur chiffre d'affaire.

**Tableau 8: Matrice de compensation**

Type de perte	Catégorie de PAP recensée	Compensation		
		En nature	En espèce	Commentaires
<b>Perte de structures fixes (rampe d'accès)</b>	Propriétaire Locataire et autres	Compensation de la valeur estimée de la structure fixe	Néant	Compensation en nature par la reconstruction des rampes d'accès
<b>Perte de structures semi-fixes (Étalage, Paillette, kiosques)</b>	Propriétaire de structures en dur (béton ou bois)	Compensation prenant en compte la reconstruction des structures semi-fixes affectées au coût de remplacement + les frais de démantèlement et de reconstruction sur les rues adjacentes ou dans le marché d'Agbalépédogan	Néant	Reconstruction d'une nouvelle structure semi fixe par le CII et installation de la PAP avant le démantèlement
<b>Pertes temporaires de revenu</b>	Propriétaire d'étal commercial	Une compensation leur sera octroyée sous forme d'assistance à la relocalisation des étalages sur des rues adjacentes pour la poursuite des activités	Néant	Néant
<b>Perte d'arbres</b>	Propriétaire	Compensation pour perte	Néant	Néant



<b>ombragés, ornementaux et fruitiers</b>		d'arbre (mise en terre de plants)		
---	--	-----------------------------------	--	--

Source : Actualisation PAR travaux prioritaires Lomé, données enquêtes, Mars 2018.

### 8.3. Estimation des pertes effectives et de leurs compensations

Vu que les compensations ont été estimées sur la base de la valeur actuelle des biens affectés, une comparaison avec la valeur des biens évalués dans les PAR datant de 2014, relève une augmentation de la valeur de ces biens et de leurs effectifs.

L'exécution des travaux de bitumage de la rue 267 AGP et de pavage de la rue 126 AGP dans le quartier Agbalépédogan va occasionner des perturbations d'activités et des pertes de bâtis précaires (hangars, baraques, kiosque, etc.). Aussi, les compensations sont évaluées à **quinze millions trois cent cinquante deux mille (15 352 000) francs CFA répartis entre les rues 267AGP et 126AGP comme suit :**

- Réinstallation des structures fixes et semi-fixe de la rue 126 AGP s'élève à **cinq millions deux cent quarante six mille (5 246 000) francs CFA ;**
- Réinstallation des structures fixes et semi-fixe ainsi que le coût de remplacement des arbres de la rue 267 AGP s'élève à **dix millions cent six mille (10 106 000) francs CFA.**

Toutes les structures semi fixes qui empiètent partiellement sur l'emprise des tracés feront l'objet d'un démantèlement et reconstruction. La reconstruction des structures semi-fixes impactées sera entièrement prise en charge par le CII qui va reconstruire les structures semi fixe avec l'accord de la PAP concernée.

En effet, les compensations des pertes évaluées ne seront pas payées, mais le CII va construire les biens perdus sur des espaces identifiés et convenus avec les PAP.

Le tableau ci-dessous fait le récapitulatif de l'évaluation des biens affectés sur les rues

**Tableau 9 : Récapitulatif de l'évaluation des biens affectés sur la rue 126 AGP à Agbalépédogan**

RUE 126 AGP							
Code d'identification de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Total indemnisation en Francs CFA	Préférence de compensation de la PAP
AG26-1	propriétaire	Terrasse + Hangar	Agbalepedo	06°11.544' N/ 001°11.883' E	5m*3m, Tôle (10 feuillets), Perches, Planchettes	350000	nature
		Rampe de garage	Agbalepedo		3m*5m, Ciment, sable :	35 000	
		Rampe de garage	Agbalepedo		3m*3m, ciment, sable, gravier :	30 000	
AG26-2	propriétaire	hangar, terrasse et alliage	Agbalepedo	06°11,453'N 001°11,869'E	10 feuilles de tôles. La terrasse cimentée est cloturée par des briques de ciment à mi-hauteur.	100 000	nature
AG26-3	propriétaire	hangar et terrasse	Agbalepedo	06°11,439'N 001°11,866'E	hangar de 8m sur 3 couverts avec 12tôles posées sur	90 000	nature

**RUE 126 AGP**

Code d'identification de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Total indemnisation en Francs CFA	Préférence de compensation de la PAP
					un support en tuyaux de fer. Sol de terrasse cimentée. la terrasse est clôturée à mi-hauteur.		
AG26-4	propriétaire	hangar	Agbalepedo	06°11,436'N 001°11,866'E	hangar de 7m sur 3 avec 6 feuilles de tôles.	80 000	nature
AG26-5	propriétaire	Baraque	Agbalepedo	06°11,443'N 001°11,867'E	barraque de 6m X 2 m construit avec des contreplaqués, le toit en tôles.	150 000	nature
AG26-6	propriétaire	Auvent	Agbalepedo	06°11,425'N 001°11,865'E	auvent de 9 feuilles de toles posées sur des barrettes de fer.	60 000	nature
		Terrasse			terrasse de 8m sur 3 cimentée.	30 000	nature
AG26-7	propriétaire	Atelier ou Hangar de menuiserie	Agbalepedo	N=06°11.538 ; E = 001°11.882	Tôle, bois, non cimenté	85.000	nature
		Magasin de matériel de travail	Agbalepedo	N = 06°11.546 ; E = 001°11.883	fait en tôle, chevron, clous	45.000	
AG26-8	propriétaire	Hangar de menuiserie	Agbalepedo	N = 06°11.448 ; E = 001°11.881	Fait en tôle et bois	20.000	nature
		Magasin de dépôt de matériel de travail		N = 06°11.539 ; E = 001°11.878	Fait uniquement en tôle	30.000	
AG26-9	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalepedo	N = 06°11.532 ; E = 001°11.878	Tôle ; bois et un peu cimenté	60.000	nature
AG26-10	propriétaire	Kiosque de transfert de crédit	Agbalepedo	N = 06°11.514 ; E = 001°11.873	Fait en contreplaqué ; bois et tôle	190.000	nature
AG26-11	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalepedo	N = 06°11.507 ; E = 001°11.872	Hangar de commerce Fait en tôle et bois ; non cimenté	60.000	nature
AG26-12	propriétaire	Auvent devanture boutique	Agbalepedo	N = 06°11.480 ; E = 001°11.868	Fait en barre de fer ; tôle ; bois et cimenté	50 000	nature
AG26-13	propriétaire	Baraque de dessinateur ou peintre	Agbalepedo	N = 06°11.467 ; E = 001°11.865	Fait en contreplaqué ; tôle + bois	80000	nature
AG26-14	propriétaire	Hangar de menuiserie	Agbalepedo	N = 06°11.404 ; E = 001°11.860	Planche ; bois ; tôle ; non cimenté:	20 000	nature
AG26-15	propriétaire	devanture bar	Agbalepedo	N = 06°11.398 ; E = 001°11.859	Fait en bois ; fer ; tôle et cimenté	60 000	nature
AG26-16	propriétaire	Kiosque	agbalepedo	N = 06°11.392 ; E = 001°11.860	Kiosque Fait en contreplaqué et tôle ; bois	55000	nature
AG26-17	propriétaire	Hangar de	Agbalepedo	N =	Fait en tôle ; bois ;	40.000	nature

**RUE 126 AGP**

Code d'identification de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Total indemnisation en Francs CFA	Préférence de compensation de la PAP
		commerce		06 <sup>011</sup> .365 ; E = 001 <sup>011</sup> .861	planche ; tôle et ciment :		
AG26-18	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalepedo	N = 06 <sup>011</sup> .359 ; E = 001 <sup>011</sup> .859	tôle ; bois ; non cimenté	35 000	nature
AG26-19	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalepedo	N = 06 <sup>011</sup> .301 ; E = 001 <sup>011</sup> .153	Bois ; tôle ; et non cimenté	100.000	nature
AG26-20	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalepedo	N = 06 <sup>011</sup> .228 ; E = 001 <sup>011</sup> .853	Hangar de commerce Fait en tôle et tôle ; bois et non cimenté	70.000	nature
AG26-21	propriétaire	Baraque	Agbalepedo	N = 06 <sup>011</sup> .279 ; E = 001 <sup>011</sup> .847	Baraque Fait en tôle galva ; tôle en bac - alu ; sol cimenté	600.000	nature
AG26-22	propriétaire	Baraque	Agbalepedo	N = 06 <sup>011</sup> .276 ; E = 001 <sup>011</sup> .846	Baraque fait en tôle galva ; tôle avec Bac- Alu ; Fer et bâche ; sol cimenté	540.000	nature
AG26-23	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalepedo	N = 06 <sup>011</sup> .514 ; E = 001 <sup>011</sup> .873	Hangar de commerce tôle avec bois ; non cimenté	60.000	nature
AG26-24	propriétaire	Escalier et appatam devanture Studio	Agbalepedo	06 <sup>011</sup> .273 ; E = 001 <sup>011</sup> .852	Escalier et appatam devanture Studio Poteaux en barre de fer ; tôle avec Bac- Alu ; sol cimenté	80.000	nature
AG26-25	propriétaire	Terrasse + Hangar devanture bureau	Agbalepedo		Fer ; bois ; Bac alu et béton simple	60.000	nature
AG26-26	propriétaire	Rampe entrée garage	Agbalepedo	N = 06 <sup>011</sup> .277 ; E = 001 <sup>011</sup> .854	Béton simple	60000	nature
AG26-27	propriétaire	Rampe entrée garage	Agbalepedo	06 <sup>011</sup> .285 ; E = 001 <sup>011</sup> .855	Béton simple	60000	nature
AG26-28	propriétaire	Terrasse + Hangar devanture boutique	Agbalepedo	N = 06 <sup>011</sup> .286 ; E = 001 <sup>011</sup> .856	tôle en bac alu et poteau en fer ; cimenté avec carreaux cassés	150.000	nature
		Terrasse + Hangar	Agbalepedo	N = 06 <sup>011</sup> .290 ; E = 001 <sup>011</sup> .857	tôle en bac alu ; fer pour poteaux ; sol en béton gros grain	250.000	nature
		terrasse	Agbalepedo	N = 06 <sup>011</sup> .296 ; E = 001 <sup>011</sup> .858	Sol cimenté simplement ; non tolé	115.000	nature
AG26-29	propriétaire	Hangar	Agbalepedo	N = 06 <sup>011</sup> .309 ; E = 001 <sup>011</sup> .859	Mur levé ; tôle ; cimenté ; bois et fer	450000	nature
		Hangar	Agbalepedo	N = 06 <sup>011</sup> .314 ; E	tôle ; béton simple	90000	nature

RUE 126 AGP							
Code d'identification de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Total indemnisation en Francs CFA	Préférence de compensation de la PAP
				= 001°11.861			
AG26-30	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalepedo	N = 06°11.334 ; E = 001°11.860	Mur levé ; bois ; cimenté + grillage	150.000	nature
AG26-31	propriétaire	Atelier de couture	Agbalepedo	: N = 06°11.343 ; E = 001°11.862	Mur levé ; tôle et bois	250.000	nature
AG26-32	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalepedo	N = 06°11.341 ; E = 001°11.863	Tôle; cimenté + bois	55000	nature
AG26-33	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalepedo	N = 06°11.346 ; E = 001°11.863	tôle ; contreplaqué et bois ; non cimenté	60.000	nature
		Hangar de commerce		N = 06°11.349 ; E = 001°11.863	tôle + claires et bois ; non cimenté	40.000	
AG26-34	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalepedo	N = 06°11.360 ; E = 001°11.860	Tôle ; carrelé + bois;	70.000	Nature
		Hangar de commerce		N = 06°11.361 ; E = 001°11.863	tôle + bois ; sol ciment	30.000	
AG26-35	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalepedo	N = 06°11.362 ; E = 001°11.865	tôle + bois ; sol ciment	40.000	nature
AG26-36	propriétaire	Rampe entrée garage	agbalepedo	N = 06°11.390 ; E = 001°11.865	Béton simple	50000	nature
	propriétaire	Rampe entrée garage	agbalepedo	N = 06°11.398 ; E = 001°11.866	Béton simple	11000	nature
AG26-37	propriétaire	Hangar de jeu	agbalepedo	N = 06°11.406 ; E = 001°11.865	tôle; bois et non cimenté	35.000	nature
		Hangar de commerce		N = 06°11.407 ; E = 001°11.866	tôle ; bois et non cimenté	20.000	
		Rampe entrée garage		N = 06°11.407 ; E = 001°11.866	Béton simple	30000	

Source : Actualisation PAR travaux prioritaires Lomé, données enquêtes, Mars 2018.

**Tableau 10: Récapitulatif de l'évaluation des biens affectés sur la rue 267AGP**

RUE 267 AGP							
Code d'identification de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Total indemnisation en Francs CFA	Préférence de compensation de la PAP
AG67-1	Propriétaire	terasse	Agbalepedo	06°11,568'N 001°12,058' E	terasse de 24m sur 5, fais en ciment, gravier et sable	150 000	nature
AG67-2	Propriétaire	auvent	Agbalepedo	06°11,562'N 001°12,043'	auvent fais avec 5 feuilles de tôles sur	60 000	nature

**RUE 267 AGP**

Code d'identification de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Total indemnisation en Francs CFA	Préférence de compensation de la PAP
				E	un support de barres de fer		
AG67-3	propriétaire	auvent	Agbalepedo	06°11,558'N 001°12,041' E	12 feuilles de tôles sur un support de barres de fer et de chevrons	70 000	nature
AG67-4	propriétaire	terrasse	Agbalepedo	06°11,569'N 001°12,030' E	12m X 2m fais en beton composé de ciment, sable et gravier.	40 000	nature
AG67-5	propriétaire	auvent	Agbalepedo	06°11,574'N 001°12,026' E	5 feuilles de tôles posées sur des chevrons.	30 000	nature
AG67-6	propriétaire	Auvent	agbalepedo	06°11,576'N 001°12,003' E	barres de fers couverts par une bâche.	75 000	nature
					barres de fers, du plexiglas, des fils électriques et deux ampoules néon.	150 000	
AG67-7	propriétaire	Hangar	agbalepedo	06°11,579'N 001°11,996' E	7 feuilles de tôles posées sur une charpente en chervon avec des supports en bois de teck	50 000	nature
AG67-8	propriétaire	Hangar	Agbalepedo	06°11,579'N 001°11,992' E	4 feuilles de tôles posées sur une charpente en chervon avec des supports en bois de teck .	34 000	nature
AG67-9	propriétaire	auvent	Agbalepedo	06°11,578'N 001°11,988' E	26 feuilles de tôles sur une charpente fait en chevron	85 000	nature
		terrasse			terrasse cimentée de 9,40m X 3,10 m cloturée avec des planchettes.	40 000	nature
AG67-10	propriétaire	hangar	Agbalepedo	06°11,581'N 001°11,983' E	4 feuilles de tôles posées sur une charpente en chevron, le tout supporté par des 2 bois de teck	40 000	Nature
AG67-11	propriétaire	auvent	Agbalepedo	06°11,582'N 001°11,980' E	5 feuilles de tôles, des chevrons ; le tout soutenu par deux piliers en bois	15 000	nature
AG67-12	propriétaire	hangar	Agbalepedo	06°11,584'N 001°11,966' E	2 feuilles de tôles, des chevrons ; le tout soutenu par deux piliers en bois	10 000	nature
AG67-13	propriétaire	terrasse	Agbalepedo	06°11,586'N 001°11,951' E	terrasse de 3m X 2,5m fais avec du ciment et du sable	70 000	nature
		auvent			3 feuilles de tôles, charpente fais des	80 000	

**RUE 267 AGP**

Code d'identification de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Total indemnisation en Francs CFA	Préférence de compensation de la PAP
					barrettes de fer et des chevrons.		
AG67-14	propriétaire	arbres	Agbalepedo	06°11,585'N 001°11,920' E	une rangée de 7 pieds de plantes ornementales	7000	nature
AG67-15	locataire	terrasse	agbalepedo	06°11,578'N 001°11,904' E	7m X 1,5m fais avec du ciment et du sable	20000	nature
		auvent			9 feuilles de tôles posées sur une charpente en barrette de fer et de chevron	50000	nature
AG67-16	propriétaire	hangar	Agbalepedo	06°11,572'N 001°11,880' E	10 feuilles de tôles sur un support en bois de teck	30000	nature
AG67-17	propriétaire	hangar	Agbalepedo	06°11,572'N 001°11,880' E	Hangar de 8 feuilles de tôles sur un support en bois de teck	25 000	nature
AG67-18	propriétaire	hangar	agbalepedo	06°11,570'N 001°11,840' E	Hangar de 8 feuilles de tôles sur un support en bois de teck	25 000	Nature
AG67-19	propriétaire	hangar	Agbalepedo	06°11,570'N 001°11,824' E	Hangar de 8 feuilles de tôles sur un support en bois de teck	30 000	nature
AG67-20	propriétaire	hangar	Agbalepedo	06°11,568'N 001°11,779' E	Hangar de 10 feuilles de tôles posées sur une charpente en chevrons, le tout sur un support en bois de teck	50 000	nature
		Rampe de garage		06°11,572'N 001°11,771' E	rampe de 5m X 3,5m fais du ciment, sable et du gravier.	30 000	
AG67-21	propriétaire	auvent	Agbalepedo	06°11,570'N 001°11,778' E	auvent de 7 feuilles de tôles et des chevrons	60 000	nature
		terrasse	Agbalepedo	06°11,570'N 001°11,778' E	terrasse de 7m X 2m ciment, sable:	15 000	nature
AG67-22	propriétaire	auvent	Agbalepedo	06°11,568'N 001°11,761' E	auvent de 4 feuilles de tôles, des chevrons et des barres de fer avec affiche publicitaire.	80 000	nature
		terrasse	Agbalepedo	06°11,568'N 001°11,761' E	terrasse de 5m X 12,5 m cimentée.	20 000	nature
AG67-23	propriétaire	terrasse	Agbalepedo	06°11,569'N 001°11,754' E	terrasse de 7m X 3,5m avec escalier fait du ciment et du sable.	19 000	nature
		hangar		06°11,569'N 001°11,754' E	hangar de 12 feuilles de tôles,	39 000	

**RUE 267 AGP**

Code d'identification de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Total indemnisation en Francs CFA	Préférence de compensation de la PAP
				E	chevrons sur un support de tuyeau de fer.		
AG67-24	propriétaire	auvent terrasse	Agbalepedo	06°11,565'N 001°11,753' E	auvent de 5m X 3m, construit à base des grilles de fer et avec de la bâche	120 000	nature
					terrasse cimenté et encadrée par des briques de ciments.	15 000 F	
AG67-25	propriétaire	auvent	Agbalepedo	06°11,565'N 001°11,753' E	6 feuilles de tôles bleues sur une charpente en barres de fer et de chevrons.	120 000	nature
		terrasse			06°11,569'N 001°11,749' E	terrasse de 7 m X 5m, cimenté et encadrée par des briques de ciments.	
AG67-26	propriétaire	auvent	Agbalepedo	06°11,569'N 001°11,744' E	16 feuilles de tôles bleues sur une charpente en barres de fer et de chevrons.	160 000	nature
		terrasse			terrasse de 11m X 3m, faite du sable et du ciment.	130 000	
AG67-27	propriétaire	étalage	Agbalepedo	06°11,572'N 001°11,739' E	étalage fait d'une table sur laquelle est posée une claie et un toit en deux feuilles de tôles.	20 000	nature
AG67-28	propriétaire	hangar	Agbalepedo	06°11,571'N 001°11,731' E	hangar de 8 feuilles de tôles posées sur un support en bois de teck.	35 000	nature
AG67-29	propriétaire	auvent	Agbalepedo	06°11,571'N 001°11,725' E	auvent de 6 feuilles de tôles, de deux barres de fer et des chevrons.	40 000	nature
		Terrasse	Agbalepedo		terrasse de 3,5m X 3m cimenté Caractéristiques du bien 1 : terrasse de 3,5m X 3m cimenté.	150000	nature
AG67-30	propriétaire	Rampe de garage	Agbalepedo	06°11,568'N 001°11,722' E	rampe de garage Caractéristiques du bien 1 : rampe en beton de 9m X 2m	180 000	nature
AG67-31	propriétaire	terrasse	Agbalepedo	06°11,574'N 001°11,711' E	terrasse carrelée de 15m sur 2	200 000	nature
		auvent		06°11,574'N 001°11,711' E	deux auvents de 4 feuilles de tôles chacun posé sur des chevrons. Coordonnées du bien :	50 000	



**RUE 267 AGP**

Code d'identification de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Total indemnisation en Francs CFA	Préférence de compensation de la PAP
AG67-32	propriétaire		Agbalepedo	06°11,569'N 001°11,692' E	parasol démontable dont le toit en bâche.	350 000	nature
AG67-33	propriétaire	Rampe de garage	Agbalepedo	06°11,564'N 001°11,622' E	rampe en béton de 11 m sur 6.	60 000	nature
AG67-34	propriétaire	terrasse	Agbalepedo	06°11,550'N 001°11,566' E	terrasse cloturée hangar de 12m sur 3, cimentée est cloturée avec des grillages	700 000	nature
		hangar			Hangar de 13m sur 3,5, toit en tôles		
AG67-35	propriétaire	hangar et la terrasse	agbalepedo	06°11,548'N 001°11,534' E	hangar de 14m sur 3.La terrasse cimentée	90 000	nature
AG67-36	propriétaire	hangar, terrasse cloturée	Agbalepedo	06°11,747'N 001°11,579' E	hangar de 12 feuilles de tôles.La terrasse cimentée est cloturée par des briques de ciment.	110 000	Nature
AG67-37	propriétaire	Hangar	Agbalepedo	06°11.560' N/ 001°11.745' E	Hangar Atelier de soudure Tôle (8 feuilles), perches de bois	40000	nature
AG67-38	propriétaire	Hangar	Agbalepedo		Hangar (Atelier Mécanique) 4m*3m, tôles, planches, perches	30000	nature
AG67-39	propriétaire	Auvent	Agbalepedo	06°11.551'N / 001°12,044' E	4m*2m ; Tôle, Fer, Galvas	48000	nature
AG67-40	propriétaire	Auvent	Agbalepedo		10 m*2.5 m ; Tôle (9 feuilles), Galvas(3), Bois, Clous, Chevrons (3)	85 000	nature
AG67-41	propriétaire	terrasse	Agbalepedo	06°11.567' N/ 001°11,9844 E	Terrasse de 3m*2m, Ciment + sable	30 000	nature
AG67-42	propriétaire	hangar	Agbalepedo	06°11.558' N/ 001°11.668' E	Hangar 4m*5m, Tôles + Perches de bois	35000	nature
AG67-43	propriétaire	hangar	Agbalepedo	06°11. 575' N/ 001°11.921' E	Hangar de 8m*4m, Tôle (22 feuilles), perches de bois	45000	nature
AG67-44	propriétaire	hangar	Agbalepedo	06°11.559'N / 001°11.687'	Hangar (Atelier de menuiserie) 6m*4m, Tôles, Perches	40000	nature
AG67-45	propriétaire	Rampe de garage	Agbalepedo	06°11.559'N / 001°12.050' E	Rampe de garage de: 4,5 m*3 m, ciment, gravillons, gravier	320000	nature
AG67-46	propriétaire	terrasse	Agbalepedo	06°11,564' N/ 001°12,020'	Ciment, sable, Portillon en bois	45000	nature

**RUE 267 AGP**

Code d'identification de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Total indemnisation en Francs CFA	Préférence de compensation de la PAP
				E			
AG67-47	Propriétaire	Abri en tôle	Agbalepedo	06°11.559'N /01°12.037' E	Abri en tôle (Commerce Bouillie+ Beignets) 1.8 m*1.5 m en tôle + bois	40000	Nature
AG67-48	locataire	terrasse	Agbalepedo	06°11.558' N/ 001°11.854' E:	terrasse 8m*3 m, ciment, sable	70000	nature
AG67-49	propriétaire	hangar de mécanique	agbalepedo	06°11,568' N/ 001°11.992' E	Atelier (hangar de mécanique) Caractéristiques du bien 1 : Tôle, bois	50 000	nature
AG67-50	propriétaire	Rampe de garage	Agbalepedo	06°11.561' N/ 001°11,736' E	Rampe de garage 6m * 4 m, Béton (ciment, sable, gravier)	1100000	nature
AG67-51	propriétaire	Hangar	Agbalepedo	06°11.561'N / 001°11.672' E	Hangar non couvert 7m*3.5m, Barres de fer (Tubes ronds)	70000	nature
AG67-52	propriétaire	Rampe du garage	Agbalepedo	06°11.540' N/ 001°11.882' E	1:10m*4m, gravier, gravillons	120000	nature
AG67-53	propriétaire	Hangar	Agbalepedo	06°11,560' N/001°11.70 8' N	3m*3m, Tôle (3 feuilles), perches, table (bois+ claie)	15 000	nature
AG67-54	propriétaire	Kiosque coiffure+ Estrade	Agbalepedo	06°11.500' N/ 001°11.876' E	6m*5m, ciment, sable, tôle, carreaux	35000	nature
AG67-55	propriétaire	Terrasse	Agbalepedo	06°11.560' N/ 001°11.855' E	5 m*3.5 m, ciment, sable, gravier (petite quantité)	80 000	nature
		Auvent			Tôle (7 Feuilles), Bois (4 planchettes), barres de fer avec chevrons	30 000	
AG67-56	propriétaire	Terrasse	Agbalepedo	06°11.561' N/ 001°11.758' E	Pavés, 22m*4m Ciment, sable	300 000	nature
AG67-57	propriétaire	Auvent	Agbalepedo	06°11.568' N/ 001°12.023' E	tôles (10 feuilles), 5 planches, clous	40000	nature
		terrasse				Terrasse clôturée en bois 5 m*2 m, Ciment+ sable, clôture en bois	35 000
AG67-58	propriétaire	Rampe de garage	Agbalepedo	06°11.472' N/001°11.87 0' E	Rampe de garage 8m*2m, gravillons, ciment	200 000	nature
AG67-59	propriétaire	terrasse	Agbalepedo	06°11.573'N / 001°11.998'	Terrasse 4m*2m, Ciment + sable	35000	nature

**RUE 267 AGP**

Code d'identification de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Total indemnisation en Francs CFA	Préférence de compensation de la PAP
		Auvent		E 06°11.573'N / 001°11.998' E	Tôle (4 grands feuillets) + bois + clous	10000	
AG67-60	propriétaire	Terrasse	Agbalepedo	06°11.561' N/ 001°11.844' E	Terrasse 9m*2 m, ciment, sable	30 000	nature
		Auvent	Agbalepedo		9m* 2 m, Tôle, Barres de fer, 3 perches de bois	250000	nature
AG67-61	propriétaire	Terrasse	Agbalepedo	06°11.571' N/ 001°11.907' E	1 : 7.5 m*3.5m Ciment, sable, carreaux	450 000	nature
		Rampe de garage	Agbalepedo		3.5 m* 3 m, ciment, sable, gravier	150 000	nature
AG67-62	propriétaire	Rampe de garage	Agbalepedo	06°11.564' N/ 001°11.829' E	12m*4m, ciment, sable, gravier	200 000	nature
		Rampe de garage	Agbalepedo		12 m*5 m, ciment, sable, gravier, fils de fer	250 000	
AG67-63	propriétaire	terrasse	Agbalepedo	06°11.566'N / 001°12.016' E	Terrasse de 6m*2m, Ciment, sable	45000	nature
		auvent			Auvent Tôle (10 feuillets), bois, clous	15 000	
AG67-64	propriétaire	terrasse	Agbalepedo	06°11.573'N / 001°11.981' E	Terrasse 6 m*2m, ciment, sable	50000	nature
		auvent			Auvent Tôle, Bois, Barres de fer	30000	
AG67-65	propriétaire	Petit hangar	Agbalepedo	06°11.575' N/ 001°11.921' E	Tôle, support en bois de Teck	10 000	nature
		Arbre			Impact2 : Arbre Caractéristiques du bien 2: Ficus (2.5 m de haut)	4000	
AG67-66	propriétaire	Auvent	Agbalepedo	06°11.558' N/ 001°11.752' E	4.5m*2.5m, Tôle bleu (11 feuilles), planchettes, clous	70000	nature
		Fondation de l'Auvent			Ciment, sable, 4.5m*2.5m	30 000	
AG67-67	propriétaire	terrasser	Agbalepedo	06°11.558' N/ 001°11.752' E	Terrasse 11m*2m, ciment, sable	110 000	nature
		auvent			Auvent Tôle bleue, Bois, Barres de fer	250000	

**RUE 267 AGP**

Code d'identification de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Total indemnisation en Francs CFA	Préférence de compensation de la PAP	
		Rampe de garage			11m*2m, ciment, sable:	40 000		
AG67-68	Locataire	Terrasse crépie	agbalepedo	06°11.563' N/ 001°11.694	10m*3m, ciment, sable, gravier	400 000	nature	
		auvent			Auvent (18 feuilles), chevrons	200 000		
		Terrasse + rampe			10 m * 3 m, ciment, sable	100 000		
AG67-69	propriétaire	Terrasse	agbalepedo	06°11.573'N / 001°11.998' E	4 m* 1.5 m, Ciment+ Sable	30000	nature	
		Auvent			06°11.573'N / 001°11.998' E	Barres de fer + Bâches		230000
AG67-70	propriétaire	terrasse	Agbalepedo	06°11.562' N/001°11.806' E	47m*6 m, ciment, sable:	200 000	nature	
		Rampe de garage			06°11.561' N/001°11.817' E	12m*5m, ciment, sable		50 000
		Palmiers				Palmiers (7)		35000

Source : Actualisation PAR travaux prioritaires Lomé, données enquêtes, Mars 2018.

## 9. MESURES DE REINSTALLATION

Les mesures compensatoires sont fixées en fonction des préjudices subis par les personnes affectées par le projet. Dans ce qui suit, sont présentées les mesures compensatoires avec les différentes catégories de PAP.

Le montant total des pertes est estimé à **quinze millions trois cent cinquante deux mille (15 352 000) francs CFA** qui représente la valeur de remplacement des baraques, kiosque, hangar, rampe, terrasse, etc. Ce montant servira avec l'accord des PAP au financement de la réinstallation qui va consister principalement à une relocalisation pour permettre la réalisation des travaux. De même, en vue de la poursuite des activités des personnes affectées à des endroits plus sécurisés, il est vivement recommandé la compensation en nature qui va consister en la relocalisation des PAP au niveau du marché du quartier préalablement renforcé par l'aménagement des hangars ou, non loin de leurs sites de départ, le long des rues adjacentes ou alors sur des sites riverains préalablement aménagés. Ce qui permettra aux PAP de bénéficier de la main d'œuvre du chantier.

En ce qui concerne particulièrement les rampes d'accès et escaliers, ces derniers doivent être reconstruits pour faciliter l'accès aux habitations et commerces.

Des sites de réinstallations ont déjà été identifiés par les parties prenantes composées des PAP, du consultant et des représentants municipaux. les montants des compensations pourront servir à l'aménagement desdits sites pour recevoir les PAP.



**Photo 1 : Nouveau marché d'Agbalépédogan (marché la paix) pour les PAP des rues 126AGP et 267AGP**

Source : Actualisation PAR, Travaux prioritaires de Lomé, enquête de terrain, mars 2018





**Photo 2 : Sites types de réinstallation des PAP de la rue 126AGP**

Source : Actualisation PAR, Travaux prioritaires de Lomé, enquête de terrain, mars 2018



**Photo 3 : Sites types de réinstallation des PAP de la rue 267AGP**

Source : Actualisation PAR, Travaux prioritaires de Lomé, enquête de terrain, mars 2018

## **10. SÉLECTION, PRÉPARATION DES SITES ET RELOCALISATION**

Les structures semi-fixes concernées par la réinstallation dans le cadre de cette études seront réinstallées dans la même zone soit sur les rues adjacentes, dans les marchés environnants ou encore sur le long des rues concernées à travers une simple modification de l'emplacement de la structures concernées. Ces réinstallations ne nécessitent d'aucune préparation de sites surtout qu'elles ne concernent pas des maisons d'habitation pouvant entraînée des mouvements de populations. Toute fois, le SP-PIDU, en rapport avec la Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement, va encadrer les PAP pour qu'elles se réinstallent hors de l'emprise des travaux. Les autorités municipales étant d'accord à laisser les PAP s'installer en dehors de l'emprise. Il s'agira de veiller à ce que les PAP soient réinstallées sur les sites de relocalisation sélectionnés dans le quartier Agbalépédogan. Pour limiter les pertes de revenu, les hangars et baraques de relocalisation devront être construits avant la démolition des anciennes structures abritant les PAP.

## **11. RÉTABLISSEMENT DES REVENUS**

Dans les cas où la réinstallation va toucher les sources de revenus des familles affectées, une simple indemnisation ne garantira pas le rétablissement des revenus ou l'amélioration de leurs niveaux de vie. Dans ce cas les promoteurs de projets sont encouragés à aborder les réinstallations comme des initiatives de développement durable, c'est-à-dire des initiatives aboutissant à un meilleur niveau de vie pour les personnes affectées par le projet. Dans le cas des travaux projetés dans la ville de Lomé, toutes les réinstallations seront réalisées à quelques mètres du lieu d'origine des PAP ce qui leur évite des déplacements sur de longue distance pour vaquer à leurs activités mais aussi et surtout de garder toute la clientèle de départ, indispensable pour le rétablissement des revenus. Néanmoins, les nouvelles structures (hangars, baraques, etc.) qui seront construites par le CII en compensation des anciennes structures appartenant aux PAP doivent être améliorées pour attirer encore davantage la clientèle.

## **12. LOGEMENT, INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX**

Lorsqu'on parle d'infrastructures et de services sociaux à fournir, on parle de projets où l'on prévoit l'aménagement d'un site d'accueil qui recevra tout un quartier, entièrement déplacé ou un grand nombre de PAP ayant des liens sociaux importants, et dans lequel il faudra prévoir toutes les infrastructures et services sociaux nécessaires pour accueillir les PAP arrivantes ainsi que les populations hôtes, le cas échéant. Dans ce cas-ci, puisqu'aucun site d'accueil proprement dit ne sera aménagé, et que les PAP se déplaceront au niveau de leur zone d'appartenance à des distances très minimales de leur emplacement actuel, aucun nouveau réseau d'infrastructures sociales ou de services sociaux ne sera fourni dans le cadre du PAR. Aucun logement ne sera donc construit pour la réinstallation des PAP. De même, à part les réseaux d'adduction d'eau, d'électricité et de télécommunication, aucune autre infrastructures et aucun autres services sociaux tels que lieux de cultes, écoles, dispensaires ne sera affecté. Le déplacement des réseaux d'adduction d'eau,



d'électricité et de télécommunication est systématiquement pris en compte par les plans de gestion des travaux d'aménagement et d'assainissement des voies des entreprises (PGES-chantier).

### **13. PROTECTION ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Considerant les mesures de réinstallations des structures semi-fixes et l'étude d'impact environnemental et social (EIES) dont les travaux ont fait l'objet, les aspects environnementaux importants sont pris en compte dans la formulation et la mise en oeuvre des travaux. Ainsi, le secrétariat permanent du PIDU devra veiller à ce que le déplacement et la réinstallation des PAP se fassent dans le respect notamment des dispositions environnementales prévues dans la clause environnementale et sociale des marchés des entreprises d'une part et d'autre part, des mesures d'atténuations proposées pour la phase d'aménagement et d'installation de chantier.

### **14. MESURES ADDITIONNELLES**

Les mesures additionnelles prévues pour soutenir la réinstallation des PAP des rues 126AGP et 267AGP concernent deux types d'appui :

- Un appui aux personnes vulnérables identifiées : il s'agit de la priorisation de ces PAP dans le processus de relocalisation. Les PAP vulnérables auront un accès prioritaire aux sites de relocalisation qui sont les meilleurs possibles et qui ne devront pas être éloignés de leur lieu de résidence pour faciliter leur déplacement et le maintien de leur clientèle. De même, les PAP vulnérables bénéficieront d'une assistance à la récupération des matériaux utilisables dans les hangars et baraques d'origines;
- Un appui aux PAP exerçant des AGR et relocalisées sur de nouveaux sites : -
  - Ces PAP seront recommandées aux entreprises ayant en charge l'exécution des travaux sur les rues pour les prestations de services dans leurs domaines respectifs (fourniture de matériels de bureaux, mise à disposition d'eau et boissons au cours des réunions, etc.);
  - Ces PAP pourront bénéficier au besoin, de l'appui du CII pour le déplacement de leurs installations /étallages de leurs anciens emplacements vers les nouveaux sites. Cet appui va consister entre autres, à la mise à disposition de ces PAP par le biais de l'entreprise ayant en charge la reconstruction des nouvelles structures semi-fixes, des véhicules de chantier (charrette, motocycle, voiture, etc.).

### **15. CONSULTATION ET PARTICIPATION DES PAP AU PROCESSUS DE PREPARATION DU PAR**

#### **15.1. Information des parties prenantes, enquête et consultations des PAP**

Parallèlement à l'étude socio-économique et au recensement des PAP, plusieurs séances de sensibilisation, d'échanges d'information et de consultation ont eu lieu au cours de la réalisation de l'étude. Deux types de consultations ont été effectués : des consultations participatives tenues auprès des populations affectées par le projet et des discussions de groupes tenues auprès de personnes-relais. Les

personnes relais étaient généralement les Chefs de quartier, des élus locaux ou des membres d'organisations et d'associations locales.

#### ❖ **Consultations participatives des PAP**

Les PAP ont été impliquées dans la réalisation de cette études d'actualisation avec l'appui des parties prenantes. Cette implication a été faite à travers des rencontres participatives tenues auprès de la Chefferie du quartier Agbalépdogan.

Des rencontres ont été tenues par la suite avec le CDQ et les représentants des personnes affectées afin de planifier des séances d'information subséquentes. La plus grande séance d'information et de consultation des PAP a eu lieu le 11 mars 2018. Cette séance avait comme objectif d'informer les représentants des populations sur le PIDU et ses sous projets dans le quartier Agbalépdogan afin de recueillir et prendre en compte leurs avis et préoccupations et de déterminer de façon plus précise les occupants qui seront touchés par le projet. Les principaux points abordés au cours de cette séance sont :

- la présentation du PIDU et de ses sous-projets dans le quartier;
- le contexte d'actualisation du Plan d'action de réinstallation;
- Le processus d'actualisation du PAR
- le recensement des PAP et l'évaluation des biens;
- la relocalisation des PAP.

Les inquiétudes vis-à-vis du projet ont été généralement axées sur le recensement et sur les diverses pertes que pourront subir les PAP. Par la suite, beaucoup de participants se sont intéressés à l'évaluation des pertes et de leurs compensations.

Quelques participants ont mentionné les perturbations d'accès aux bâtis à usages commerciaux et artisanaux lors des travaux. Plusieurs participants se sont également intéressés aux recours possibles en cas d'insatisfactions relatives aux compensations.

Globalement les participants accueillent bien le projet. Le recensement a été une autre occasion d'informer les PAP du projet et de recueillir leurs opinions et inquiétudes face à celui-ci. En effet, plusieurs questions ont été posées aux PAP quant à leurs préférences relativement aux activités de compensation, de déplacement et de réinstallation.

#### ❖ **Consultations sur les options, droits et préférences en matière de réinstallation**

Les consultations ont aussi porté sur les options, droits et préférences en matière de compensation et de réinstallation. En effet, lors des enquêtes individuelles et des entretiens avec les PAP, il a été expliqué aux PAP leurs droits en matière de réinstallation ainsi que les options offertes par le projet. Aussi, des questions leur ont été posées sur la manière dont elles souhaiteraient être compensées (en nature, en espèces ou sous une autre forme). Au début des consultations, la grande majorité des PAP préférait la compensation en espèce, avec les explications des avantages liés à la compensation en nature notamment la sécurisation des activités au sein des marchés riverains ou des kiosques modernes adaptés aux activités de bord de rue permettant la poursuite desdites activités de façon durable, de plus en plus de PAP sont favorables à cette dernière forme de compensation.

#### ❖ Consultations à venir

Des séances de consultations publiques devront être organisées après validation du présent rapport par l'ensemble des parties prenantes du projet y compris les PAP afin de diffuser le rapport et d'informer sur les prochaines étapes du projet.

#### ❖ Participation des populations affectées au suivi du PAR

Les PAP participeront au système de suivi/évaluation de différentes manières à savoir:

- Recueil de données simples concernant leur activité ;
- Participation de représentants des PAP aux réunions relatives à la programmation, au suivi et à l'évaluation;
- Participation aux réunions lors de l'élaboration des programmes de travail et de l'évaluation de l'exécution du programme précédent ;
- Interpellation de leurs représentants en cas d'insatisfaction vis-à-vis de la mise en œuvre du PAR;
- Participation de la Collectivité locale (notamment le 5<sup>ème</sup> Arrondissement) et/ou des représentants des PAP à la réception des investissements qui les concernent ;
- Enquêtes d'opinion lors des évaluations ;
- Visites régulières de suivi.

#### ❖ consultation des personnes affectées par le projet (PAP) durant la mission d'évaluation

Plusieurs actions ont été menées afin d'assurer la pleine participation des personnes affectées à la mission d'actualisation du Plan d'Action de Réinstallation. Ainsi, lors des enquêtes de recensement, une équipe d'enquêteur a consulté chaque PAP sur les options de la réinstallation. La consultation a aussi été faite sur le choix des sites de réinstallation qui doivent prendre en compte les sites sélectionnés et approuvés par les PAP elles-mêmes lors de l'élaboration des précédents PAR en 2014. Les droits et préférences en matière de réinstallation ont également fait l'objet de consultation auprès des PAP. Au cours de ces travaux, des données ont été également collectées sur les valeurs des biens.



**Photo 4 : Séance de consultation des PAP et responsables locaux**

Source : Actualisation PAR travaux prioritaires Lome, Travaux de terrain, mars 2018.

## **15.2. Résumé des points de vue exprimés au sujet du plan de réinstallation**

Globalement, les personnes rencontrées ont émis un avis favorable pour la mise en œuvre des travaux de bitumage de la rue 267 AGP et de pavage de la rue 126 AGP dans le quartier Agbalépédogan. Les personnes dont les ouvrages précaires sont situés dans l'emprise reconnaissent avoir été informées lors de l'élaboration des plans d'actions de réinstallation des rues en 2014 ainsi que par la Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement, et ont accepté être accompagnés dans leurs relocalisations avant le démarrage des travaux. Les inquiétudes vis-à-vis du projet ont été généralement axées sur le recensement et sur les diverses pertes que pourront subir les PAP. Par la suite, beaucoup de participants se sont intéressés à l'évaluation des pertes et de leurs compensations.

Deux principales recommandations ont été toutefois formulées par les personnes rencontrées :

- L'implication effective des populations locales aux travaux ;
- L'appui à la population locale pour la mise en place d'un comité efficace de suivi des travaux.

## **16. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES ET RECLAMATIONS**

### **16.1. Types de plaintes et réclamation**

La mise en œuvre du plan d'action de réinstallation dans le quartier Agbalépédogan peut susciter des plaintes et des réclamations. Les types de plaintes et réclamations qui peuvent apparaître au cours d'un processus de réinstallation sont les suivants : erreurs dans l'identification des PAP et l'évaluation des biens ; conflit sur la propriété d'un bien ; désaccord sur l'évaluation d'un bien ; autres problèmes familiaux, ayant pour résultat des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille, sur la propriété, ou sur les parts, d'un bien donné ; conflit sur la propriété d'une activité artisanale/commerciale (propriétaire du fonds et exploitant différents, donc conflits sur le partage de la compensation).

## **16.2. Mécanismes de traitement et de résolution**

### **❖ Enregistrement des plaintes**

Les plaintes et réclamations dans le cadre des travaux prioritaires de Lomé seront enregistrées:

- Au niveau du quartier Agbalépédogan (Chefferie de Agbalépédogan dont le secrétariat est ouvert tous les jours y compris les jours fériés et les weekend);
- À la mairie du 5eme arrondissement
- À la préfecture du Golfe

Un registre sur la base du modèle d'enregistrement joint en annexe n°7 sera mis à la disposition de chaque niveau pour faciliter l'enregistrement des plaintes et réclamations des PAP pour toutes les questions relatives au processus de réinstallation lié aux travaux objet de ce PAR.

### **❖ Mécanismes de résolution amiable**

Toute personne se sentant lésée par le processus d'évaluation et d'indemnisation devra déposer, une requête auprès de la Chefferie traditionnelle du quartier Agbalépédogan à travers son secretariat qui est ouvert tous les jours pour les PAP. La Chefferie du quartier Agbalépédogan analysent les faits et statuent respectivement les vendredis après midi.

Si le litige n'est pas réglé, on fait recours au président de la délégation spéciale du 5<sup>ème</sup> Arrondissement qui dispose de sept (7) jours dès la réception du PV de non conciliation issue du traitement de la plainte par le chef de quartier pour statuer, puis au Préfet du Golfe suivant le même délai. A tous les niveaux, la résolution des plaintes et réclamation se fait en présence de (s) plaignate(s), des membre du CDQ du quartier de résidence de la PAP, du point focal du PIDU à la mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement et des membre de l'organe de résolution de la plainte. Cette voie de recours est à encourager et à soutenir très fortement ; (ii) si le requérant n'est pas satisfait, il peut saisir la justice.

### **❖ Dispositions administratives et recours à la justice**

Il convient de rappeler que lorsque les conflits ne trouvent pas de solutions dans le schéma decline, le recours au tribunal de la localité sera effectué. Le recours à la justice est possible en cas d'échec de la voie de résolution a l'amiable. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant occasionner de blocage et de retard des activités.

## 17. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PAR

Les modalités institutionnelles suivantes sont requises pour assurer une mise en œuvre efficiente de l'exécution des dispositions du présent PAR et surtout permettre aux acteurs institutionnelles, chacun à son niveau d'exécution et ses responsabilités de remplir pleinement les engagements pris.

**Tableau 11 :Tâches et responsabilités des acteurs institutionnels dans le processus de réinstallation liée aux travaux prioritaires de Lomé**

N°	Niveau d'exécution	Acteurs	Responsabilités
1	National	Ministère de l'Economie et des Finances	Mobilisation des fonds nécessaires aux compensations
		Services de l'Urbanisme /MEF	Déclaration Utilité Publique et délimitation des emprises
		SP PIDU/ CII	Divulgence du PAR Paiement des compensations aux personnes affectées Suivi des compensations Suivi et Évaluation de l'exécution du PAR
		ANGE	Validation, suivi et contrôle de la mise œuvre du PAR
		Comité Interministériel d'Indemnisation (CII)	Validation de la démarche adoptée et les résultats obtenus lors de l'actualisation du PAR Propositions de solutions alternatives Surveillance de la libération des emprises Saisine des mécanismes de gestion des conflits en cas de désaccord Validation, suivi et contrôle de la mise œuvre du PAR
		SP PIDU	Constat de l'état des lieux libérés Information/sensibilisation des PAP
2	Préfectoral	Préfecture	Gestion des plaintes à l'amiable (après la Mairie)
3	Communal	Délégation spéciale (Mairie)/Point focal PIDU	Gestion des plaintes à l'amiable (après le quartier)
4	Quartier	Chef de quartier	Gestion des plaintes au niveau du quartier
			Enregistrement des plaintes et réclamation Participation au suivi de mise en œuvre de la réinstallation
9	Local/national	Tribunal	Gestion des conflits en dernier recours
		ONG et Organisations communautaires	Information/sensibilisation des PAP Surveillance de la mise en œuvre de la réinstallation

Source : Actualisation PAR travaux prioritaires Lomé, Mars 2018.

Les institutions impliquées dans la mise en œuvre de ce PAR disposent des connaissances en matière de réinstallation à travers notamment le PURISE qui avait renforcé en décembre 2012, leurs capacités en matière de développement social. Tenant compte du temps écoulé, des mutations de personnels et des moyens matériels disponibles au niveaux de ces institutions, il ressort que les ressources humaines disponibles n'ont pas de compétences suffisantes en matière de réinstallation (apporbatation des PAR, évaluation, contrôle, etc.).

Pour pallier aux insuffisances et limites des acteurs concernés sur les questions de réinstallation, des séances de formation et de renforcement des capacités devront être organisées à l'endroit de ces acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action de réinstallation.

- une Assistance Technique pour renforcer les capacités existantes des structures de mise en œuvre du projet (ANGE, Préfecture du Golfe, CII, Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement) en matière de réinstallation, notamment par la formation et la mise à disposition d'un Expert en développement social qualifié sur les questions de réinstallation en cas de besoin imminent pour la mise en œuvre du PAR;
- Un appui technique devra être apporté aux organes des administrations locales notamment le CDQ et la Chefferie du quartier Agbalépédogan en terme de matériels de bureau et de renforcement des capacités en matière d'enregistrement et de procédures de résolution à l'amiable de plaintes dans le cadre de la mise en œuvre d'un PAR ;
- un atelier de mise à niveau et de capacitation pour permettre à tous les acteurs institutionnels et locaux d'avoir une compréhension des objectifs, de la procédure et du contenu du présent PAR surtout en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi. Il est nécessaire que tous les acteurs institutionnels interpellés dans la mise en œuvre de la réinstallation soient renforcés en capacités à travers une session de mise à niveau sur les outils, procédures et contenu de la réinstallation. Il s'agira d'organiser un atelier de formation au niveau communal, regroupant les structures techniques et les organisations communautaires locales impliquées dans la mise en œuvre du PAR. La formation pourra être assurée par l'Expert en Science Sociale qualifié sur les questions de réinstallation.

## **18. CALENDRIER D'EXÉCUTION**

La mise en œuvre du PAR se fera conformément aux calendrier ci-dessous.



**Tableau 12 : Calendrier de mise en œuvre du PAR**

Le PAR est approuvé avant la mise en œuvre des mesures et actions convenues. Également les travaux d'investissement ne peuvent démarrer qu'une fois le présent PAR ait été complètement mis en œuvre.

	N°	Désignation	Lieu	DUREE															
				S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16
<b>Phase 1</b>	<b>1</b>	<b>PHASE PREPARATOIRE</b>																	
Activité	2	Divulgateion du PAR	Lomé																
Activité	3	Campagne d'information et de sensibilisation auprès des PAP	Lomé																
Activité	4	Mise en place des fonds de compensation	Lomé																
<b>Phase 2</b>	<b>5</b>	<b>PHASE DE MISE EN ŒUVRE</b>																	
Activité	6	Execution des mesures convenues	Lomé																
Activité	7	Amenagement et construction des ouvrages de relocalisation	Lomé																
Activité	8	Prise de possession des ouvrages de relocalisation par les PAP et liberation des emprises des travaux	Lomé																
<b>Phase 3</b>	<b>9</b>	<b>SUIVI ET EVALUATION</b>																	
Activité	10	Suivi de la mise en œuvre du PAR	Lomé																

## 19. SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation permettent de disposer d'une base de données qui renseigne sur l'exécution du PAR afin d'apporter des corrections si nécessaire.

Selon les responsabilités attribuées dans la mise en œuvre du PAR à chaque entité, le suivi-évaluation interne est attribué à l'équipe du PIDU. Quant à l'évaluation externe, elle peut être réalisée par un organisme/consultant indépendant du dispositif d'exécution du PAR.

L'évaluation externe consistera à vérifier l'adéquation de la mise en œuvre du PAR et à évaluer le niveau de satisfaction des différentes catégories de PAP, au regard des modalités de compensation et de réinstallation convenues.

Spécifiquement, l'évaluation consistera à vérifier d'une part que les PAP ont été:

- pleinement informées sur la réinstallation (raisons, objectifs, procédures, droits et options) ;
- consultées et ont fourni leur participation effective pendant tout le processus de déplacement ;
- consultées sur des choix et alternatives techniquement et économiquement faisable
- reçu une assistance technique (une assistance au déménagement, entre autres) pendant leur réinstallation conformément aux mesures convenues.

Une enquête de satisfaction des PAP sur les différents aspects du PAR et le déroulement du processus de traitement des recours sera réalisée durant la mission d'évaluation finale de la mise en œuvre du PAR.

Les indicateurs ci-dessous seront utilisés pour suivre et évaluer la mise en pratique du PAR.

**Tableau 13 : Indicateurs de suivi**

Indicateurs/paramètres de suivi	Type de données à collecter
Participation	Nombre et typologie des acteurs impliqués Niveau de participation
Négociation et compensation	Linéaire de voirie et de trottoirs détruit et réfectionnés Nombre de garages, ateliers, kiosques affectés Nature et montant des compensations Nombre de PV d'accords signés
Processus de déménagement	Nombre PAP sensibilisées Type d'appui accordé
Processus de réinstallation	Nombre PAP sensibilisées Type d'appui accordé
Résolution de tous les griefs légitimes	Nombre de conflits Type de conflits PV résolutions (accords)
Satisfaction de la PAP	Nombre PAP sensibilisés Type d'appui accordé Effectivité de la reprise des activités

Source : Actualisation PAR travaux prioritaires Lomé, indicateurs de suivi, Mars 2018.

Le suivi de proximité et l'évaluation des activités de mise en œuvre de la réinstallation effectuée par le PIDU prendront en compte les frais de mission, véhicule et carburant pour la mobilisation des experts (Mairie et PIDU).

Les rapports de suivi-évaluation du PAR doivent être établis à intervalles réguliers (sur une base mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle) à partir du démarrage des activités liées à la réinstallation.

Par ailleurs, une enquête relative à l'exécution du plan de réinstallation est prévue trois ans après sa mise en œuvre effective. Après des PAP, il s'agira de dresser un bilan des opérations de réinstallation.

Le contrôle et le suivi des mesures en faveur des propriétaires affectés comprendront des visites sur les rues concernés par les sous-Projet, afin de contrôler à travers les documents établis et la discussion avec les concernés, que les inventaires des biens affectés ont été établis avec rigueur et dans le respect et l'intérêt des personnes concernées.

## 20. PUBLICATION ET DIFFUSION DU PAR

La publication du présent PAR, et de toute nouvelle disposition s'y rattachant doit se faire dans des conditions garantissant que les populations affectées y auront accès et le comprendront. A l'issue de l'approbation de la Banque mondiale, ce PAR sera publié au Togo et sur le site web de la Banque mondiale.

Lors de la mise en œuvre du PIDU, la diffusion du PAR et de ses mesures revêtira les formes suivantes : ateliers de présentation du PAR et des mesures convenues auprès des populations affectées par le projet, diffusion/mise a la disposition d'une copie du rapport aux autorités locales (mairie et prefecture), partage d'une synthèse des mesures convenues aux représentants désignés des PAP, la plus explicite et la plus précise possible, écrite en français, etc.

Les mesures exposées préciseront notamment quand et comment les populations affectées participeront aux analyses et décisions les concernant. Cette participation peut être directe ou soit à travers leurs instances représentatives, en particulier lors des étapes suivantes :

- participation au comité de réinstallation, sur toute la durée du PAR ;
- participation au système de suivi et d'évaluation du projet.

Le Comité Interministériel d'Indemnisation (CII) devra également obtenir une copie du PAR final.

Le rapport approuvé doit être largement diffusé dans la zone d'influence du projet et précisément dans la zone de mise en œuvre des sous-projet dans la ou les langues utilisées et au lieu accessible aux PAP.

## 21. COUTS ET BUDGET

Le coût total du Plan d'Action de Réinstallation est évalué à **vingt millions cent cinquante deux mille (20 152 000) Francs CFA** et réparti comme suit :

- Réinstallation des structures fixes et semi-fixe de la rue 126 AGP s'élève à **cinq millions deux cent quarante six mille (5 246 000)francs CFA et sera pris en charge par l'Etat togolais ;**
- Réinstallation des structures fixes et semi-fixe ainsi que le coût de remplacement des arbres de la rue 267 AGP s'élève à **dix millions cent six mille (10 106 000) francs CFA et sera pris en charge par l'Etat togolais ;**
- Assistance aux PAP vulnérables pour l'ensemble des rues 126AGP et 267AGP estimé à **trois cent mille (300 000) francs CFA et sera prise en charge sur les ressources de IDA ;**
- Suivi de la mise en œuvre du PAR y compris les appuis techniques et renforcement des capacités estimé à **trois millions cinq cent mille (3 500 000) Francs CFA et sera pris en charge sur les ressources de IDA;**
- Communication et sensibilisation pour l'ensemble des rues 126AGP et 267AGP estimé à **Un million (1000 000) Francs CFA et sera prise en charge sur les ressources de IDA;**
- Evaluation final du PAR est pour mémoire (PM) et **sera pris en charge sur les ressources de IDA.**

## CONCLUSION

Les travaux de bitumage de la rue 267 AGP et de pavage de la rue 126 AGP dans le quartier Agbalépédogan à Lomé, faisant l'objet du présent Plan d'Action de Réinstallation ont pris en compte les composantes socio-économique du quartier. Les résultats de cette étude ont montré qu'un certain nombre de kiosques, de baraques, d'arbres situés dans l'emprise des rues 267AGP et 126AGP seront affectés. Le PAR servira de cadre de compensation et de réinstallations des propriétaires dont les Kiosques, Baraques, plantations d'arbres, rampes, etc. auront été affectés. Ce plan d'action et de réinstallation des biens affectés par le projet précise les dispositions à prendre pour la compensation des Kiosques, Baraques, des infrastructures connexes, etc. La mise en œuvre de ce plan d'action et de réinstallation nécessitera la mobilisation d'un coût global estimé **vingt millions cent cinquante deux mille (20 152 000) Francs CFA.**

Le SP-PIDU a une responsabilité centrale dans la coordination des différentes activités du Plan d'Action de Réinstallation. Il devra mobiliser tous les acteurs (CII, ONG, topographe, bailleurs de fonds, etc.) pour la mise en œuvre des activités prévues dans le présent rapport.

## **ANNEXES 1-3**

## **Annexe 1 : TERMES DE REFERENCES POUR L'ELABORATION DU PAR**

### **1. CONTEXTE DU PROJET ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE**

#### **1.1 Contexte et Objectifs du projet**

##### **1.1.1 Contexte du projet**

Dans le cadre de la relance de l'économie nationale, de la mise en oeuvre de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain, de l'accompagnement du processus de décentralisation au Togo et suite aux bonnes pratiques obtenues avec le Projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures et des services électriques (PURISE) ; le Gouvernement de la République togolaise a bénéficié de l'appui de la Banque mondiale pour le financement du nouveau projet intitulé « Projet d'Infrastructures de Développement Urbain » (PIDU).

##### **1.1.2 Objectifs et Composantes du projet**

L'objectif de développement du projet est (i) d'accroître l'accès des populations des villes cibles aux infrastructures urbaines et (ii) de renforcer les capacités de base dans la gestion municipale des villes. Trois (3) composantes forment le projet :

###### **Composante 1 : Réhabilitation des infrastructures urbaines**

Cette composante dans un premier temps, financera des investissements pour réhabiliter ou construire des infrastructures socio-économiques majeures dans les villes de Lomé, Kara et Dapaong, en coordination avec les investissements mis en oeuvre par les administrations centrale et locale et d'autres donateurs pour renforcer le rôle des villes en tant que centres de croissance économique. Dans le cadre du projet, les investissements couvriront probablement, entre autres, la voirie urbaine, le drainage des eaux, les infrastructures économiques (marchés, gares routières), l'adduction d'eau et les équipements sociaux (écoles, poste de santé, etc.). Les investissements réels dans chaque ville seront déterminés par les plans de développement préparés par chaque municipalité et examinés par la Banque.

Compte tenu du fait que le projet va développer une approche programmatique, il pourra s'étendre dans les villes de Tsévié, Kpalimé, Atakpamé et Sokodé.

Au cours de la préparation de ces plans d'investissement, les municipalités auront des audiences publiques, des consultations rigoureuses avec les communautés, ainsi que d'autres stratégies d'engagement des citoyens pour assurer la transparence. Pour être admissible, un sous-projet doit satisfaire raisonnablement à un certain nombre de critères éligibles : la liste complète des critères d'éligibilité détaillés sera incluse dans le Manuel de mise en oeuvre du projet (PIM)

###### **Composante 2 : Renforcement de capacité**

Cette composante fournira un soutien pour renforcer les capacités institutionnelles des villes participantes du projet à fournir des services urbains de base. Pour cette composante, les villes suivantes seront ciblées : Lomé, Kara, Dapaong, Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé. Le soutien sera axé sur les domaines qui pourraient améliorer la prestation des services et la gestion urbaine en général, y compris la planification, la programmation, l'investissement et la maintenance dans l'infrastructure, les mesures de protection environnementale et sociale, ainsi que la production et la collecte des revenus municipaux. Les formats et les contenus réels des activités de renforcement des capacités seront déterminés en fonction des besoins des municipalités.

###### **Composante 3 : gestion, coordination, suivi et évaluation de projets**

Cette composante financera les coûts de gestion de projet, les audits, le suivi et l'évaluation des activités du projet, la formation et les coûts de surveillance des activités de protection de l'environnement.

### **1.2 Justification de l'élaboration du Plan d'Actions de Réinstallation (PAR)**

#### **1.2 Justification de l'actualisation des Plans d'Actions de Réinstallation (PAR)**

Dans l'optique de prévenir et d'atténuer les éventuelles incidences négatives qui pourraient découler de la mise en oeuvre du PIDU dont les sites exacts, le nombre et les types de réalisations sont connus à ce stade à Lomé, il s'avère opportun de conduire une étude socioéconomique de détail (recensement de population et inventaire des biens), de la

documentation existante, des différentes consultations avec les diverses parties prenantes en vue de l'actualisation des plans d'action de réinstallation (PAR) et ce, conformément à la politique opérationnelle OP4.12 de la Banque Mondiale et à la réglementation nationale en vigueur. C'est dans ce contexte et en vue de satisfaire à ce préalable que les présents termes de référence (TDR) sont élaborés



pour le recrutement d'un consultant devant réaliser l'actualisation des PAR dans le cadre de l'achèvement des travaux de bitumage de la rue 267AGP et de pavage de la rue 126 AGP dans le quartier Agbalépédogan (AGP) et l'aménagement, l'assainissement et le bitumage de la rue 1 Doumassessé.

## **2. PRESENTATION DES PAR**

### **2.1 PAR1**

La zone du projet est située dans le 5ème Arrondissement de la ville de Lomé et plus précisément dans le quartier d'Agbalépédogan. Sur le plan biophysique, il n'existe pas de formations végétales dans la zone. Seules quelques plantations d'alignement existent sur le tracé. Les enjeux biophysiques sont donc essentiellement liés à ces arbres d'alignement dont certains pourraient appartenir à des particuliers. De nombreuses infrastructures commerciales et socioprofessionnelles sont présentes le long et sur l'emprise. Les impacts potentiels que le projet pourrait avoir peuvent être résumés comme suit : la dégradation de biens publics ; la perte ou dégradation de biens privés (kiosques, commerces, devantures de maison, etc.) ; la perte temporaire de revenus commerciaux et artisanaux; les perturbations de la qualité de vie en raison des travaux. Les travaux projetés consistent à :

- ✓ aménager des chaussées avec un revêtement en pavés ou béton bitumineux, posé
- ✓ sur une couche de base et une couche de fondation à définir ;

pour la rue 267 AGP, un revêtement en béton bitumineux est préconisé en vue d'uniformiser avec le projet initial ;

- ✓ construire des caniveaux latéraux complémentaires longeant chacune des voies ;
- ✓ □ dalots transversaux de drainage nécessaires ;
- ✓ construire deux trottoirs (les deux rues) et un terre-plein central (sur la rue 267AGP)

recouverts de pavés ou dallage de béton posés sur du sable et sur une couche de fondation d'environ 15 cm ;

- ✓ réaliser la signalisation horizontale en peinture routière rétro réfléchissante ou en pavés blancs;
- ✓ réaliser la signalisation verticale et les feux de signalisation si nécessaire ;
- ✓ aménager l'éclairage public ;
- ✓ planter des arbres sur les trottoirs tout le long des voies.

### **2.2 PAR2**

La zone du projet est située dans le 5ème Arrondissement de la ville de Lomé et plus précisément dans le quartier Tokoin Doumassesse. Le plan biophysique et les impacts potentiels des travaux sont identiques à celui du PAR1.

#### **Les travaux de la Rue 1Doumassessé (1,102 km)**

- Rues en terre à revêtir en béton bitumineux

- Largeur de la chaussée : **une (01)** chaussée de 7 m + 1 bande cyclable de 2 m totalisant 9 m de chaussée ;

- Largeur moyenne de trottoirs =2 m
- Aires de stationnement aménagées en quinconce à tous les 200 m environ ;
- Arrêts bus aménagés tous les 800 m environ ;
- Caniveaux de drainage ;
- Dalots transversaux de drainage ;
- Aménagement de la demie-emprise réservée aux chemins de fer ;
- Éclairage public ;
- Signalisation verticale et horizontale ;
- Plantation d'arbres sur les trottoirs tout le long des deux voies.

## **3. OBJECTIFS DU PAR ET DELIMITATION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET**

### **3.1 Objectifs du PAR**

Le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) vise à :

- ✓ minimiser, dans la mesure du possible, la réinstallation involontaire et l'acquisition de terres, en étudiant toutes les alternatives viables dans la conception du projet ;

- ✓ s'assurer que les personnes affectées sont consultées effectivement en toute liberté et dans la plus grande transparence et ont l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'élaboration et de mise en oeuvre des activités de réinstallation involontaire et de compensation; s'assurer que les indemnités, s'il y a lieu, sont déterminées de manière participative avec les personnes en rapport avec les impacts subis, afin de s'assurer qu'aucune personne affectée par le projet ne soit pénalisée de façon disproportionnée;
- ✓ assister les personnes affectées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, ou du moins à les rétablir, en termes réels, à leur niveau d'avant le déplacement ou à celui d'avant la mise en oeuvre du projet, selon le cas le plus avantageux pour elles;
- ✓ concevoir et exécuter les activités de réinstallation involontaire et d'indemnité en tant que programmes de développement durable, en fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour que les personnes affectées par le projet aient l'opportunité d'en partager les bénéfices;
- ✓ s'assurer que les personnes affectées, incluant les groupes pauvres et vulnérables, sont assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau et cadre de vie.

Le PAR sera en accord avec la politique de la Banque mondiale et en accord avec la réglementation nationale en vigueur au Togo.

### **3.2. Délimitation de la zone d'influence**

La zone d'exécution des travaux d'aménagement des voies se situe dans les quartiers de Tokoin Doumassessé et d'Agbalépédogan de Lomé. Pour le quartier Tokoin Doumassessé, il est situé au Sud de l'Université de Lomé et le quartier Agbalépédogan est situé au Nord-ouest de l'Université de Lomé. De façon spécifique, la voie sélectionnée à aménager dans le quartier Tokoin Doumassessé jouxte la clôture de la direction du garage central administratif au Nord et au sud la ligne ferroviaire Lomé Kpalimé en allant vers Kpalimé. Quant aux travaux d'Agbalépédogan, il prend en compte la zone du Lycée d'Agbalépédogan, de l'École primaire groupe C, le CEG d'Agbalépédogan et le marché d'Agbalépédogan. Les voies d'Agbalépédogan croisent l'avenue Pya prolongé au niveau de la pharmacie Nation (rue 267AGP) et la rue 195 AGP au niveau de l'école primaire du Groupe C d'Agbalépédogan (rue 126 AGP). L'habitat, dans ses deux (02) zones du projet, est de type administré et se caractérise au niveau du bâti par une grande mixité où se côtoient des constructions de différents standings, des commerces de proximités et autres activités.

### **4. ETENDUE DES PRESTATIONS**

L'étendue des prestations couvre l'actualisation de Plans d'Actions de Réinstallation (PAR) des Populations Affectées par les projets des travaux de bitumage de la rue 267 AGP et de pavage de la rue 126 AGP dans le quartier Agbalépédogan et l'aménagement, l'assainissement et le bitumage de la rue 1 Doumassessé dans le quartier Doumassessé de la ville de Lomé, dans le cadre de la préparation du PIDU.

L'actualisation des deux (02) PAR des projets de Lomé sera conduite en conformité avec la politique de la Banque mondiale et la réglementation nationale en vigueur au Togo.

### **5. METHODOLOGIE DE CONDUITE DE LA MISSION**

Le Consultant expliquera clairement la méthodologie utilisée notamment pour la collecte des données, la réalisation des entretiens et les consultations. Les sources d'information et documentaires doivent être relevées en référence.

Le rapport de chaque PAR actualisé sera présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts socioéconomiques.

La méthodologie devra consister en :

- ✓ la revue documentaire ;
- ✓ la réalisation de missions de terrain et d'enquêtes socioéconomiques ;
- ✓ la rédaction et la transmission d'un rapport provisoire à l'équipe de préparation du projet qui sera au préalable examiné, ensuite restitué et validé lors d'un atelier en présence de l'ensemble des parties prenantes dont les représentants des services techniques compétents, des ONGs et Organisations de la Société Civile, des autorités administratives et collectivités territoriales, des

autorités coutumières, des communautés locales riveraines aux zones des travaux, des représentants des personnes affectées par le projets, etc.

- ✓ la transmission du rapport final intégrant les observations issues de l'atelier de validation et des revues des parties prenantes.

## **6. TACHES DU PRESTATAIRE/CONSULTANT**

Le Consultant identifiera avec précision les impacts sociaux négatifs, les personnes affectées et déterminera les mesures à appliquer pour éviter, réduire ou compenser ces impacts. Il établira les méthodes pour la consultation et l'implication des PAP, le mécanisme pour la gestion et la résolution des griefs, les dispositions institutionnelles pour l'exécution du Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) y compris le calendrier et le budget de mise en oeuvre, etc. Sur la base d'une actualisation pour chaque PAR, de l'étude socio-économique détaillée (recensement de populations et inventaire des biens), de la documentation existante, des différentes consultations avec les parties prenantes, les tâches du Consultant doivent mettre en évidence, entre autres, les points suivants :

### **6.1.Introduction**

décrire brièvement le contexte et la justification de la mission

- ✓ Décrire brièvement le projet (objectifs et composantes et zones d'intervention)
- ✓ Indiquer clairement les composantes impliquant des acquisitions de terrains, les restrictions de l'utilisation des terres et les réinstallations involontaires, et dresser des estimations globales

Décrire le contexte et justifier la mission d'élaboration du PAR

### **6.2.Principes et objectifs applicables à la réinstallation dans le contexte du projet**

Décrire de façon succincte les principes et objectifs applicables à la réinstallation dans le contexte du PIDU.

### **6.3.Impacts sociaux négatifs et les mesures pour minimiser les réinstallations pour le projet objet de la mission**

- ✓ Indiquer les impacts sociaux négatifs du projet
- ✓ Indiquer les catégories d'impacts et les PAP pour chaque catégorie
- ✓ Décrire les mesures pour éviter, minimiser et atténuer les impacts négatifs liés à la réinstallation involontaire y compris pour les groupes vulnérables (mesures et mécanismes utilisés)

### **6.4.Les modalités pour la consultation et la participation des parties prenantes notamment les PAPs**

- ✓ Proposer les modalités pour conduire la consultation des parties prenantes
- ✓ Indiquer le mécanisme pour l'implication et la participation des parties prenantes notamment les communautés locales riveraines aux sites des travaux et les PAP ainsi que les groupes vulnérables
- ✓ Proposer les alternatives pour minimiser les effets négatifs de la réinstallation involontaires pour les PAP

### **6.5.Résultats des études socioéconomiques**

Décrire la méthodologie pour l'actualisation des données du PAR (base de données, actualisation du recensement et études socioéconomiques, etc.)

- Fournir les résultats du recensement actualisé (profil socioéconomique, inventaires de biens, évaluations des pertes et résultats études socioéconomiques actualisées, etc.)
- Résumer les consultations effectuées dans le cadre de l'actualisation des résultats des diverses enquêtes auprès des personnes affectées y compris les groupes vulnérables
- Indiquer les dispositions pour la conduite d'éventuelles mises à jour de ces données du recensement, le cas échéant, dans le cadre du processus de suivi et d'évaluation du PAR.

## **6.6.Cadre juridique**

Décrire le Cadre institutionnel précis pour la mise en oeuvre de la réinstallation dans le cadre de chaque projet ;

## **6.7.Sites de réinstallation**

- ✓ Prévoir au besoin des sites de relocalisation des personnes physiquement déplacées ;
- ✓ Associer les personnes affectées au processus participatif pour l'identification de ces sites, l'évaluation de leurs avantages et inconvénients respectifs et le choix des sites préférés ;
- ✓ Faire participer les personnes affectées à l'élaboration d'une stratégie acceptable en termes de remplacement ou la compensation des biens affectés (détermination et fixation des coûts de compensation);
- ✓ Décrire le processus pour l'implication et la participation des communautés locales riveraines aux sites des travaux et principalement les populations affectées (identification des éventuels sites de réinstallation ou aux mesures d'atténuation des effets de la réinstallation, évaluation des avantages et inconvénients et au choix des sites, etc.)
- ✓ Décrire le processus pour l'élaboration des données des études réalisées
- ✓ Indiquer pour l'élaboration du PAR si les communautés hôtes ont été consultées au sujet du PAR ; si elles ont pris part au processus d'identification des impacts probables à leur niveau, des mesures d'atténuation appropriées et de préparation du PAR proprement dit

## ✓ 6.8.Rétablissement des revenus

- ✓ Indiquer si les droits à indemnisation sont suffisants pour rétablir les flux de revenus par rapport à chaque catégorie d'impact. Préciser les mesures additionnelles de réadaptation économique qui s'imposent ;
- ✓ Définir brièvement les stratégies de rétablissement prévues pour chaque catégorie d'impact et en décrire les aspects institutionnels, financiers et techniques ;
- ✓ Décrire le processus de consultation auprès des populations concernées et la façon dont est assurée leur participation à l'établissement définitif des stratégies de rétablissement des revenus ;
- ✓ Indiquer en quoi ces stratégies varient selon le domaine d'impact considéré ;
- ✓ Indiquer si le rétablissement des revenus nécessite des changements des modes de subsistance ou toute autre activité mettant en jeu un niveau substantiel de formation et des délais de préparation et de mise en oeuvre conséquents ;
- ✓ Indiquer les mesures prévues pour faire face aux risques d'appauvrissement ;
- ✓ Définir les principaux risques, d'ordre institutionnel et autre, auxquels peut se heurter le bon déroulement des activités de réinstallation ;
- ✓ Décrire le processus de suivi pour contrôler l'efficacité des mesures de rétablissement des revenus ;
- ✓ Décrire les éventuels programmes de développement communautaire ou social en cours dans la zone du projet ou à proximité. S'il y en a effectivement, indiquer si ces programmes répondent aux priorités de développement des communautés visées, et s'il y a moyen pour le PIDU de soutenir de nouveaux programmes ou d'élargir les programmes existants afin de répondre aux priorités de développement des communautés situées dans la zone du projet.

## **6.9.Modalités institutionnelles**

- ✓ Décrire l'entité ou les entités responsables de chaque composante ou activité entrant dans la mise en oeuvre des plans de restauration des moyens d'existence, et de la coordination des activités liées au plan d'actions de réinstallation;
- ✓ Indiquer les mesures prévues pour faire face aux questions de coordination qui se posent dans les cas où la réinstallation s'étend sur le territoire de différentes juridictions (plusieurs quartiers par exemple) ou doit être mise en oeuvre par étapes sur une période prolongée ;
- ✓ Identifier l'organisme chargé de la coordination entre tous les organes pour la mise en oeuvre du PAR et préciser pour chaque acteurs institutionnels les tâches et responsabilités ainsi que les moyens pour l'atteinte des résultats escomptés ;

- ✓ Décrire les entités extérieures (au projet) qui prennent part au processus de restauration des revenus et les mécanismes prévus pour veiller à ce qu'elles remplissent leurs fonctions d'une manière adéquate ;
- ✓ Passer en revue les capacités institutionnelles en place pour le PAR et le niveau d'engagement correspondant ;
- ✓ Décrire les mécanismes prévus pour assurer d'une manière indépendante le suivi, l'évaluation et l'audit financier du PAR et faire en sorte que des mesures correctives soient prises en temps voulu.

#### **6.10. Calendrier d'exécution**

- ✓ Énumérer par ordre chronologique les étapes de mise en oeuvre du PAR, en indiquant les organismes responsables et en fournissant une brève explication de chaque activité.
- ✓ Indiquer (sous forme de graphique par exemple) un calendrier d'exécution présentant, mois par mois, les activités à entreprendre au titre de la réinstallation.
- ✓ Faire ressortir la corrélation entre le processus de réinstallation et le lancement de travaux de génie civil pour chaque composante du projet.

#### **6.11. Participation et consultation**

- Décrire les parties en présence dans le cadre de la mise en oeuvre du PAR.
- Décrire le processus suivi pour la consultation/participation des populations affectées et autres parties intéressées dans le cadre de la planification de la réinstallation.
- Décrire le processus suivi pour associer les communautés locales riveraines aux sites des travaux, les populations affectées et autres parties intéressées au travail de mise en oeuvre et de suivi.
- Décrire les mesures prévues pour diffuser l'information relative au PAR auprès des populations affectées et autres parties intéressées, en ce qui concerne notamment l'indemnisation au titre de la perte de biens, les droits à indemnités, l'aide à la réinstallation et le règlement des plaintes.

#### **6.12. Règlement des plaintes**

- Décrire, étape par étape, le processus d'enregistrement et de traitement des plaintes, en fournissant des détails sur ce qui est prévu pour assurer l'enregistrement gratuit des plaintes, le traitement des plaintes, les délais de réponse et les modes de communication, etc.
- Décrire le mécanisme de recours prévu.
- Décrire les dispositions prévues pour la saisine des tribunaux civils si les options de résolution endogènes ou à l'amiable n'aboutissent pas.

#### **6.13. Suivi et évaluation**

- ✓ Décrire le processus de contrôle interne/contrôle des performances.
- ✓ Définir les principaux indicateurs de suivi tirés de l'enquête de référence. Fournir la liste des indicateurs de suivi qui seront utilisés pour le contrôle interne.
- ✓ Décrire les modalités institutionnelles (y compris financières).
- ✓ Indiquer la fréquence des rapports à établir, ainsi que leur contenu, pour le contrôle interne.
- ✓ Décrire le processus prévu pour intégrer les informations ressortant du contrôle interne dans la mise en oeuvre du plan d'action.
- ✓ Définir la méthodologie prévue pour le contrôle externe.
- ✓ Définir les indicateurs clés utilisés pour le contrôle externe.
- ✓ Indiquer la fréquence des rapports à établir, ainsi que leur contenu, pour le contrôle externe ;
- ✓ Décrire le processus prévu pour intégrer les informations ressortant du contrôle externe dans la mise en oeuvre du plan d'action ;
- ✓ Décrire les dispositions prévues pour l'évaluation externe finale.

#### **6.14. Coûts et budgets**

- Indiquer clairement où se situent les pouvoirs et responsabilités sur le plan financier. Énumérer les sources de fonds pour la réinstallation, et décrire les flux de financement.

- Veiller à ce que le budget prévu pour la réinstallation soit suffisant et inclus dans le budget global du projet.
- Identifier avec précision les coûts de réinstallation (objectivement vérifiable) devant être financés, le cas échéant, par le Gouvernement, et indiquer les mécanismes prévus pour faire en sorte que les décaissements correspondants soient coordonnés par rapport au PAR et au calendrier du projet.
- Établir un budget estimatif, ventilé par dépense et par poste, pour l'ensemble des dépenses de réinstallation — planification et mise en oeuvre, gestion et administration, suivi et évaluation, et imprévus.
- Décrire les mécanismes spécifiquement prévus pour ajuster les estimations de coûts et les paiements d'indemnités afin de tenir compte de l'inflation et des fluctuations monétaires.
- Indiquer les montants provisionnés au titre des aléas techniques et financiers.
- Décrire les dispositions financières prévues pour le contrôle et l'évaluation externes, notamment le processus d'attribution et de gestion des contrats correspondants pendant toute la durée de la réinstallation.

#### 6.15. Annexes

- Exemplaies des instruments utilisés pour l'élaboration du recensement et les études socio-économiques, des formulaires d'entretiens et de tous autres outils de recherche.
- Informations relatives à l'ensemble du processus de consultation du public, y compris les avis et calendriers de réunions publiques, les procès-verbaux des réunions et les listes de participants.
- PV des négociations et des accords de compensation conclus avec les PAPs
- Liste exhaustive des PAP selon la catégorie de pertes
- Exemples de modèles de présentation à utiliser pour le travail de suivi et d'établissement de rapports dans le cadre de la mise en oeuvre du PAR.
- TdRs de la mission d'élaboration des PAR.

#### 7. DURÉE DE L'ÉTUDE

Le délai global de l'actualisation des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) pour les trois (03) projets de Lomé ne doit pas excéder quatre (4) semaines soit vingt huit (28) jours calendaires.

N°	Phase	Durée	
		Partielle en jour	Cumulée en jour
1	Rapport d'établissement de l'équipe avec une brève description de l'organisation et de l'avancement de l'exécution des prestations et une actualisation du chronogramme d'intervention	1	Mo+1
2	Conduite de la mission sur le terrain	15	Mo+16
4	Rédaction des rapports provisoires	5	Mo+21
5	Approbation du rapport par les parties prenantes		
6	Amélioration du rapport approuvé	2	Mo+23

**N.B :** Mo = la date de notification par l'Administration au Consultant de l'ordre de service de commencer les prestations

#### 8. EXPERTISE REQUISE

La mission pour l'actualisation des PAR des projets de Lomé sera menée par un (e) expert titulaire d'un diplôme BAC + 5 en Sciences sociales (Sociologie, Géographie, Economie, Droit), justifiant d'au moins dix (10) années d'expérience dans la réalisation des études sociales dont trois (3) ans dans la préparation de Plans d'Action de Réinstallation (PAR). Il/elle doit avoir une connaissance des questions de sauvegarde sociale et de gestion foncière. Il ou elle devrait être familier(e) avec la politique opérationnelle de la Banque Mondiale relative au déplacement involontaire et de compensation de la Banque Mondiale et avoir une bonne connaissance des lois et règlements du Togo. Il/elle devra aussi

avoir une expérience confirmée dans la réalisation de Plans d'Action de Réinstallation (PAR) de Populations affectées par des Projets de développement, notamment du secteur des infrastructures urbaines.

***NB. Le Consultant devra joindre les pièces justificatives de ses diplômes et expériences/missions réalisées.***

## **9. APPROBATION DU RAPPORT DU PAR**

Après la transmission des rapports provisoires par le Consultant telle que prévue dans son chronogramme de travail, et après examen par l'équipe du projet et le bailleur, il sera organisé un atelier de restitution et la validation des résultats de l'étude à une date à confirmer par l'équipe de préparation du projet. L'atelier va réunir l'ensemble des parties prenantes en présence dans le cadre de la mission pour l'actualisation des PAR notamment des autorités administratives et coutumières, représentants des communautés locales riveraines aux sites des projets et des PAPs dans le cadre de la présente mission. Le Consultant devra mobiliser obligatoirement ses Experts principaux attirés (c'est-à-dire ceux identifiés dans son offre technique) pour prendre part effectivement à cet atelier de restitution.

A l'issue de l'atelier de restitution, le Consultant intégrera dans la nouvelle version de son rapport provisoire les observations et recommandations faites par les parties prenantes.

Le Consultant devra se soumettre à la procédure nationale de validation des rapports de PAR.

## **10. LIVRABLES**

Le consultant devra produire pour chaque projet objet de la présente mission, un rapport en langue française. Le Consultant fournira pour chaque PAR actualisé à la Direction générale des infrastructures et des équipements urbains, cinq (05) copies physiques du rapport du plan de réinstallation spécifique en version provisoire intégrant un résumé exécutif en anglais et une (1) copie électronique (clé USB) dans la dernière version de MS Word. Il devra intégrer tous les commentaires et suggestions qui seront effectués suites aux examens (équipe de préparation, CII, du bailleur et atelier de validation du rapport du PAR). A l'issue de l'atelier de validation, le Consultant fournira à la Direction générale des infrastructures et des équipements urbains cinq (5) copies physiques (dont deux (2) copies originales) et une version électronique sur Clé USB sous formats MS WORD (dernière version) et PDF, du rapport provisoire final.

Le modèle-type de présentation du rapport du PAR est présenté en annexe.

## **11. PERSONNEL HOMOLOGUE**

Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de préparation du projet de la Direction générale des infrastructures et des équipements urbains du ministère de l'urbanisme de l'habitat et du cadre de vie de la République togolaise, notamment le responsable en charge du suivi des études de sauvegarde et le Comité Interministériel des Indemnités.

## **12. PROCEDURE DE SELECTION DU PRESTATAIRE**

La réalisation de la mission sera confiée à un consultant individuel à la suite d'une procédure de sélection fondée sur les qualifications du consultant. Dans cette procédure de sélection, une lettre d'invitation sera adressée aux consultants qualifiés en y joignant les termes de référence (TdRs) pour fournir des renseignements sur leur expérience et leurs qualifications dans le domaine concerné. Parmi les consultants ayant répondu à l'invitation, celui qui présente le meilleur niveau de qualifications et d'expérience en rapport avec la mission sera retenu et invité à soumettre ses propositions technique et financière aux fins de négociations.

## **13. MODALITES DE PAIEMENT**

Les modalités de paiements proposés sont les suivantes :

- 10% à la signature du contrat (avance de démarrage cautionnée à 100%) ;
- 50% à la soumission du rapport provisoire ;
- 40% à la suite de l'approbation du rapport final par tous acteurs impliqués y compris le bailleur.



#### **14. PLAN TYPE DE REDACTION D'UN RAPPORT DE PAR**

Le rapport du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) comprend, entre autres :

1. Description du projet
2. Impacts potentiels
3. Objectifs du PAR
4. Etudes socio-économiques
5. Cadre juridique et institutionnel
6. Eligibilité
7. Estimation des pertes et de leur indemnisation
8. Mesures de réinstallation
9. Sélection, préparation du site, et relocalisation
10. Logement, infrastructures et services sociaux
11. Protection et gestion de l'environnement
12. Participation des Communautés riveraines aux sites des travaux
13. Intégration avec des populations hôtes
14. Procédures de recours
15. Responsabilités d'organisation
16. Calendrier d'exécution
17. Coûts et budget
18. Suivi et évaluation
19. Annexe


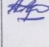


**Annexe 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES ET INFORMEES LE LONG DES RUES  
126AGP ET 267AGP A AGBALEPEDOGAN**

**PROJET D'INFRASTRUCTURE ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PIDU)**

**MISSION D'ELABORATION DE PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)**

Nom de la rue..... 267 AGP ..... Ville de..... Lomé .....

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
01	OKUI-DOGBLENDU Ko	Mamanisa Retraite		Tél: 92289356 Email:	OKUI-D. Andoum 2017 P.O
02	ATEDOUTE Abla	Revendeuse Bonille/Bogroto		Tél: 92496752 Email:	
03	ANITAOU Agnès	Némarque		Tél: 90135503 Email:	
04	EDAH Akouavi	Revendeuse (Bati) Volenti		Tél: 90221659 Email:	
05	OURO-AGORO Tankouba	(Commerçant)/ revendeur	Bas Pux	Tél: 90235564 Email:	


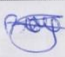
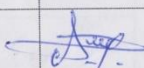
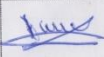
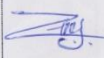
N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	Tel/Email	SIGNATURE
06	SODEHOUNDI Ablavi	Contenueuse	Vidéo Lecture	Tél: 92 52 18 11 Email:	
07	REKEH Egnanam	Revendeuse Outils Lecture		Tél: 90 18 31 46 Email:	
08	MAWUSSI Jean	Mécanicien		Tél: 90 48 69 49 Email:	
09	AHOVI Edem			Tél: 92 99 97 38 Email:	
10	BALAWIA Tambanou	Coiffeuse		Tél: 90 30 00 Email: 90 30 55 02	
11	ANETOSSINA Yaoi Louis	Comptable		Tél: 99 46 44 38 Email:	 ANETOSSINA Yaoi Louis
12	KATE GNAN Koubankou	Recherche ONAF		Tél: 91 98 49 44 Email:	

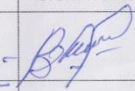
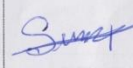


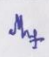
**PROJET D'INFRASTRUCTURE ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PIDU)**

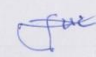


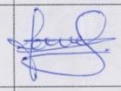
**MISSION D'ELABORATION DE PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)**

Nom de la rue..... 267 A.S.P ..... Ville de..... Lomé .....

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
13	MIGNAR BUUSA ZONANDE	Revenduse		Tél: 90887352 Email:	
14	KORE KONDE NAZIROU	Chapiteur		Tél: 90916154 Email:	
15	AKPALI SENYO	Sondeur		Tél: 91605252 Email:	
16	BADJATOM KAANGWAABA	Coiffeuse		Tél: 90799622 Email:	
17	Ayifenci Kokou	Tailleur		Tél: 91689724 Email:	

N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	Tel/Email	SIGNATURE
18	BOGRE Selom yeovi	réfente agronome		Tél: 90052664 Email:	
19	SESSOU Elisabeth	revendeuse		Tél: 93854265 Email:	
20	EBAH Kofou	réfente		Tél: 96165266 Email:	
21	KAFEIMA Samuel	Vulcanisateur		Tél: 91851339 Email:	
22	GNAKPAO PIRENAM	réfente		Tél: 70005510 Email:	
23	ABOYI RACHIRA	revendeuse		Tél: 90043271 Email:	
24	KABAKO Severine	réfente		Tél: 90924634 Email:	

N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	Tel/Email	SIGNATURE
28	BLENOUSSI Kodjo Buora	Entrepreneur		Tél: 99471735 Email:	
29	TCHATCHIRARA CHAMSIYA	Vendeuse		Tél: 91545223 Email:	
30	LABEQUE-LALE B'NANFANH	Gendarme		Tél: 90719465 Email:	
31	BONGO Haroun Topyiam	Coiffeuse		Tél: 90133866 Email:	
				Tél: Email:	
				Tél: Email:	
				Tél: Email:	



**PROJET D'INFRASTRUCTURE ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PIDU)**



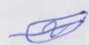


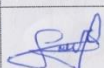

**MISSION D'ELABORATION DE PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)**

Nom de la rue..... 267 ASP ..... Ville de..... Lomé .....

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
23	NOUSFA Jeanne	Membre		Tél: 90392652 Email:	Po AB
24	NOGLO Victor	Coordinateur		Tél: 90777094 Email:	[Signature]
25	Ayo Thehehine	Contremaître		Tél: 92228864 Email:	JU
26	AMAH - Hubertine ACOSSE	Élève		Tél: 974336-97 Email:	[Signature]
27	EDOH - AKUWA	Repondeuse		Tél: 97-43-36-97 Email:	M



N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	Tel/Email	SIGNATURE
16	ALEGAN Afo Navuli	Cuisinière	Cafeteria	Tél: 9062 1266 Email:	
17	KOUGBLENOU ATA Sawohoe	Revendeuse		Tél: 90195755 Email:	
18	ATCHADE Améri	Revendeuse		Tél: 90057366 Email:	
19	DOGBO-TIKADO Kosi Gandzi	Coiffeur		Tél: 90690121 Email:	
20	OURO Aida	Revendeuse		Tél: 90091772 Email:	
21	SOULEMANE, Issa Baba	Revendeur/ Commerçant		Tél: 90624907 Email:	
22	BOKORVE Ajuwa	Contenueuse		Tél: 91148281 Email:	

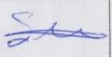

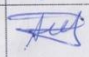

M

**PROJET D'INFRASTRUCTURE ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PIDU)**

**MISSION D'ELABORATION DE PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)**

Nom de la rue..... 267 ASP ..... Ville de..... Lomé .....

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
12	SADSI Sodyi	Membre		Tél: 92 52 59 10 Email:	
13	DIANTON Glady's			Tél: 90 92 46-34 Email:	
14	SAGA DA Aji Akofa	Soudain à la		Tél: 91 55 70 95 Email:	
15	BAIKONA BATOMAYEHA	Pharmacien		Tél: 90 03 29 71 Email:	
				Tél: Email:	




M

**PROJET D'INFRASTRUCTURE ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PIDU)**

**MISSION D'ELABORATION DE PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)**

Nom de la rue..... 267 A.G.P ..... Ville de..... Come .....

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**



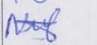
N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
1	GUNN Leopold Agnifey	Comptable restituteur		Tél: Email:	
2	TATOME MENSA	restituteur	Braserie	Tél: 99514549 Email:	
3	BAÏOÛ SALAWATOU	Coiffeuse		Tél: 91661365 Email:	
4				Tél: 90041848 Email:	
	SAMKARISSA F. GUIDAYEME			Tél: Email:	

**PROJET D'INFRASTRUCTURE ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PIDU)**

**MISSION D'ELABORATION DE PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)**

Nom de la rue.....126 ASP.....Ville de.....Leoni.....

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
1	BALOUKI Eric	Tagazier (Bois)		Tél: 90649702 Email:	
2	TETE Benjamin	Banquier		Tél: 90261757 Email:	P.O. <del>---</del> CITIS Koffi
3	AYAYIGAN Akpédjé	Coiffeuse / travaux		Tél: 98686638 Email:	
4	NAPO-NISSAO Dahomato	Perceuseuse		Tél: 91113640 Email:	P.O. 
				Tél: <del>98-29-15-76</del> Email:	



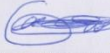


2




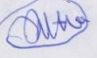
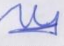
**PROJET D'INFRASTRUCTURE ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PIDU)**

**MISSION D'ELABORATION DE PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)**

Nom de la rue.....126 A.G.P.....Ville de.....Lomé.....

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
1	Goudjou Massi	Commerçante	-	Tél: 93-55-05-96 Email:	
2	Yakoubo Noma	-	-	Tél: 90-35-32-29 Email:	
3	Akakpo Komla Isaac	Déclarant en Souanes	-	Tél: 91.59.67.90 Email:	
4	AME Nlou Akouavi	Commerçante		Tél: Email:	
5				Tél: Email:	

N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	Tel/Email	SIGNATURE
6	KAMITSO Abina	Commerçante	-	Tél: 99-85-31-68 Email :	
7	AZANSSO Aïnée	Commerçante	-	Tél: 97759684 Email :	
8	KIDJIKPO Inèbe	Commerçante	-	Tél: 99-56-29-74 Email :	
9	DOTOU Adoussi	Commerçante	-	Tél: 963376-35 Email :	
10	KPATCHA Gloria	Commerçante	-	Tél: 70+12-49-89 Email :	
11				Tél : Email :	
12				Tél : Email :	

16.12.03 - 18 Rue d'Agbalépebo

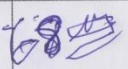
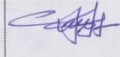
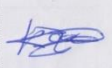

①

**PROJET D'INFRASTRUCTURE ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PIDU)**

**MISSION D'ELABORATION DE PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)**

Nom de la rue... 126 AEP ..... Ville de Lomé

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
1	TO NOU KOMLABE	menuisier	-	Tél: 91-41-62 Email:	
2	GAVOE KO DJO	menuisier Aly	-	Tél: 98-70.20-02 Email:	
3	KORIDJA Adijetou	Couturière	-	Tél: Email: 99-30-19-82	
4	AGBOLA Ablavi	Commenceuse en détail	-	Tél: 49-05-86-92 Email:	OK
5	KELEBU Melode	Gerant de Kiosk	-	Tél: 90726655 Email:	



**Annexe 3 : PV DES CONSULTATION TENUES AVEC LES PARTIES PRENANTES**

**PROJET D'INFRASTRUCTURES ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PIDU)**

**Mission d'élaboration de Plan d'Action de Réinstallation (PAR)**

Travaux d'aménagement de /des rues... 126 ASP et 267 ASP.....  
 Ville... LONE..... Quartier... AGBALÉPEADOGAN.....

**POINTS DISCUTES :**

- Présentation du projet ;
- Impacts positifs du projet ;
- Impacts négatifs du projet ;
- Options pour minimiser les impacts du projet ;
- Méthodologies d'identification et de compensation des biens.

**QUESTIONS POSEES**

- 1 - Durée de travaux et délai de libération des emplois
- 2 - Accès aux habitations riveraines
- 3 - Stationnement de véhicules et démolition de rampes de garage
- 4 - Voies de déviation des rues en projet
- 5 - Site de réinstallation des populations

**REPOSES APPORTES**

- 1 - La durée de travaux sera déterminée par les études techniques en cours actuellement
- les passerelles seront aménagées pour les accès piétons
- les sites de stationnements pour vélos seront aménagés dans la cour de l'école primaire.
- ASP Agbalépeagan Group C et ébauché sur la base de l'analyse pour le stationnement - de véhicules -
- les rampes de démolition seront réaménagées à la fin des travaux -
- les ASP seront réinstallés sur les rues adjointes et dans le marché d'Agbalépeadogan.

**PREOCCUPATIONS APORTEES**

- Les activités génératrices de revenus notamment le baraque et hangar peuvent être reconstruite dans les maisons de PAP à la demande de ces derniers.

**PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS**

- Impliquer effectivement les populations dans l'exécution des travaux.  
- Mettre en place un comité de suivi efficace avec l'appui du projet et composé effectivement des riverains

**CONCLUSION**

Les participants ont manifesté leur acceptation du projet et souhaitent que les travaux démarrent in cessamment.

Début de séance... 16h 00' ..... Fin de séance... 18h 00'

Rapporteur de la séance :

LAWON TENDI A.  
*[Signature]*

Représentant de l'autorité locale :

MEBA  
Bamabene  
Vice Prt CDQ  
*[Signature]*  
90 04 07 58

*[Signature]* Gbonfoun  
*[Signature]*  
18 99 200





①

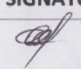


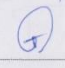


**PROJET D'INFRASTRUCTURE ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PIDU)**

**MISSION D'ELABORATION DE PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)**

Nom de la rue... 267 ACP et 124 ACP ..... Ville de... Lomé .....

11/03/2018

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
01	MEBA Banabesse	retraité		Tél: 90 04 07 58 Email:	
02	ANYOUBOR K. Faustin	Notable		Tél: Email:	
03	GUNN Leopold	Rtè.		Tél: Email: 90086655	
04 05	Gounou William	Rétraité		Tél: 90056449 Email: Gounouwik@gmail.com	
05	Noupkou Sampi	Conseiller Special		Tél: 90040593 Email: noupkou@gmail.com	

N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	Tel/Email	SIGNATURE
06	AKPADJAKA U. Aziron	M. Délégué	Délégué	Tél : Email : 9048584	17-3-18
7	M <sup>me</sup> Amélie Annina	Vendeuse	→	Tél : Email : →	ADP
8	M. ADAKE. ESSOHANNA	Vendeur	—	Tél : Email : —	ADP
9	Madame ADAKE. Essohanna	—	—	Tél : Email : —	ADP
10	BLEWOUSSA K. Biara	Entrepreneur	B.L. Service	Tél : 99471735 Email :	ADP
11	SOULEMANE ISSA.	Vendeur.	—	Tél : Email : 90624907	ADP
12	ODAYE Komlanus	Ing. Economiste	Retraité	Tél : 90 037997 Email :	ADP

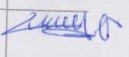



③

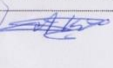

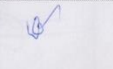
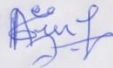
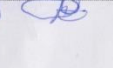
**PROJET D'INFRASTRUCTURE ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PIDU)**

**MISSION D'ELABORATION DE PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)**

Nom de la rue..... 267 AGRI 126 ASP ..... Ville de..... Lomé (AGRAPEAO)  
11/03/2018

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	CONTACT	SIGNAT
25	DALMEI DA Agyé-HERVÉ	confectionnaire	—	Tél: 99712584 Email:	
26	KATE GNA Kigitegema	Technicien en Botant	→	Tél: 93-39-14-61 Email:	
27	ATTLOSBE KOFFI	Environnementa- liste		Tél: 93 19 0554 Email:	
28	LAWSON JEN A.	sois Environant	consultant	Tél: 92619805 Email: sculatat@eyehouf	
				Tél: Email:	

N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	Tel/Email	SIGNATURE
18	AYEYOUNOU Kossé	Tailleur	—	Tél: 91-310761 Email:	
19	ELABA ESSO	commerçant	—	Tél: 99730006 Email:	
20	Dotou - adama	Talheur		Tél: 90-76-13-86 Email:	
21	Agbobo Ablooi	commerçant	→	Tél: 99-05-86-92 Email:	
22	AHONSOU Edim	commerçant	→	Tél: 90-35-45-31 Email:	
23	Mme SEIDOU Yena	commerçant	→	Tél: 90-35-32-29 Email:	
24	Mme DOTSOU AKOGLÉ	commerçant	→	Tél: 96-83-76-35 Email:	



②

**PROJET D'INFRASTRUCTURE ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PIDU)**

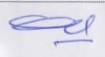
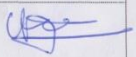
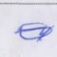
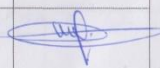
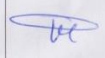
SIGNATURE

**MISSION D'ELABORATION DE PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)**

Nom de la rue..... 176 ASP et 267 ASP ..... Ville de..... LOUVE .....

11/03/2018

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
13	AZIADOU Koukou	Peintre Auto	—	Tél: 97-47-26-36 Email:	
14	NOGLO VICTOR	—	—	Tél: 80-77-7089 Email:	
15	Houdjafé yao	→	Maison	Tél: 33-68-93-40 Email:	
16	GODEVI FO-Kanké	Pressing- Blanchisserie	Blanchisserie	Tél: 90-91-86-79 Email:	
17	NADIGUE Eric	Magasiner	—	Tél: Email: 90649902	



## **ANNEXES 4 -8**

**Annexe 1 : PV DE CONSULTATION DES PAP SUR LA DATE DE RECENSEMENT, ET  
MODALITÉS DE RELOCALISATION**

# PROJET D'INFRASTRUCTURES ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PIU)

## MISSION D'ACTUALISATION DES PLANS D'ACTION DE REINSTALLATION DES TRAVAUX PRIORITAIRES DE JOLU.

### CONSULTATION DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES TRAVAUX DANS LE QUARTIER AGBALEPEDOGAN.

#### PROCES - VERBAL

L'an deux mil dix huit et le dimanche quatre  
mars à huit heures, s'est tenue dans le domicile du  
Chef du quartier Agbalepedogan, une consultation  
relative au démarrage de la mission d'actualisation  
de plans d'action de réinstallation de rues 126 AEP et  
267 AEP. La rencontre a connu la participation  
de personnes affectées et de autorités administratives  
du quartier Agbalepedogan. L'ordre du jour  
adopté concerne :

- la présentation de travaux
- le démarrage et la clôture de recensements
- le partage d'expérience d'expérience de  
personnes affectées sur les FAR réalisés dans  
le cadre des PUIS.

1- Présentation de travaux  
Le consultant, après les présentations d'usage, a présenté  
les rues et leurs itinéraires. La rue 267 AEP débute à la  
pharmacie Wiguem à la fin de la portion Bikumed et prend  
fin sur l'avenue Pya prolongé en face de la pharmacie  
de Nation et dispose déjà de caniveaux au 687 Nord-  
La rue 126 AEP débute sur la rue 195 AEP à l'entrée




de l'école primaire publique Groupe C d'Agbelepedogun et prend fin au la rue 267 PAP. cette rue dispose également de lambeaux de côté ouest.

2. Démarrage et clôture des recensements, le consultant ~~pro~~ a présenté son planning d'interviews au participants, qui présente le clairement le durée de la mission qui est de vingt huit jours. A l'issue de échange, les participants ont convenu de la période de huit (8) au quartier (ne) mais pour le recensement de personnes et de biens dans l'emplosse de rues, avec le date de quartier (ne) mais comme était date de clôture. le zonage de la chefferie rappelle cette date ~~à travers de~~ ~~commun~~ à toute les habitants des quartiers durant la période de six au quartier (ne) mars.

### 3. Partage d'expérience.

Les personnes affectées ont reconnues qu'elles avaient été repensées dans le cadre de travaux de PURIS ainsi que d'autres personnes de autres rues actuellement réhabilitées des quartiers. le PAP de autres rues opérant de activités ont été relocaliser sur le site dans le même quartier. Aussi, le nouveau marché à avenue Oradme PAP. Quant aux PAP de rue 126 PAP et 267 PAP, elles n'ont bénéficié d'aucune réinstallation et le site identifié pour le site ailleurs sont en core disponibles. Dans le cadre de le projet, le PAP de rue 126 PAP et 267 PAP souhaitent être relocaliser sur le site identifiés dans le quartier par le PURIS et travers une compensation en nature de biens qui sont affectés et fait la pose de panneaux d'alignement. La réunion s'est terminée et quartier ~~travaux~~ ~~travaux~~

  
Lawson J. A.  
Consultant 9261 9805

4 MARS 2018




90/18/21  
Gbonfoun AWOUDOR

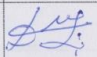

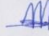
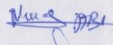

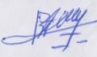

**PROJET D'INFRASTRUCTURE ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PIDU)**

**MISSION D'ELABORATION DE PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)**

Nom de la rue..... 126 ASP ..... Ville de..... Leoni .....

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
1	BALOUKI Eric	Tagazinièr (Bois)		Tél: 90649702 Email:	
2	TETE Benjamin	Banquier		Tél: 90261757 Email:	P.O. # CITIC Koffi
3	AYAYIGAN Akpudje'	Coiffeuse / trousseur		Tél: 98686638 Email:	AK
4	NAPO-NISSAO Dahonaton	Revendeuse		Tél: 91113640 Email:	P.O. MAB
				Tél: <del>98-29-15-76</del> Email:	

N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURE	Tel/Email	SIGNATURE
5	SEWID Ayaba	Couturière		Tél: 90177500 Email:	
6	GOBEVI Fo-Nankoe'	blanchisseur		Tél: 90918679 Email:	
7	KOUKPAH Jeanne	revendeuse		Tél: 91396476 Email:	
8	NASSIRIGOU Abibatou	Cuisinier		Tél: 81-251644 Email:	
9	GDYNN Leopold Agnitéy	Comptable retenué	Prasone.	Tél: 90086655 Email:	
10	BATCHA Adjira	retenué	Ministère de la Communication	Tél: 90128615 Email:	
11	AZIABOU Agnitéy	revendeuse		Tél: 93879891 Email:	

## **Annexe 2 : NOTE D'INVITATION DES PAP**

### **AVIS DE REUNION**

Dans le cadre des travaux d'aménagement et d'assainissement des rues **267 AGP** et **126 AGP (Projet PIDU)**, le chef du quartier d'Agbalépédogan invite tous les riverains de ses rues pour une dernière réunion de sensibilisation avant le démarrage des travaux ce Dimanche le **11 Mars 2018** à **15h 30 min**. Votre présence s'avère très indispensable.

Fait à Lomé ce 10 Mars 2018

  
Le chef quartier **Togbui AWOUDOR**

**Annexe 3 : PV D'ENTENTE SIGNÉS PAR LES PAP**



~~Devis~~  
**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) BADJATOM Kaangwaaba  
Age 37 ans  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : M4  
Ville Lomé  
Quartier Agbalapedo  
Préfecture Lomé commune  
Téléphone 90799622  
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Terrain  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 Agbalapedo accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
70.000 F .....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 16/05/2018

Signature

BADJATOM

Nom et prénom

BADJATOM Kaangwaaba

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) SESSOU Elisabeth

Age 64 ans

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : 1040 - 861 - 0063

Ville Lomé

Quartier A. Gbalépébozan

Préfecture Lomé Commune

Téléphone 93 95 42 65

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Rampe entre garage + Murant + terrasse devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 ALP à A. Gbalépébozan l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de 100.000 F CFA .....F cfa (soit environ.....US\$) en guise de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

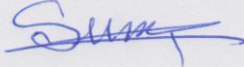
- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer : .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé

le 04 - Mai 2018

Signature



Nom et prénom

SESSOU Elisabeth



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) AMETOSSINA <sup>yawovi</sup> ~~yawovi~~ Louis.....

Age..... 55 ans.....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : 0145-430-7063.....

Ville..... Lomé.....

Quartier..... AGB alé pédogan.....

Préfecture .....

Téléphone..... 91579538 / 99466438.....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Rampe.. entrée garage + terrain et auvent  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 ASP..... à AGB alé pédogan accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
400.000 FCFA..... F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 04 Mai 2018.....

Signature



Nom et prénom

AMETOSSINA <sup>yawovi</sup> ~~yawovi~~ Louis

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

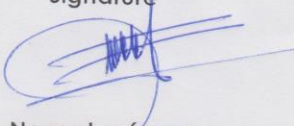
Je soussigné(e) ..... DE SOUZA ANIMOU KOWASSI .....  
Age..... 39 ans .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) :..... - .....  
Ville..... Lomé .....  
Quartier..... AGbalépidogan .....  
Préfecture ..... Lomé - Commune .....  
Téléphone..... 90 05 24 77 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de la terrasse devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 AGP à AGbalépidogan l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de 30.000 F CFA ..... F cfa (soit environ.....US\$) en guise de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé .....  
le 04 - Mai 2018 .....

Signature  
  
Nom et prénom  
DE SOUZA ANIMOU KOWASSI



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) GUNN LEOPOLD AGNITEY  
Age..... 79 ans  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : CNI 0567-357-3060  
Ville..... Lomé  
Quartier..... AGDALEPEIN  
Préfecture..... Lomé - Commune  
Téléphone..... 90086855  
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Terrain  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 287 ASP à Aghwéyaka accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
150.000 F F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 04/05/2019

Signature  


Nom et prénom

GUNN LEOPOLD AGNITEY

PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) TATOME HENSA  
Age 61 ans  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : CNI N° 0452-391-4060  
Ville Lomé  
Quartier AGRALEPEDO  
Préfecture Lomé - Commune  
Téléphone 900170 95  
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de le montant  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 à AGRALEPEDO accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
60.000 F cfa (soit environ .....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 04/05/2018

Signature



Nom et prénom

TATOME HENSA, P.O Dogbadzé Catherine



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) RAFIU Salawaton

Age 40 ans

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : CNI 0684-410 - 3060

Ville Lome

Quartier AGRALEPE 10

Préfecture Lome - Commune

Téléphone 9166 1365

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de ancien  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 AGR à Aghulipéto accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
70.000 F F cfa (soit environ .....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lome  
le 04/05/2018

Signature  
RAF

Nom et prénom

RAFIU Salawaton

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... **SANKARDJA F. GUIDAYENE** .....  
Age..... **54 ans** .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) :..... **CNI 0063-860-3060** .....  
Ville..... **Lomé** .....  
Quartier..... **AGBACEPEWO** .....  
Préfecture ..... **Lomé - Commune** .....  
Téléphone..... **90 04 18 48** .....

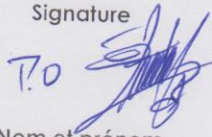
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de **Terasse + 2 plants**  
devant être touché(e) par les travaux de la rue..... **217** ..... à **Ashudjo** accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
**41.000 F** .....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature       Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : ..... **2** .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... **Lomé** .....  
le ..... **04/05/2018** .....

Signature



Nom et prénom

**SANKARDJA F. Pascal**



PROCES VERBAL D'ENTENTE

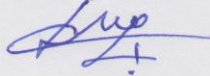
Je soussigné(e) SOMU Ayaba  
Age 42 ans  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : CNI N° 0027-815-3063  
Ville Lomé  
Quartier Agholepeda  
Préfecture Lomé - Commune  
Téléphone 90 17 75 00  
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de environ  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 207 à Agholepeda accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
30.000 F F cfa (soit environ .....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 04/05/2018

Signature



Nom et prénom

SOMU Ayaba

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) NASIBIGOU Abibanton Aicha  
Age..... 35 ans  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : CNI N° 0772 - 663 - 1063  
Ville..... Lomé  
Quartier..... AGBACEDENO  
Préfecture..... Lomé - Commune  
Téléphone..... 91254644  
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Hangar  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 AGP d. Abibanton Aicha accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
34.000 F.....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 04/05/2018

Signature



Nom et prénom

NASIBIGOU Abibanton Aicha

PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) BLE WOUSSI Kodjo Bioua

Age 45 ans

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : CNI N°0041-935-2063

Ville Lomé

Quartier Aglabedo

Préfecture Lomé - Commune

Téléphone 99471735

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de 7 mètres de largeur  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 Ag. Aglabedo  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
7 000 F.....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus

✓ Type de plants affecté : .....

✓ Nombre de plants affectés : 7

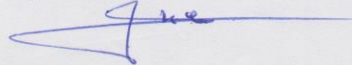
✓ Nombre de plants à distribuer : 7

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé

le 04/05/2018

Signature



Nom et prénom

Blewoussi Kodjo Bioua



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ... AMAH Hubertine ACOSSÉ .....

Age ... 20 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) ... CNI N° T0461992 .....

Ville ... Lomé ..... Certificat de Nationalité Togolaise

Quartier ... AGBALEPEDO .....

Préfecture ... Lomé commune .....

Téléphone ... 97 43 36 87 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de ... Hongor .....

devant être touché(e) par les travaux de la rue ... 267 A & P AGBALEPEDO .....

l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de ... 30.000 F ..... F cfa (soit environ ..... US\$) en guise de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce


- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer : .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ... Lomé .....

le ... 04 Mai 2018 .....

} 

Nom et prénom

AMAH Hubertine ACOSSÉ



PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) TCHATCHIBARA CHAMSSUYA

Age 25 ans

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : 1080-330-5083

Ville Lomé

Quartier AGBALE PENO

Préfecture Lomé commune

Téléphone 91 54 52 23

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de hangar  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 ASP à Agbali Kpido  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
25.000.000 F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 05/05/2018

Signature  
[Signature]

Nom et prénom  
TCHATCHIBARA Chamssuya

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) LABEQUE LARE B'NANFANH

Age.....33 ans.....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : Carte de gendarmerie G 04148

Ville.....Lomé.....

Quartier.....AGBALEPEDO.....

Préfecture.....Lomé commune.....

Téléphone.....90719465.....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Hangar + rampe de garage  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 A Sp à Agbaledjo  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
.....80.000 F.....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

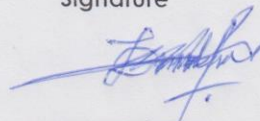
- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté :.....
  - ✓ Nombre de plants affectés :.....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé.....

le 4. Mai 2018.....

Signature



Nom et prénom

LABEQUE-LARE B'NANFANH



PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) ..... **BONGO Mawawoe Nyiam**

Age..... **39 ans**

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : ..... **EB 161 864 (Passport)**

Ville..... **Lomé**

Quartier..... **AGRACEPEWO**

Préfecture..... **Lomé - Commune**

Téléphone..... **9013 3866**

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de ..... **arrout et Teneme**  
devant être touché(e) par les travaux de la rue..... à..... accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
..... **75.000 F** ..... F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

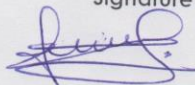
- Forme de compensation :

- reconstruction par le CIL de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CIL du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... **Lomé** .....  
le ..... **04/05/2018** .....

Signature



Nom et prénom

**BONGO Mawawoe Nyiam**

PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) ..... KOUSSBLENDU SOVOHOE .....  
Age..... 58 ans .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : CNI 0820-315-9063 .....  
Ville..... Lomé .....  
Quartier..... AGRALEPE DO .....  
Préfecture ..... Lomé - Commune .....  
Téléphone..... ~~888~~ 90195755 .....

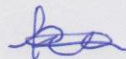
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Hangar + Terrain  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 AGP à AGRALEPE DO j'accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
58.000 F ..... F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé .....  
le 04/05/2018 .....

Signature



Nom et prénom

KOUSSBLENDU SOVOHOE

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... AMEGA Aji Mawunli .....

Age ..... 30 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : .....

Ville ..... Lomé .....

Quartier ..... AGIBALEPEDO .....

Préfecture ..... Lomé - Commune .....

Téléphone .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de ..... annuel p. Timane .....  
devant être touché(e) par les travaux de la rue. 267 AGP à Agbalépédo  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
100.000 F ..... F cfa (soit environ ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le ..... 04/05/2019 .....

Signature

Nom et prénom



PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) DOGBO - MIKADO K. GBENZI  
Age.....35 ans  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) :...CNI N° 0708-789-9063  
Ville.....Lomé  
Quartier.....Aghaligbede  
Préfecture.....Lomé - commune  
Téléphone.....90 69 01 21

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Terrain + avenue  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 A.G.P. à Aghaligbede  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
75 000 F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 05/05/2018

Signature



Nom et prénom

DOGBO MIKADO KOSSI GBENZI



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... SAGADA Afi Akofa .....

Age ..... 37ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : ..... 0719-762-2063 .....

Ville ..... lomé .....

Quartier ..... AG balépebozan .....

Préfecture ..... lomé - Commune .....

Téléphone ..... 91-55-70-65 - 98-99-71-52 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de son Atelier Rangon pour soudure  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 AGP ..... à agbalépebozan accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
..... 4.000.000 CFA ..... F cfa (soit environ ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature       Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... lomé .....

le ..... 05 Mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

SAGADA Afi Akofa

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) EDAH AKOUAVI

Age..... 34 ans

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : 2018-971-6064

Ville..... Lomé

Quartier..... Agbalépédogan

Préfecture..... Lomé - Commune

Téléphone..... 90 22 16 59

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de ..... Acwént  
devant être touché(e) par les travaux de la rue... 267 Agp ..... à Agbalépédogan accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
48 000 F cfa ..... F cfa (soit environ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

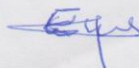
- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé

le 04 Mai 2018

Signature



Nom et prénom

EDAH AKOUAVI

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) Okui Dogblénon Kodjovi

Age 72

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : 1-31-05-09-9-00989

Ville Lomé

Quartier A.C. Balépedogan

Préfecture Lomé - commune

Téléphone 92 28 99 56

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de ma rampe entrée Maison  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 A.C. à A.C. Balépedogan accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
20.000 F cfa (soit environ - US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer : .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé le 24 Mai 2018  
le 04 Mai 2018

Signature



Nom et prénom

Okui Dogblénon Kodjovi



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... AHOVI Edem .....

Age..... 36 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : .. 1-315-05-99-09-09-00479 .....

Ville..... Lomé .....

Quartier..... AG Balépédogan .....

Préfecture .. Lomé - Commune .....

Téléphone..... 90 06 28 10 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de la terrasse + Mur devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 AGP à réhabilité accepte l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de 30 000 000 CFA .....F cfa (soit environ.....US\$) en guise de compensation.

- Type de compensation : Nature       Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le..... 04 Mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

AHOVI Edem

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... MIGNARBOUGA Zonawoe AKOUA  
Age..... 69  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : 1-315-25-99-09-12-0429  
Ville..... Lomé  
Quartier..... AG. Balépédogan  
Préfecture ..... Lomé - Commune  
Téléphone..... 90887352

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de ..... apokame de commerce  
devant être touché(e) par les travaux de la rue. 267 AGP ..... à Asabalé, accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de prologan  
..... 150.000 F cfa ..... F cfa (soit environ ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le ..... 04 - Mai 2018 .....

Signature

Nom et prénom

MIGNARBOUGA Zonawoe AKOUA



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... OKUI Dogblenou Anédoum .....

Age..... 32 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : 0680-745-2063 .....

Ville..... Lomé .....

Quartier..... ~~Agbalépebe~~ AGBALÉPEBE .....

Préfecture..... Lomé - Commune .....

Téléphone..... 91978140 .....

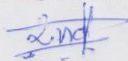
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de auvent ouvert devant être touché(e) par les travaux de la rue... 267 ACP à Agbalépebe accepte l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de 85000F .....F cfa (soit environ.....US\$) en guise de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé .....  
le 04 Mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

OKUI-DOGBLENOU Anédoum

PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) ..... BALOMA BATOMAYEWA .....

Age..... 42 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) :..... ES 207179 .....

Ville..... Lomé .....

Quartier..... Aghalépedagan .....

Préfecture ..... Lomé - Commune .....

Téléphone..... ~~99671735~~ 90032971 .....

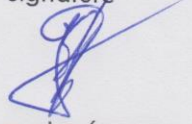
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de ..... ramppe de garage  
devant être touché(e) par les travaux de la rue. 267ASA à Aghalépedagan acceptée  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
320.000 F .....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 04/05/2018

Signature



Nom et prénom

BALOMA BATOMAYEWA



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... BALAWIA Tambourou .....

Age..... 41 .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : ..... A refusé de donner sa carte .....

Ville..... Lomé .....

Quartier..... Abalépéobgan .....

Préfecture..... Lomé Commune .....

Téléphone..... 99 65 28 12 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de sa terrasse + auvent atelier coiffure  
devant être touché(e) par les travaux de la rue..... 267 Agp ..... à abalépéobgan accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
73.000.000 CFA ..... F cfa (soit environ..... .. US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé .....

le 04 Mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

BALAWIA Tambourou

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) Ayo Micheline

Age 28 ans

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) :

Ville Lomé

Quartier AGBALEPEDO

Préfecture Lomé commune

Téléphone 92 22 88 54

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Terrone + ouvert  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 AUP à AGBALEPEDO

l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
septante 70.000 F F cfa (soit environ .....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 04 mai

Signature  
SAB

Nom et prénom



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... KEKEH Eghonam .....

Age ..... 38 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : .. 0573-264-7063 .....

Ville ..... Lomé .....

Quartier ..... Agbalépe Dagan .....

Préfecture ..... Lomé - Commune .....

Téléphone ..... 90 18 3 1 46 .....

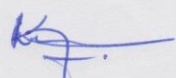
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mes S.A Patama ou au vant + Sterase  
devant être touché(e) par les travaux de la rue... 267 Agp ..... à Agbalépe accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
..... 260.000 F CFA ..... F cfa (soit environ..... — ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature                       Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le ..... 04 - Mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

KEKEH Eghonam



~~Procès verbal~~ vu

PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) ..... KORE-GONDE Nazirou .....  
Age..... 23 ans .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : ..... 0541-926-7031 .....  
Ville..... Lomé .....  
Quartier..... AGBALEPEDO .....  
Préfecture ..... Lomé commune .....  
Téléphone..... 90916154 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de la mosquée + ramp de garage  
devant être touché(e) par les travaux de la rue..... 267 ..... à Agbalépé .....  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
..... 600.000 F ..... F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé .....  
le 04/05/2018 .....

Signature

PO

Nom et prénom

KORE-GONDE Nazirou

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... **KATEGNAN Koubanhoua** .....

Age..... **65 ans** .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : ..... **0200-958-4066** .....

Ville..... **Lomé** .....

Quartier..... ~~Lomé~~ **AGBalepebozan** .....

Préfecture..... **Lomé - Commune** .....

Téléphone..... **93 39 14 61** .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de **Rampe entrée garage + Apatame**  
devant être touché(e) par les travaux de la rue **267 Acp** ..... à **Agbalepebozan** accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
**34 000 F CFA** ..... F cfa (soit environ ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

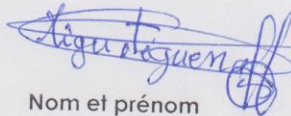
- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : **1** **Ficus Sp.**
  - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... **Lomé** .....

le..... **04 - Mai 2018** .....

Signature



Nom et prénom

**KATEGNAN Koubanhoua**



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... AYITEVI KOKOU .....  
Age..... 32 ans .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : ..... 0983-593-7060 .....  
Ville..... Lomé .....  
Quartier..... AG. balépedogan .....  
Préfecture ..... Lomé - commune .....  
Téléphone..... 91 6897 03 .....

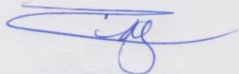
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de la terrasse + auvent  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 AGP à AG. balépedogan accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de 280.000  
.....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le..... 04 Mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

AYITEVI KOKOU

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... AGBALI, Komé Seryo .....

Age ..... 28 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : ..... 0450-571-2063 .....

Ville ..... Lomé .....

Quartier ..... AGBALI pédogan .....

Préfecture ..... Lomé - Commune .....

Téléphone ..... 91 60 52 92 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de ..... Atelier terrasse + auvent menuiserie ..... devant être touché(e) par les travaux de la rue ..... 267 A&P ..... à ..... AGBALI pédogan ..... accepte l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de ..... 80 000 F CFA ..... F cfa (soit environ ..... — ..... US\$) en guise de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le ..... 04 Mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

AGBALI Komé Seryo



le soir

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) OURO-AGORO Moukaïla

Age 42

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) -1-315-25-99-09-01-00159

Ville Lomé

Quartier Agbalépédogan

Préfecture Lomé - Commune

Téléphone 90 23 55 64

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de la terrasse + auvent en tôle  
 devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 Agp à Agbalépédogan, accepte  
 l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
60.000 Fcfa F cfa (soit environ ..... US\$) en guise  
 de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer : .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
 le 04 Mai 2018

Signature

Nom et prénom

OURO-AGORO - Moukaïla



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) AMOUSSOU Koffi

Age 68 ans

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : 1-315-05-99-09-03-01042

Ville Lomé

Quartier AGBaképedagan

Préfecture Lomé - commune

Téléphone 90 14 93 97

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de la terrasse + rampe entrée garage devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 AGP à AGBaképedagan l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de 200.000 F CFA F cfa (soit environ ..... US\$) en guise de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 04 Mai 2018

Signature  
Amoussou Koffi

Nom et prénom

Amoussou Koffi

PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) ..... Izo Tou Barka .....

Age..... 37 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : .....

Ville..... Lomé .....

Quartier..... AG balépédogan .....

Préfecture ..... Lomé - commune .....

Téléphone..... 91 84 79 94 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de terrasse + grillage en fer + auvent de  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 126 AGP ..... à agbalépédogan accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de Commerce  
680.000 F CFA ..... F cfa (soit environ ..... US\$) en guise Boutique  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....

le..... 05 Mai 2018 .....

Signature

X

Nom et prénom

Izo Tou Barka

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) SOULEMANE BABA ISSA  
Age 26 ans  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : CE 2 131 02 05 13 01 00550  
Ville Lomé  
Quartier AGBALEPEDO  
Préfecture Lomé comme  
Téléphone 90624907

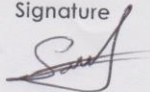
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de hangar, terrasse clôturé  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267A69 à AGBALEPEDO  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
700.000 F .....F cfa (soit environ .....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer : .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 04/05/2018

Signature



Nom et prénom

SOULEMANE BABA-ISSA



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... **KABALOU N'demi Koshiaa** .....

Age..... **28 ans** .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : .....

Ville..... **Lomé** .....

Quartier..... **Aghalépeda** .....

Préfecture..... **Lomé - Commune** .....

Téléphone..... **9099-4634 91869531** .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de .....  
devant être touché(e) par les travaux de la rue. **26.7.952** ..... à **Aghalépeda** ..... accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
**138.000.F** .....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce


- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... **Lomé** .....  
le..... **07/05/2018** .....

Signature

**O.P.** 

Nom et prénom

**DIANTO M Paganim**

~~Assent~~ Vu après

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ... FOLLY PÉRICLÉS KOUÉVIAKOE .....

Age..... 45 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : ..... 0137-524-2062 .....

Ville..... Lomé .....

Quartier..... AG B. Alépébogan .....

Préfecture Lomé - Commune .....

Téléphone..... 90 15 70 96 / 98 74 94 72 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de 2 Rampes entrée garage devant être touché(e) par les travaux de la rue. 267 AGP à Agbalé accepte l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de 75.000 F CFA .....F cfa (soit environ.....US\$) en guise de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le ..... 04 - Mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

Folly Périclés KOUÉVIAKOE



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) AZIADOU Ayikélé

Age 50 ans

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : Carte d'électeur

Ville Lomé 1-315-05-99-09:41-00101

Quartier Aghalépedagan

Préfecture Lomé commune

Téléphone 93 87 98 91 / 98 66 05 85

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon hangar  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 2.67 AGR à Aghalépedagan  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
40.000 F .....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 4 mai 2018

Signature



Nom et prénom

AZIADOU Ayikélé

PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) ..... EPH AKWA .....  
Age..... 52 ans .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : CNI 0560607864 .....  
Ville..... Lomé .....  
Quartier..... AGRALEPE 10 .....  
Préfecture..... Lomé - Commune .....  
Téléphone..... 97 43 3697 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de ..... Hangar .....  
devant être touché(e) par les travaux de la rue..... 267 ASP Aghwido ..... accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
..... 25.000 F ..... F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature       Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé .....  
le..... 04/05/18 .....

Signature

P.O 

Nom et prénom

EPH AKWA



PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) LOUKA AWÉDEOU

Age 41 ans

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : CIN = 0517-076-606

Ville Lomé

Quartier AGBALEPEDO

Préfecture Lomé - commune

Téléphone 90 39 26 52

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon appartement  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 Agb accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
15.000 F F cfa (soit environ ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé

le 04 Mai 2018

Signature



Nom et prénom

Louka Awédeou



PROCES VERBAL D'ENTENTE

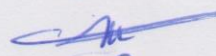
Je soussigné(e) ..... DOGBE Silom Yaovi .....  
Age ..... 69 ans .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : ..... C.NI 0907 8579075 .....  
Ville ..... Lomé .....  
Quartier ..... Agbalépédo .....  
Préfecture ..... Lomé commune .....  
Téléphone.....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de ..... ma rampe .....  
devant être touché(e) par les travaux de la rue ..... 267 Agp Agbalépédo ..... accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
..... 450.000 ..... F cfa (soit environ ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature       Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le ..... 04/01/2018 .....

Signature  
P.O   
OR

Nom et prénom

DOGBE Silom Yaovi



PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) BOKORVI AFIWA DJIGRODI  
Age 37 ans  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : CE 1-315-05-99-10-  
Ville Lomé  
Quartier AGBALEPEDO  
Préfecture Lomé commune  
Téléphone 91 14 82 81

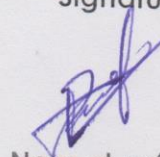
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Hangar + Terrasse  
devant être touché(e) par les travaux de la rue.....à.....accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
110.000 F.....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 04/5/2018

Signature



Nom et prénom

BOKORVI AFIWA DJIGRODI



PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) OWRO Aida

Age 38 ans

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : CNI 0090-297-7061

Ville Lomé COURA BOURAIMA Aboukar Mon  
Propriétaire

Quartier Agbalépede

Préfecture Lomé - comme

Téléphone 93-00-87-90

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon Panasal  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 AGP à AGBALEPEDE accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
350.000 F F cfa (soit environ .....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé

le 04/05/2018

Signature



Nom et prénom

OWRO - Aida

PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) BATCHA Adirou.....

Age 64 ans.....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : CNI 0512 120 1063.....

Ville Lomé.....

Quartier AGBALEPEDO.....

Préfecture Lomé commune.....

Téléphone 90 12 86 15.....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Terrame clôture auvent  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 N.P. Agbalpede  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
85 000 F + 40 000 F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 04 mai 2018

Signature



Nom et prénom

BATCHA Adirou



PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) ATCHADE AMEVI

Age 33 ans

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : carte d'électeur

Ville Lomé 1-315-01-99-12-05-00385

Quartier AGBALEPEDO

Préfecture Lomé commune

Téléphone 99 05 73 66

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon étalage  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 AGR AGBALEPEDO j'accepte

l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
20.000 F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer : .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé

le 04 Mai 2018

Signature



Nom et prénom

ATCHADE AMEVI

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ... NOGLO Victor .....  
Age... 43 ans .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : carte d'électeur 1-31-050900265  
Ville... Lomé .....  
Quartier... AGBALEPEPO .....  
Préfecture... Lomé - Commune .....  
Téléphone... 90777094 .....  
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de l'ouvrage  
devant être touché(e) par les travaux de la rue... 267 AGA AGBALEPEPO .....  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
..... 10 000 F ..... F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature       Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à... Lomé .....  
le... 4 mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

NOGLO Victor

PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) KOUKPAM Jeanne.....

Age... 48 ans.....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : CNI 0849 865 0063.....

Ville... Lomé.....

Quartier... AGBLALEPEDO.....

Préfecture Lomé comme.....

Téléphone... 91396476.....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon étalage  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 AGP à Agblalepedo  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
50.000 F.....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté :.....
  - ✓ Nombre de plants affectés :.....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé.....  
le 04 mai 2018.....

Signature



Nom et prénom



PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) GODEVI FO-KANKOE  
Age 37 ans  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : CNI 033745416063  
Ville Lomé  
Quartier AGBALEPEDO  
Préfecture Lomé commune  
Téléphone 90318679

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de l'ouvrage + En. ligne  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 AGP à AGBALEPEDO  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
75.000F + F cfa (soit environ .....US\$) en guise  
de compensation. 150.000F

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 04-05-2019

Signature

Nom et prénom

GODEVI FO-KANKOE

~~Demain~~

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) KAFEIMA samuel  
Age 24 ans  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : .....  
Ville Lomé  
Quartier AGBALEPEDO  
Préfecture Lomé commune  
Téléphone 91 85 13 39

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de son hangar  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267AGP à AGBALEPEDO accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
30 000 F ..... F cfa (soit environ ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer : .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 04/05/2018

Signature



Nom et prénom

KAFEIMA samuel



Demande

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) EBAA Kokou.....

Age 38 ans.....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) :.....

Ville Lomé.....

Quartier AGBALEPEDO.....

Préfecture Lomé Commune.....

Téléphone 96165266.....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon hangar  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267AGP à AGBALEPEDO accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
25.000 F.....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé.....

le 04/15/2018.....

Signature



Nom et prénom

EBAA Kokou

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... **SADJI SODJI** .....  
Age..... **25 ans** .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : **NANMAME N° 1035** .....  
Ville..... **Lomé** .....  
Quartier..... **AGbalépédogan** .....  
Préfecture **Lomé commune** .....  
Téléphone..... **92 52 59 10** .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de **son hangar** .....  
devant être touché(e) par les travaux de la rue **267 AGP** ..... à **Agbalépédogan** accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
..... **50.000.000 CFA** ..... F cfa (soit environ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à **Lomé** .....  
le **04 Mai 2018** .....

Signature



Nom et prénom

**SADJI SODJI**



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... **VERISSIMO Akwetevi E.** .....  
Age..... **34 ans** .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : **CNI 0239-560-5063** .....  
Ville..... **Lome** .....  
Quartier..... **AGRALEPE DO** .....  
Préfecture ..... **Lome - Commune** .....  
Téléphone..... **90 29 28 50** .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de .....  
devant être touché(e) par les travaux de la rue.....à.....accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
**300.000 F** .....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté :.....
    - ✓ Nombre de plants affectés :.....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... **Lome** .....  
le..... **07/05/2018** .....

Signature



Nom et prénom

**VERISSIMO Akwetevi E.**

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... EGWOAKPA kokou .....  
Age..... 28ans .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : ..... - .....  
Ville..... Lomé .....  
Quartier..... Agbalépédogan .....  
Préfecture ..... Lomé - Commune .....  
Téléphone..... 96 74 89 33 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Atelier - Mécano couvert de toles  
devant être touché(e) par les travaux de la rue. 267 Agp à Agbalépédogan accepte bois  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
..... 50.000.000 CFA ..... F cfa (soit environ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le ..... 04 Mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

EGWOAKPA kokou



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... **SAMEY ADASSOU Amakoué** .....

Age ..... **64 ans** .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : ..... **-0347-361-4063** .....

Ville..... **Lomé** .....

Quartier..... **AG. Balépédogan** .....

Préfecture ..... **Lomé - Commune** .....

Téléphone..... **90 14 76 28** .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de ..... **mur et terrasse aléatoire** ..... devant être touché(e) par les travaux de la rue. **267 AG.P** ..... à **Balépédogan** ..... accepte l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de ..... **350000 CFA** ..... F cfa (soit environ..... - .....US\$) en guise de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... **Lomé** .....  
le..... **04 - Mai 2018** .....

Signature



Nom et prénom

**SAMEY ADASSOU Amakoué**

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... **TADEMANA Baguirana** .....

Age..... **30 ans** .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : n°..... **1-31-05-12-1-00346** .....

Ville..... **lomé** .....

Quartier..... **Agbaléptogan** .....

Préfecture..... **lomé commune** .....

Téléphone..... **9173 4877** .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de **la terrasse devant atelier couture**  
devant être touché(e) par les travaux de la rue... **267 mcp**... à **égalité** accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
..... **31.000 CFA** ..... F cfa (soit environ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... **lomé** .....

le..... **04 Mai 2018** .....

Signature



Nom et prénom

**TADEMANA Baguirana**



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) BALAWIA ~~Fran~~ Félicité

Age..... 30 ans

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : 0383-550-4063

Ville..... Lomé

Quartier..... Agbalépétozan

Préfecture Lomé - Commune

Téléphone..... 92 18 17 17

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de la terrasse au vent en bac alla  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 267 ASP à Agbalépétozan  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
75000 F CFA.....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé

le 04 Mai 2018

Signature



Nom et prénom

BALAWIA Félicité

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... KODJO ~~MESSANT~~ Messant .....  
Age ..... 25 ans .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : .. 01049-626-8060 .....  
Ville ..... Lomé .....  
Quartier ..... AGbalépebogan .....  
Préfecture ..... Lomé - Commune .....  
Téléphone ..... 91 11 22 92 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de .....  
devant être touché(e) par les travaux de la rue. 267 ACP ..... à agbalépebogan accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
..... 30.000 F CFA ..... F cfa (soit environ ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le ..... 01 mai 11 .....

Signature



Nom et prénom

KODJO Messant



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... ~~AGBOBLI~~ <sup>EGAH Adjoavi K.N</sup> ~~Mama Adjoavi~~ .....

Age..... 52 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) :..... 03040-513-6061 .....

Ville..... Lomé' .....

Quartier..... A&Lalépédogan .....

Préfecture..... Lomé' - Commune .....

Téléphone..... 90 02 51 98 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de .....  
devant être touché(e) par les travaux de la rue... 126 A.G.P ..... à A&Lalépédogan  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
350.000 F CFA ..... F cfa (soit environ ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé' .....

le ..... 05 - Mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

AGBOBLI Mama Adjoavi

PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) AKAKPO Komlan Isaac

Age 58 ans

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : CNI 0280-764-7063

Ville Lomé

Quartier AGHALÉ PÉDO

Préfecture Lomé - Commune

Téléphone -

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mes 2 ayntam + rampe  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 26 ASP à Agahali pédo  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
95.000 F F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 05/05/2018

Signature

P.O



Nom et prénom

Isaac AKAKPO



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... **DOTOU** ..... **Akwéle** .....

Age ..... **75 ans** .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : .....

Ville ..... **Lomé** .....

Quartier ..... **AGRALEPEMO** .....

Préfecture ..... **Lomé - Commune** .....

Téléphone ..... **92 02 28 88** .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de ..... **avant f. Terrasse**  
devant être touché(e) par les travaux de la rue, **126 AGP** ..... à **Aghilidjo** ..... accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
..... **515.000 F** ..... F cfa (soit environ ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... **Lomé** .....  
le ..... **05/05/2018** .....

Signature

**P.O DOTOU Koe Bermanin**

Nom et prénom

**DOTOU Akwéle**

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... KPATCHAA Gloria .....  
Age..... 56 ans .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : ..... 0932-367-0063 .....  
Ville..... Lomé .....  
Quartier..... Agbalépédogan .....  
Préfecture ..... Lomé - Commune .....  
Téléphone..... 70 12 49 89 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de ... Apatame de Commerce ...  
devant être touché(e) par les travaux de la rue. 126 AGP ... à Agbalépédogan ... accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
... 60.000 F CFA ..... F cfa (soit environ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le ..... 05 - Mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

KPATCHAA Gloria

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ELABA W. ESSO

Age 20 ans

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : 2252/2008

Ville Lomé

Quartier Agbalépédogan

Préfecture Lomé - commune

Téléphone 70 32 73 67 / 79 73 00 06

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Baraque / Conteneur devant être touché(e) par les travaux de la rue 126 A.P. à Agbalépédogan accepte vente de portable l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de 400.000 F CFA F cfa (soit environ - US\$) en guise de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer : .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 05 - Mai 2018

Signature



Nom et prénom

ELABA W. ESSO



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... KERIMOU Abiba .....

Age..... 24 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : ..... - 1-312-01-99-13-03-00326 .....

Ville..... Lomé .....

12013

Quartier..... Agbalépédogan .....

Préfecture ..... Lomé - Commune .....

Téléphone..... 93 53 65 52 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de son Baraque / conteneur / patio devant être touché(e) par les travaux de la rue. 126 Agp ..... à Agbalépédogan / Salon-Café accepte l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de 470.000 F CFA ..... F cfa (soit environ..... US\$) en guise de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :
- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le ..... 05 Mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

KERIMOU Abiba



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... DOTOU Adansi .....

Age..... 45 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) :..... ..

Ville..... Lomé .....

Quartier..... Agbalépédogan .....

Préfecture ..... Lomé - Commune .....

Téléphone..... 96 23 76 35 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de apartame de commerce devant être touché(e) par les travaux de la rue 126 AGP à Agbalépédogan accepte l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de 70.000.000 CFA F cfa (soit environ.....US\$) en guise de compensation.


- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :
- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le..... 05 Mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

DOTOU Adansi

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) KIDSIKPO Irène  
Age 45 ans  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : 1-31-05-09-2-10228 S/C  
Ville Lomé HOUNDAFO YAOVI (Eponx)  
Quartier Aghaligedo  
Préfecture Lomé commune  
Téléphone 9853 03 86

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de apafam de commerce  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 126 AGP à Aghaligedo  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
100.000 F F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 05/05/2018

Signature

Nom et prénom

KIDSIKPO Irène



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... AZANSSO AGBADESSI .....  
Age..... 50 ans .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : N° 1-31-05-09-9-00572  
Ville..... Lomé .....  
Quartier..... Agbalépédogan .....  
Préfecture ..... Lomé - Commune .....  
Téléphone..... 97 75 96 94 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Apartment + terrasse de commerce  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 126 AGP à agbalépédogan accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de 40.000.000 CFA  
40.000.000 CFA ..... F cfa (soit environ ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer : .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 05 Mai 2018

Signature

AZANSSO

Nom et prénom

AZANSSO AGBADESSI

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) NOUGBLEGA Abomnoca

Age..... 32 ans

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : 1014-449-2063 s/c NOUGBLEGA

Ville..... Lomé (petite ville)

Quartier..... AGRALEPE DO

Préfecture..... Lomé - Commune

Téléphone..... 99012648 90914025

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Terre + annuité  
devant être touché(e) par les travaux de la rue... 186 AGP à Aghalepe do accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
150.000 F.....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 05/05/2018

Signature

Nom et prénom

NOUGBLEGA Abomnoca



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... KAMITSO Abina .....  
Age..... 41 ans .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : .. 1-315-05-99-05-31-00135 .....  
Ville..... Lomé .....  
Quartier..... A.G. balépédogan .....  
Préfecture ..... Lomé - Commune .....  
Téléphone..... 92 81 17 15 / 99 85 31 68 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de apartame de commerce  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 126 Agp à balépédogan accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
60.000.000 F CFA .....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le..... 05 - Mai ..... 2018 .....

Signature



Nom et prénom

KAMITSO Abina

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... ph KELEOU Nedebe .....

Age..... 31 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : ..... 0062-251-6024 .....

Ville..... Lomé .....

Quartier..... Aghalopedo .....

Préfecture ..... Lomé - Commune .....

Téléphone..... 90 72 68 55 / 99 54 13 07 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de ..... mon logement ..... devant être touché(e) par les travaux de la rue. 126 ASP ..... à ..... Aghalopedo ..... l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de ..... 190.000 ..... F cfa (soit environ.....US\$) en guise de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le..... 05/05/2018 .....

Signature 

Nom et prénom  
KELEOU Nedebe

PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) ..... ETCHRI Elom .....

Age ..... 35 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : EB 2802M Passport

Ville ..... Lomé .....

Quartier ..... AGBACE PE DO .....

Préfecture ..... Lomé - Commune .....

Téléphone ..... 9021 04 93 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de 2 tenues + 2 sapats +  
devant être touché(e) par les travaux de la rue... Ab ASP à Aghidjo accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
150.000 F .....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

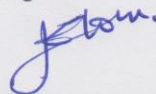
- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé .....

le 25/05/2018 .....

Signature



Nom et prénom

ETCHRI Elom.



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... BODJONA FRIDOSSE .....

Age..... 30 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) :..... - 1-301-01-02-37-22-60671 .....

Ville..... Lomé .....

Quartier..... Aglalépedagan .....

Préfecture..... Lomé - Commune .....

Téléphone..... 92 89 92 30 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de .. Apartame de Commerce + terrasse .. devant être touché(e) par les travaux de la rue.. 126 ASP .. à agbalépedagan .. accepte l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de .. 100.000 F CFA .. F cfa (soit environ.....US\$) en guise de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....

le..... 05 - Mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

BODJONA FRIDOSSE



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

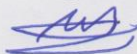
Je soussigné(e) M. TONOU Komlatse  
Age..... 43 ans  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : Permis de conduire N° 113.637  
Carte d'électeur N° 1-31-05-09-5-00846  
Ville..... Lomé  
Quartier..... AGBALEPE DO  
Préfecture..... Lomé - Commune  
Téléphone..... 91 41 62 68  
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de ayatan + magasin  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 126 A.S.P à Aghaligbé  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
130.000 F.....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 05/05/2018

Signature



Nom et prénom

TONOU Komlatse

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... **GAVOE Kodjo** .....  
Age..... **28 ans** .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : ..... **1-315-SD-99-09-07-00062/2013** .....  
Ville..... **Lomé** .....  
Quartier..... **Agbalépédogan** .....  
Préfecture ..... **Lomé - Commune** .....  
Téléphone..... **98-70-20-02 / 90 53 76 81** .....  
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de **apatama atelier + magasin**  
devant être touché(e) par les travaux de la rue **126 AGP** à **Agbalépédogan**, accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de **50.000 F cfa**  
.....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature       Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... **Lomé** .....  
le..... **05 Mai 2018** .....

Signature



Nom et prénom

**GAVOE Kodjo**



PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) ..... AGBOLO Ablavi .....

Age..... 70 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : ..... 1-315-01-99-12-01-00374 ..... <sup>2013</sup>

Ville..... Lomé .....

Quartier..... AG Balépédogan .....

Préfecture ..... Lomé - Commune .....

Téléphone..... 99-05-86-92 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de .....  
devant être touché(e) par les travaux de la rue... 126 AGP ..... à Agbalépédogan accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
..... 60.000 F CFA ..... F cfa (soit environ..... - ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature       Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le..... 05 Mai ..... 2018 .....

Signature



Nom et prénom

AGBOLO Ablavi

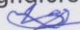
**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) TAKPA RABI  
Age 38 ans  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : 1-315-01-99-12-31-0092  
Ville Lomé  
Quartier AGDALPEPE DO  
Préfecture Lomé - Commune  
Téléphone 91 17 35 32  
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Hangar + Tenasse  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 120 ACP à Aghaligbo  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
100.000 F F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 05/05/2018

Signature  


Nom et prénom

TAKPA Rabi



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... **PALANGA Babanam** .....

Age..... **29 ans** .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) :... **0854-066-9060** .....

Ville..... **Lomé** .....

Quartier..... **AF. Balépedogan** .....

Préfecture ..... **Lomé - Commune** .....

Téléphone..... **92.42.6771 / 9664.92.10** .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de **son terrain clôture auvent Bar** devant être touché(e) par les travaux de la rue... **126 Agp** ..... à **agp** ..... accepte l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de **87.000 F CFA** ..... F cfa (soit environ..... US\$) en guise de compensation.

- Type de compensation : Nature       Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... **Lomé** .....  
le..... **05 - Mar 2018** .....

Signature



Nom et prénom

**PALANGA Babanam**

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... AVOWOTO - AKOSSIWA .....

Age..... 54 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) :..... 1-315-01-99-12-02-00123/2013 .....

Ville..... Lomé .....

Quartier..... Agbalépédogan .....

Préfecture..... Lomé - Commune .....

Téléphone..... 79-93-62-59 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de terrasse + auvent Atapa apatame  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 126 Agp à Agbalépédogan, accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
25000 F CFA ..... F cfa (soit environ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....

le..... 05 Mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

AVOWOTO AKOSSÍWA

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) BALOUKI Ewe .....

Age 29 ans .....

Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : .....

Ville Lomé .....

Quartier AGRALEPE RD .....

Préfecture Lomé - Commune .....

Téléphone 90 64 97 02 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Terrain hangar + 2 rampes  
devant être touché(e) par les travaux de la rue ASAP Agblekpe à Agblekpe j'accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
100.000 .....F cfa (soit environ 1 .....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce

- Forme de compensation :

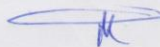
- reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
- reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
- reconstruction de la structure démolie
- distribution de plants en compensation des arbres abattus 
  - ✓ Type de plants affecté : .....
  - ✓ Nombre de plants affectés : .....
  - ✓ Nombre de plants à distribuer : .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé .....

le 05/05/2018 .....

Signature



Nom et prénom

BALOUKI Ewe



PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) ..... AYAYI-GAH Akpedye' .....  
Age ..... 28 ans .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : 1-315-05-99-09-01-00591  
Ville ..... Lomé .....  
Quartier ..... AGBALEPEDO .....  
Préfecture ..... Lomé - Commune .....  
Téléphone ..... 92 20 60 43 / 98606638 .....  
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de son atelier de cuisine  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 126 ASP à Aghelipéda  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
350.000 ..... F cfa (soit environ ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le ..... 05/05/2018 .....

Signature

Nom et prénom

AYAYI-GAH Akpedye'



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... GOUSSOU Adjo masculine .....  
Age..... 37 ans .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) :- 10088/04/CP3<sup>e</sup>D - /sept 2004  
Ville..... Lomé .....  
Quartier..... Agbalépedogam .....  
Préfecture ..... Lomé - Commune .....  
Téléphone..... 9327 93550596 .....  
Après avoir pris connaissance de l'évaluation de 2 appartements de commerce + terrasse  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 126 AGP ..... à Agbalépedogam accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de 100.000.000 F CFA  
100.000.000 F cfa (soit environ ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature       Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le ..... 05 Mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

GOUSSOU

PROCES VERBAL D'ENTENTE

Je soussigné(e) YAKOU BOU NIMATOU  
Age 48 ans  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : Ø S/C 0427-256-6063  
Ville Lomé  
Quartier Agbalépédogan  
Préfecture Lomé - Commune  
Téléphone 90 35 32 29 / 92 22 18 86


Après avoir pris connaissance de l'évaluation de 126 ACP devant être touché(e) par les travaux de la rue 126 ACP à Agbalépédogan l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de 410.000 F CFA accepte l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de 410.000 F CFA (soit environ — US\$) en guise de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer : .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 05 Mai 2018

Signature

 P.O

Nom et prénom

YAKOU BOU NIMATOU



**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... M. ATOU Adama .....  
Age..... 33 ans .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : CNI : 1045-294-5063  
Ville..... Lomé .....  
Quartier..... AGBACE PE 80 .....  
Préfecture..... Lomé - Commune .....  
Téléphone..... 90 76 13 86 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de mon atelier de couture  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 126 AGP à Aghelveda  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
250.000 F .....F cfa (soit environ.....US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer.....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à Lomé  
le 05/05/2018

Signature  


Nom et prénom  
Atou - Adama

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... AME NOU AKOUVI .....  
Age..... 40 ans .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : 1-301-01-08-29-02-01263  
Ville..... Lomé .....

**PROCES VERBAL D'ENTENTE**

Je soussigné(e) ..... BARARMNA Hénéma Bourama .....  
Age ..... 42 ans .....  
Identité (CIN/Naissance/Carte d'électeur) : ..... 0176-788-7063 .....  
Ville ..... Lomé .....  
Quartier ..... Agbalépédogan .....  
Préfecture ..... Lomé - Commune .....  
Téléphone ..... 90 02 40 89 / 99 05 74 93 .....

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de baraque de boutique  
devant être touché(e) par les travaux de la rue 126 AGP ..... à agbalépédogan ..... accepte  
l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de  
..... 150.000 F.C.F ..... F cfa (soit environ ..... 4 ..... US\$) en guise  
de compensation.

- Type de compensation : Nature  Espèce
- Forme de compensation :
  - reconstruction par le CII de bâtisse à usage commercial (hangar, baraque, etc.) sur une rue adjacente
  - reconstruction par le CII du bien affecté sur les sites identifiés dans le quartier
  - reconstruction de la structure démolie
  - distribution de plants en compensation des arbres abattus 
    - ✓ Type de plants affecté : .....
    - ✓ Nombre de plants affectés : .....
    - ✓ Nombre de plants à distribuer : .....

Pour cet acte je garantis le Projet d'Infrastructure et de Développement urbain (PIDU) contre toute réclamation.

Fait à ..... Lomé .....  
le ..... 05 - Mai 2018 .....

Signature



Nom et prénom

BARARMNA Hénéma Bourama



**Annexe 4 : FICHE TYPE DE GESTION DE PLAINTE**

Date : \_\_\_\_\_

Chefferie traditionnelles de..... Mairie de ..... Préfecture de .....

Dossier N°.....

**PLAINTE**

Nom du plaignant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Quartier : \_\_\_\_\_

Nature du bien affectée : \_\_\_\_\_

**DESCRIPTION DE LA PLAINTE :**

.....  
.....  
.....

A ....., le.....

\_\_\_\_\_  
Signature du plaignant

**OBSERVATIONS DE LA CHEFFERIE :**

.....  
.....  
.....

A ....., le.....

\_\_\_\_\_  
(Signature du Chef de quartier ou du Maire)

**RÉPONSE DU PLAIGNANT:**

.....  
.....  
.....

A ....., le.....

\_\_\_\_\_  
Signature du plaignant

**RESOLUTION**

.....  
.....  
.....

A ....., le.....

\_\_\_\_\_  
(Signature du Chef de quartier ou du Maire)

\_\_\_\_\_  
(Signature du plaignant)

### Annexe 5 : LISTE DES PAP

RUE 126 AGP						
Nom et prénoms de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Numéro de téléphone
BALOUKI Eric	propriétaire	Terrasse + Hangar	Agbalépédo	06°11.544' N/ 001°11.883' E	5m*3m, Tôle (10 feuillets), Perches, Planchettes	90 64 97 02
		Rampe de garage	Agbalépédo		3m*5m, Ciment, sable :	
		Rampe de garage	Agbalépédo		3m*3m, ciment, sable, gravier :	
NAPO-NISSAO Dahanatou	propriétaire	hangar, terrasse étalage	Agbalépédo	06°11,453'N 001°11,869'E	10 feuilles de tôles.La terrasse cimentée est cloturée par des briques de ciment à mi-hauteur.	91 11 36 40
TONOU Komlatsè	propriétaire	Atelier ou de menuiserie	Agbalépédo	N=06°11.538 ; E = 001°11.882	Tôle, bois, non cimenté	91 41 62 68
		Magasin de matériel travail	Agbalépédo	N = 06°11.546 ; E = 001°11.883	fait en tôle, chevron, clous	
GAVOE Kodjo	propriétaire	Hangar de menuiserie	Agbalépédo	N =06°11.448 ; E= 001°11.881	Fait en tôle et bois	98 70 20 02
		Magasin dépôt de matériel travail		N= 06°11.539 ; E = 001°11.878	Fait uniquement en tôle	
AGBOLO Ablavi	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalépédo	N = 06°11.532 ; E = 001°11.878	Tôlé ; bois et un peu cimenté	99 05 86 92
KELEOU Médédé	propriétaire	Kiosque de transfert crédit	Agbalépédo	N = 06°11.514 ; E = 001°11.873	Fait en contreplaqué ; bois et tôlé	90 72 66 55
KAMITSO Abina	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalépédo	N = 06°11.507 ; E = 001°11.872	Hangar de commerce Fait en tôle et bois ; non cimenté	99 85 31 68
AZANSSO Aimé	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalépédo	N = 06°11.365 ; E = 001°11.861	Fait en tôle ; bois ; planche ; tôle et ciment :	97 75 96 84
KIDJIKPO Irène	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalépédo	N = 06°11.301 ; E = 001°11.153	Bois ; tôle ; et non cimenté	99 56 29 74
DOTOUA dansi	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalépédo	N = 06°11.228 ; E = 001°11.853	Hangar de commerce Fait en tôle et tôlé ; bois et non cimenté	96 33 76 35

**RUE 126 AGP**

Nom et prénoms de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Numéro de téléphone
KPATCHA Gloria	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalépédo	N = 06 <sup>0</sup> 11.514 ; E = 001 <sup>0</sup> 11.873	Hangar de commerce tôlé avec bois ; non cimenté	70 12 49 89
AZAMETI Adjo	propriétaire	Escalier et apatam devanture Studio	Agbalépédo	06 <sup>0</sup> 11.273 ; E = 001 <sup>0</sup> 11.852	Escalier et apatam devanture Studio Poteaux en barre de fer ; tôlé avec Bac-Alu ; sol cimenté	néant
		Terrasse + Hangar devanture bureau			Fer ; bois ; Bac alu et béton simple	
DOTOU Akoélé	propriétaire	Terrasse + Hangar devanture boutique	Agbalépédo	N = 06 <sup>0</sup> 11.286 ; E = 001 <sup>0</sup> 11.856	tôle en bac alu et poteau en fer ; cimenté avec carreaux cassés	néant
		Terrasse + Hangar		N = 06 <sup>0</sup> 11.290 ; E = 001 <sup>0</sup> 11.857	tôle en bac alu ; fer pour poteaux ; sol en béton gros grain	
		terrasse		N = 06 <sup>0</sup> 11.296 ; E = 001 <sup>0</sup> 11.858	Sol cimenté simplement ; non tolé	
		Hangar	Agbalépédo	N = 06 <sup>0</sup> 11.314 ; E = 001 <sup>0</sup> 11.861	tôle ; béton simple	
BARARMNA Hénéma Bourama	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalépédo	N = 06 <sup>0</sup> 11.334 ; E = 001 <sup>0</sup> 11.860	Mur levé ; bois ; cimenté + grillage	néant
DOTOU Adama	propriétaire	Atelier de couture	Agbalépédo	: N = 06 <sup>0</sup> 11.343 ; E = 001 <sup>0</sup> 11.862	Mur levé ; tôle et bois	90 76 13 86
AMENOU Akouvi	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalépédo	N = 06 <sup>0</sup> 11.346 ; E = 001 <sup>0</sup> 11.863	tôle ; contreplaqué et bois ; non cimenté	néant
		Hangar de commerce		N = 06 <sup>0</sup> 11.349 ; E = 001 <sup>0</sup> 11.863	tôle + claires et bois ; non cimenté	
GOUDJOU Massi	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalépédo	N = 06 <sup>0</sup> 11.360 ; E = 001 <sup>0</sup> 11.860	Tôle ; carrelé + bois.	93 55 05 96
		Hangar de commerce		N = 06 <sup>0</sup> 11.361 ; E = 001 <sup>0</sup> 11.863	tôle + bois ; sol ciment	
YAKOUBOU Nima	propriétaire	Hangar de commerce	Agbalépédo	N = 06 <sup>0</sup> 11.362 ; E = 001 <sup>0</sup> 11.865	tôle + bois ; sol ciment	90 35 32 29

**RUE 126 AGP**

Nom et prénoms de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Numéro de téléphone
AKAKPO Komlan Isaac	propriétaire	Hangar de jeu	Agbalépédo	N = 06°11.406 ; E = 001°11.865	tôle; bois et non cimenté	91 59 62 90
		Hangar de commerce		N = 06°11.407 ; E = 001°11.866	tôle ; bois et non cimenté	
		Rampe entrée garage		N = 06°11.407 ; E = 001°11.866	Béton simple	

**RUE 267 AGP**

Nom et prénoms de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Numéro de téléphone
GUNN Léopold Agnitey	Propriétaire	terrasse	Agbalépédo	06°11,568'N 001°12,058'E	terrasse de 24m sur 5, fais en ciment, gravier et sable	90 08 66 55
TATOME Mensa	Propriétaire	auvent	Agbalépédo	06°11,562'N 001°12,043'E	auvent fais avec 5 feuilles de tôles sur un support de barres de fer	99 51 45 49
RAFIOU Salawatou	propriétaire	auvent	Agbalépédo	06°11,558'N 001°12,041'E	12 feuilles de tôles sur un support de barres de fer et de chevrons	91 66 13 65
SANKARIDJA Guidayeme F.	propriétaire	terrasse	Agbalépédo	06°11,569'N 001°12,030'E	12m X 2m fais en beton composé de ciment, sable et gravier.	90 04 18 48
SOWU Ayaba	propriétaire	auvent	Agbalépédo	06°11,574'N 001°12,026'E	5 feuilles de tôles posées sur des chevrons.	90 17 75 00
GODEVI Fo-kankoe	propriétaire	auvent	Agbalépédo	06°11,576'N 001°12,003'E	barres de fers couverts par une bâche. barres de fers, du plexiglas, des fils électriques et deux ampoules néon.	90 91 86 79
KOUKPAM Jeanne	propriétaire	Hangar	Agbalépédo	06°11,579'N 001°11,996'E	7 feuilles de tôles posées sur une charpente en chervon avec des supports en bois de teck	91 39 64 76
NASSIBIGOU Abibatou aicha	propriétaire	Hangar	Agbalépédo	06°11,579'N 001°11,992'E	4 feuilles de tôles posées sur une charpente en chervon avec des supports en bois de teck.	91 25 46 44
BATCHA Adjiro	propriétaire	auvent	Agbalépédo	06°11,578'N 001°11,988'E	26 feuilles de tôles sur une	90 12 86 15



**RUE 267 AGP**

Nom et prénoms de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Numéro de téléphone
					charpente fait en chevron	
		terrasse			terrasse cimentée de 9,40m X 3,10 m clôturée avec des planchettes.	
AZIADOU Ayikoele	propriétaire	hangar	Agbalépédo	06°11,581'N 001°11,983'E	4 feuilles de tôles posées sur une charpente en chevron, le tout supporté par des 2 bois de teck	93 87 98 91
NOUKA Jeanne	propriétaire	auvent	Agbalépédo	06°11,582'N 001°11,980'E	5 feuilles de tôles, des chevrons ; le tout soutenu par deux piliers en bois	90 39 26 52
NOGLO Victor	propriétaire	hangar	Agbalépédo	06°11,584'N 001°11,966'E	2 feuilles de tôles, des chevrons ; le tout soutenu par deux piliers en bois	90 77 70 94
BLEWOUSI Kodjo Biova	propriétaire	arbres	Agbalépédo	06°11,585'N 001°11,920'E	une rangée de 7pieds de plantes ornementales	99 47 17 35
AYO Michelle	locataire	terrasse	Agbalépédo	06°11,578'N 001°11,904'E	7m X 1,5m fais avec du ciment et du sable	92 22 88 64
		auvent			9 feuilles de tôles posées sur une charpente en barrette de fer et de chevron	
AMAH Hubertine acosse	propriétaire	hangar	Agbalépédo	06°11,572'N 001°11,880'E	10 feuilles de tôles sur un support en bois de teck	97 43 36 97
EDOH Akwa	propriétaire	hangar	Agbalépédo	06°11,572'N 001°11,880'E	Hangar de 8 feuilles de tôles sur un support en bois de teck	97 43 36 97
TCHATCHIBARA Chamssiya	propriétaire	hangar	Agbalépédo	06°11,570'N 001°11,840'E	Hangar de 8 feuilles de tôles sur un support en bois de teck	91 54 52 23
LABEQUE-LARE B'nanfanh	propriétaire	hangar	Agbalépédo	06°11,568'N 001°11,779'E	Hangar de 10 feuilles de tôles posées sur une charpente en chevrons, le tout sur un support en bois de teck	90 71 94 65

**RUE 267 AGP**

Nom et prénoms de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Numéro de téléphone
		Rampe de garage		06°11,572'N 001°11,771'E	rampe de 5m X 3,5m fais du ciment, sable et du gravier.	
BONGO Mawoussé myriam	propriétaire	auvent	Agbalépédo	06°11,570'N 001°11,778'E	auvent de 7 feuilles de tôles et des chevrons	90 13 38 66
		terrasse	Agbalépédo	06°11,570'N 001°11,778'E	terrasse de 7m X 2m ciment, sable:	
AMEGAN AfiMawuli	propriétaire	auvent	Agbalépédo	06°11,568'N 001°11,761'E	auvent de 4 feuilles de tôles, des chevrons et des barres de fer avec affiche publicitaire.	90 62 12 66
		terrasse	Agbalépédo	06°11,568'N 001°11,761'E	terrasse de 5m X 12,5 m cimentée.	
KOUGBLENOU Sowohoe	propriétaire	terrasse	Agbalépédo	06°11,569'N 001°11,754'E	terrasse de 7m X 3,5m avec escalier fait du ciment et du sable.	90 19 57 55
		hangar		06°11,569'N 001°11,754'E	hangar de 12 feuilles de tôles, chevrons sur un support de tuyeau de fer.	
ATCHADE Amevi	propriétaire	étalage	Agbalépédo	06°11,572'N 001°11,739'E	etalage fait d'une table sur laquelle est posée une claie et un toit en deux feuilles de tôles.	99 05 73 66
DOGBO-MIKADO Kossigbondzi	propriétaire	auvent	Agbalépédo	06°11,571'N 001°11,725'E	auvent de 6 feuilles de tôles, de deux barres de fer et des chevrons.	90 69 01 21
		Terrasse	Agbalépédo		terrasse de 3,5m X 3m cimenté Caractéristiques du bien 1 : terrasse de 3,5m X 3m cimenté.	
		auvent		06°11,574'N 001°11,711'E	deux auvents de 4 feuilles de tôles chacun posé sur des chevrons. Coordonnées du bien :	
OURO Aida	propriétaire		Agbalépédo	06°11,569'N 001°11,692'E	parasol démontable dont le toit en bâche.	90 09 17 72
SOULEMANE Issa	propriétaire	terrasse	Agbalépédo		terrasse clôturée	90 62 49 07

**RUE 267 AGP**

Nom et prénoms de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Numéro de téléphone
		hangar		06°11,550'N 001°11,566'E	hangar de 12m sur 3, cimentée est clôturée avec des grillages Hangar de 13m sur 3,5, toit en tôles	
BOKORVI Afiwadjigbodi	propriétaire	hangar, terrasse clôturée	Agbalépédo	06°11,747'N 001°11,579'E	hangar de 12 feuilles de tôles. La terrasse cimentée est clôturée par des briques de ciment.	91 14 82 81
SAGADA AfiAkofa	propriétaire	Hangar	Agbalépédo		Hangar Atelier de soudure Tôle (8 feuilles), perches de bois	91 55 70 45
KAFEIMA Samuel	propriétaire	Hangar	Agbalépédo	06°11.560' N/ 001°11.745' E	Hangar (Atelier Mécanique) 4m*3m, tôles, planches, perches	91 85 13 39
EDAH Akouavi	propriétaire	Auvent	Agbalépédo		4m*2m ; Tôle, Fer, Galvas	90 22 16 59
OKOUI-DOGBLENOU Kodjovi	propriétaire	Auvent		06°11.551'N/ 001°12,044' E	10 m*2.5 m ; Tôle (9 feuilles), Galvas(3), Bois, Clous, Chevrons (3)	92 28 99 56
AHOVI Edem	propriétaire	terrasse	Agbalépédo	06°11.567' N/ 001°11,9844 E	Terrasse de 3m*2m, Ciment + sable	92 99 97 38
MIGNARBOUGA ZonawoeAkoua	-----	hangar	Agbalépédo	06°11. 575' N/ 001°11.921' E	Hangar de 8m*4m, Tôle (22 feuilles), perches de bois	90 88 73 52
SADJI Sodji		hangar	Agbalépédo	06°11.559'N/ 001°11.687'	Hangar (Atelier de menuiserie) 6m*4m, Tôles, Perches	92 52 59 10
BAKOYEMA Batomayena	propriétaire	Rampe de garage	Agbalépédo	06°11.559'N/ 001°12.050' E	Rampe de garage de: 4,5 m*3 m, ciment, gravillons, gravier	90 03 29 71
ANIMAOU Agnès	propriétaire	terrasse	Agbalépédo	06°11,564' N/ 001°12.020' E	Ciment, sable, Portillon en bois	90 13 95 03
AMEDOUME Abla	Propriétaire	Abri en tôle	Agbalépédo	06°11.559'N /01°12.037' E	Abri en tôle (Commerce Bouillie+ Beignets) 1.8 m*1.5 m en tôle + bois	92 49 67 52
BADJATOM Kaangwaaba	locataire	terrasse	Agbalépédo	06°11.558' N/ 001°11.854' E:	terrasse 8m*3 m, ciment, sable	90 79 96 22

**RUE 267 AGP**

<b>Nom et prénoms de la PAP</b>	<b>Statut de la PAP</b>	<b>Bien affecté</b>	<b>Quartier</b>	<b>Localisation GPS du bien affecté</b>	<b>Élément constitutif du bien affecté</b>	<b>Numéro de téléphone</b>
MAWUSSI Jean	propriétaire	hangar de mécanique	Agbalépédo	06°11,568' N/ 001°11.992' E	Atelier (hangar de mécanique) Caractéristiques du bien 1 : Tôle, bois	90 48 69 49
KABAKO Séverine	propriétaire	Hangar	Agbalépédo	06°11.561'N/ 001°11.672' E	Hangar non couvert 7m*3.5m, Barres de fer (Tubes ronds)	90 92 46 34
TETE Bénissan	propriétaire	Rampe du garage	Agbalépédo	06°11.540' N/ 001°11.882' E	1 :10m*4m, gravier, gravillons	néant
GNAKPAO Pirénam	propriétaire	Hangar	Agbalépédo	06°11,560' N/001°11.708' N	3m*3m, Tôle (3 feuilles), perches, table (bois+ claie)	70 00 55 10
AYAYIGAH Akpédjé	propriétaire	Kiosque coiffure+ Estrade	Agbalépédo	06°11.500' N/ 001°11.876' E	6m*5m, ciment, sable, tôle, carreaux	néant
AGBALI Komi Senyo	propriétaire	Terrasse	Agbalépédo	06°11.560' N/ 001°11.855' E	5 m*3.5 m, ciment, sable, gravier (petite quantité)	91 60 52 92
		Auvent			Tôle (7 Feuilles), Bois (4 planchettes), barres de fer avec chevrons	
SODEHOUNDJI Ablavi	propriétaire	terrasse	Agbalépédo	06°11.573'N/ 001°11.998' E	Terrasse 4m*2m, Ciment + sable	92 52 18 11
		Auvent		06°11.573'N/ 001°11.998' E	Tôle (4 grands feuillets) + bois +clous	
AYITEVI Kokou	propriétaire	Terrasse	Agbalépédo	06°11.561' N/ 001°11.844' E	Terrasse 9m*2 m, ciment, sable	91 68 97 24
		Auvent	Agbalépédo		9m* 2 m, Tôle, Barres de fer, 3 perches de bois	
KORE-CONDE Nazirou	propriétaire	Terrasse	Agbalépédo	06°11.571' N/ 001°11.907' E	1 : 7.5 m*3.5m Ciment, sable, carreaux	90 91 61 54
		Rampe de garage	Agbalépédo		3.5 m* 3 m, ciment, sable, gravier	
DOGBE SélomYaovi	propriétaire	Rampe de garage	Agbalépédo	06°11.564' N/ 001°11.829' E	12m*4m, ciment, sable, gravier	90 05 26 64
		Rampe de garage	Agbalépédo		12 m*5 m, ciment, sable, gravier, fils de fer	
OURO-AGORO Moukaïla	propriétaire	terrasse	Agbalépédo	06°11.566'N/ 001°12.016' E	Terrasse de 6m*2m, Ciment, sable	90 23 55 64
		auvent			Auvent	



**RUE 267 AGP**

Nom et prénoms de la PAP	Statut de la PAP	Bien affecté	Quartier	Localisation GPS du bien affecté	Élément constitutif du bien affecté	Numéro de téléphone
					Tôle (10 feuillets), bois, clous	
BALAWIA Tambourou Denise	propriétaire	terrasse	Agbalépédo	06°11.573'N/ 001°11.981' E	Terrasse 6 m*2m, ciment, sable	90 30 55 02
		auvent			Auvent Tôle, Bois, Barres de fer	
KATEGNAN Koubanhoua	propriétaire	Petit hangar	Agbalépédo	06°11. 575' N/ 001°11.921' E	Tôle, support en bois de Teck	91 90 49 41
		arbre			Impact2 : Arbre Caractéristiques du bien 2: Ficus (2.5 m de haut)	
SESSOU Elisabeth	propriétaire	Auvent	Agbalépédo	06°11.558' N/ 001°11.752' E	4.5m*2.5m, Tôle bleu (11 feuilles), planchettes, clous	93 85 42 65
		Fondation de l'Auvent			Ciment, sable, 4.5m*2.5m	
AMETOSSINA Louis Yaovi	propriétaire	terrasser	Agbalépédo	06°11.558' N/ 001°11.752' E	Terrasse 11m*2m, ciment, sable	99 46 44 38
		auvent			Auvent Tôle bleue, Bois, Barres de fer	
		Rampe de garage			11m*2m, ciment, sable:	
ADOYI Rachira	Locataire	Terrasse crépie	Agbalépédo	06°11.563' N/ 001°11.694	10m*3m, ciment, sable, gravier	90 04 32 71
		auvent			Auvent (18 feuilles), chevrons	
		Terrasse + rampe			10 m * 3 m, ciment, sable	
KEKEH Egnonam	propriétaire	Terrasse	Agbalépédo	06°11.573'N/ 001°11.998' E	4 m* 1.5 m, Ciment+ Sable	90 18 31 46
		Auvent		06°11.573'N/ 001°11.998' E	Barres de fer + Bâches	